



Parks
Canada

Parcs
Canada

Manuscript Report
Number

Travail inédit
numéro

303

TRIBUNAUX ET LOIS DE LOUISBOURG

par Gilles Proulx

juin 1975

THE POPULATION OF LOUISBOURG, 1713-1758

by Barbara Schmeisser

1976

Tribunaux et Lois de Louisbourg
par Gilles Proulx
juin 1975

The Population of Louisbourg
1713-1758
by Barbara Schmeisser
1976

La série intitulée Travail inédit est imprimée à tirage limité pour les besoins du ministère d'Environnement Canada. Des exemplaires de chaque rapport sont distribués à des archives publiques au Canada, où les intéressés peuvent les consulter.

Bon nombre de ces rapports paraîtront dans la revue intitulée Lieux historiques canadiens ou Histoire et archéologie, et pourront être remaniés ou mis à jour.

The Manuscript Report Series is printed in a limited number of copies and is intended for internal use by Environment Canada. Copies of each issue are distributed to various public repositories in Canada for use by interested individuals.

Many of these reports will be published in Canadian Historic Sites or History and Archaeology and may be altered during the publishing process by editing or by further research.

Tribunaux et Lois de Louisbourg
par Gilles Proulx
juin 1975

Tribunaux Et Lois De Louisbourg,
par Gilles Proulx,
juin 1975.

vii	Note Liminaire
1	Chapitre I - Les Tribunaux De Louisbourg
2	A) Le Conseil Supérieur
11	B) Le Bailliage
15	C) L'Amirauté
18	D) Conseils de Guerre
20	E) Procédure Judiciaire
24	F) Crimes et Châtiments
28	Chapitre II - Louisbourg Et Ses Lois
29	A) Terminologie
31	B) Thèmes Législatifs
31	Police générale
35	La pêche
41	Le commerce
45	Institutions et justice
47	Politique coloniale et Marine
52	Religion, Médecine, Education, Architecture et Urbanisme
56	Affaires militaires
61	C) Les Codes de Lois
66	Appendice. Notes Biographiques sur les Juges de Louisbourg
66	1. Joseph Lartigue
70	2. Laurent de Domingé Meyracq
73	Bibliographie

Tables

- 7 1 Personnel du Conseil Supérieur (1718-1758)
- 13 2 Bailliage de Louisbourg (1734-1758)
- 16 3 Amirauté de Louisbourg (1718-1758)
- 19 4 Les Procureurs aux Conseils de Guerre (1713-1758)
- 26 5 Exécuteurs et Questionnaires de Louisbourg
- 69 Fiche de Famille: Joseph Lartigue
- 72 Fiche de Famille: Laurent de Domingé Meyracq

Note Liminaire

Dans cette étude sur les tribunaux et les lois de Louisbourg, je voudrais essayer de donner une vue aussi complète que possible sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire dans cette colonie française du XVIIIe siècle. La première partie de ce travail est donc consacrée aux institutions qui étaient chargées de distribuer la justice aux habitants de Louisbourg et de l'Isle Royale; la nature de ces institutions, leur personnel, le rôle qu'elles étaient amenées à remplir y sont donc analysées de façon aussi exhaustive que possible. La deuxième section de ce rapport comprend une compilation des différentes mesures législatives affectant la vie des Louisbourgeois et que les tribunaux de Louisbourg devaient faire respecter. Ces lois ont été classées selon différents thèmes couvrant tous les aspects de la vie collective à Louisbourg.

Chapitre I - Les Tribunaux De Louisbourg

En juin 1717, le Roi de France promulguait un édit établissant trois bailliages et un Conseil Supérieur à l'Isle Royale. Ces cours et conseil devaient fonctionner comme des institutions similaires, établies dans la vallée du Saint-Laurent depuis 1663.¹ La raison de ces institutions est exprimée de façon très claire dans l'édit de création de ces cours et conseil. "La distribution de la justice étant le principal fondement de la tranquillité des familles et le noeud de la société civile, nous avons résolu de leur faire ressentir cette marque essentielle de notre attention, et pour cet effet d'y créer des Sièges de jurid.on à l'instar de ceux qui sont dans notre Royaume et dans les autres colonies soumises à notre obéissance..."² La règle essentielle de fonctionnement de ces institutions avait par ailleurs été exprimée de la manière suivante: "Ils seront tenus de juger suivant les ord.ces du Royaume et de se conformer à la Coutume de la Prévoté et vicomté de Paris suivant laquelle lesd habitans pourront contracter sans qu'ils puissent en introduire d'autres pour éviter la diversité à peine de nullité des Conventions qui pourraient estre contraires a la dite Coutume."³

L'institution de bailliages et du Conseil Supérieur avait été précédée le 12 janvier 1717 de la création d'une cour d'Amirauté qui avait pour fonctions de régler les causes et différends maritimes.⁴ Pour ce faire,

-
1. Edits, Ordonnances Royaux, Déclarations et Arrêts du conseil d'état du Roi concernant le Canada. Québec, 1854, pp. 37-39.
 2. A.N., Col., B, Vol. 39, fol. 300.
 3. Ibid., fol. 300v.
 4. Règlement concernant les sièges d'amirauté, 12/1/1717. Chambre de Commerce de la Rochelle, Carton 1, dossier 6.

elle devait se référer à l'ordonnance de 1681 sur la marine marchande et aux autres règlements concernant la marine. On peut noter que l'édit de 1717 créait des tribunaux d'Amirauté pour tous les ports des colonies françaises. Depuis l'établissement des français à l'Isle Royale en 1713 et jusqu'à 1717, la justice y avait été administrée par le commissaire-ordonnateur et par un tribunal, composé de militaires et connu sous le nom de Conseil de Guerre. Ce type de tribunal subsistera jusqu'à la fin de l'implantation française à Louisbourg mais, à compter de 1717, son champs d'application sera limité aux causes militaires. Quant au fonctionnement de cet organisme, il était régi par le Code Militaire et l'Ordonnance de la Marine de 1689.⁵

A) Le Conseil Supérieur

Lors de sa création en 1717, le Conseil Supérieur avait été conçu pour servir essentiellement de cour d'appel aux jugements qui seraient rendus par les tribunaux du Bailliage et de l'Amirauté. En fait, pour des raisons d'ordre démographique surtout, la population de l'Isle Royale n'étant pas très large, aucun Bailliage n'y fut établi avant 1734.⁶ Jusqu'à cette date, le Conseil Supérieur fut donc amené à jouer le rôle de tribunal de première instance dans les causes civiles et criminelles. Pour les questions d'ordre maritime, vu la création dès 1718 d'une cour d'Amirauté, le Conseil Supérieur ne remplira le rôle que de cour d'appel. Aux fonctions strictement judiciaires du Conseil Supérieur, s'ajoutaient certaines tâches administratives légales comme l'enregistrement des édits et des ordonnances royales. Alors que certains de ses membres possédaient, dans le domaine de la police générale de l'Isle Royale, quelques prérogatives législatives, le Conseil Supérieur n'en possédait aucune. A une ou deux reprises

5. Sr. de Briquet, Code Militaire ou Compilation des ordonnances des Rois de France concernant les gens de guerre. Paris, 1728, Tome 1, pp. 291-296.

6. A.N., Col., B, Vol. 61, fols. 600v-601, Maurepas à St. Ovide et LeNormant, Versailles, 4/5/1734.

seulement, on le verra établir un règlement mais il s'agissait de mesures temporaires.⁷

Originellement, le Conseil Supérieur de Louisbourg devait être composé du gouverneur et de l'intendant de la Nouvelle-France, du gouverneur particulier de l'Isle Royale, du lieutenant du roi, du commissaire-ordonnateur, et de deux conseillers titulaires choisis parmi les habitants de Louisbourg. La présence du gouverneur et de l'intendant de la Nouvelle-France aux scéances du Conseil tenues à Louisbourg étant physiquement impossible, leur participation au Conseil Supérieur en était donc une tout à fait théorique. Comme la législation en vigueur exigeait que les causes criminelles soient entendues par un minimum de cinq juges, et les causes civiles par trois,⁸ le personnel du Conseil était donc plutôt limité. Cette situation nécessitera donc des ajustements locaux afin d'augmenter ce personnel, car les maladies, les voyages, pouvaient facilement empêcher les quorum nécessaires.

Ainsi dès l'installation de ce Conseil, le major de l'Isle Royale en était devenu membre mais sa présence au Conseil semble avoir été assez limité dans le temps.⁹ Outre que sa nomination donnait au Conseil un aspect un peu trop militaire, on ne relève aucune référence à sa participation aux scéances du Conseil après 1721. En 1723 un troisième poste de conseiller était ajouté au Conseil¹⁰ et en 1725 un quatrième conseiller en joignait les rangs.¹¹ Cette dernière nomination cependant,

-
7. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 191, 1ère liasse, Conseil Supérieur, Louisbourg, 18/11/1734, Règlement provisoire des droits, salaires et vacations de l'arpenteur du Roi à l'Isle Royale, fols. 143v.-146; idem, 28/4/1735, Arrêt qui règle par provision les droits, salaires et vacations des officiers du Bailliage de Louisbourg, fols. 151v.-159.
 8. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 181, fols. 570-573, Procureur du Conseil Supérieur de Louisbourg à M. de Forcade. Louisbourg, 24/12/1732.
 9. A.N., Col., C11B, Vol. 5, fols. 70-74, Conseil de la Marine à M. de Mézy, Paris, 13/8/1720.
 10. A.N., Col., C11B, Vol. 6, fols. 152-162v., St. Ovide et De Mézy au ministre. Louisbourg, 29/12/1723.
 11. A.N., Col., -B, Vol. 48, pp. 947-950, Maurepas à De Mézy. Paris, 25/7/1725.

il s'agissait du fils du commissaire-ordonnateur, me semble relever beaucoup plus du népotisme que répondre aux besoins judiciaires de Louisbourg. Ce quatrième poste en effet ne sera occupé que de façon très sporadique puisqu'il fut vacant de 1731 à 1741, de 1743 à 1745 et de 1749 à 1754 comme on peut le constater en étudiant le tableau 1, où je donne la liste de tous les personnages ayant servi au Conseil Supérieur de Louisbourg de 1718 à 1758.

Après 1725, aucun nouveau poste de conseiller ne sera ajouté au Conseil mais il faut préciser cependant qu'un édit royal, en 1742, créait des postes de conseillers assesseurs pour les Conseils Supérieurs de toutes les colonies françaises.¹² Ces conseillers avaient pour rôle d'assister les conseillers titulaires et de les remplacer au besoin. A Louisbourg seuls quatre conseillers assesseurs seront nommés en 1754 mais il faut noter que les quatre postes de conseillers titulaires étaient vacants lors de ces nominations et ces conseillers assesseurs deviendront peu après conseillers en titre. A ces conseillers titulaires et ex officio s'ajoutaient au Conseil un procureur général et un greffier. De fait il y aura toujours à Louisbourg, en plus du greffier, un ou deux commis-greffiers. Bien que non prévu par l'édit de création, le Conseil Supérieur de Louisbourg comptait également sur les services d'un ou de deux huissiers.

Le Conseil Supérieur ne se réunissait habituellement qu'une seule fois par semaine afin de rendre ses jugements et d'expédier les causes sommaires. Evidemment lorsque l'ordre du jour était trop chargé, il devait siéger "par extraordinaire" plus d'une fois. Jusqu'en 1724 les scéances du Conseil se déroulaient le samedi dans l'avant midi et, de 1724 à 1734, la journée du lundi devint le jour ordinaire de réunion. Avec la création d'un siège de Bailliage en 1734, le Conseil tiendra désormais ses scéances le jeudi.¹³ A compter de 1739 les audiences du

12. A.N., Marine, A1, 78, 51, Le Roi, Versailles, août 1742.

13. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 192, Greffes du Conseil Supérieur de Louisbourg, 1736-58.

auront lieu dans les appartements du gouverneur aux Casernes du Bastion du Roi.¹⁴ Auparavant elles s'étaient tenues un peu indifféremment chez le gouverneur, chez le commissaire-ordonnateur, et dans la maison du plus ancien conseiller, F.M. Desgoutins, de 1738 à 1739.¹⁵

Tout au long de son existence, les postes du Conseil Supérieur seront dominés par des personnages issus essentiellement de la carrière militaire, de l'administration civile et de la profession de marchand. Les emplois de gouverneurs et de lieutenants du roi étaient naturellement confiés à des militaires, mais il faut noter ici que leur influence au Conseil Supérieur de Louisbourg fut plutôt négligeable. Le gouverneur occupait sans doute la première place au Conseil mais c'était là une position surtout honorifique car la présidence revenait au commissaire-ordonnateur.¹⁶ En fait le gouverneur et le lieutenant du roi ne pouvaient que participer aux délibérations et prendre part aux votes. Ils ne pouvaient pas, par exemple, diriger les délibérations et recueillir les votes, tâches réservées au président, ou instruire des enquêtes et procéder à la confection d'inventaires qui relevaient des conseillers.¹⁷ Les postes de conseillers seront occupés par des personnes provenant en grande majorité de la classe des marchands tandis que les autres postes seront l'apanage des administrateurs et fonctionnaires.

De tous les membres du Conseil, seuls les conseillers titulaires et les procureurs touchaient un salaire qui était fixé à 300 livres pour les conseillers et à 400 livres pour les procureurs et ce annuellement.¹⁸

Quant aux greffiers et aux huissiers, ils étaient payés à l'acte pour les

14. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 191, Reg. II, fol. 69, Greffes du Conseil Supérieur de Louisbourg.

15. Ibid., fols. 54-54v., 6/10/1738.

16. A.N., Col., C11B, Vol. 5, fols. 70-74, Conseil de la Marine à De Mézy. Paris, 13/8/1720.

17. A.N., Col., B, Vol. 39, fols. 299v.-302v., Edit d'établissement du Conseil Supérieur à Louisbourg. Le Roi, Paris, juin 1717.

18. A.N., Col., C11B, Vol. 5, fols. 70-74, Conseil de la Marine à De Mézy, Paris, 13/8/1720.

tâches accomplies. Ainsi les greffiers touchaient une commission pour toutes les écritures dont ils étaient responsables comme la délivrance d'arrêt, les procès verbaux d'enquêtes, d'inventaires ou de vente, et l'enregistrement de provisions. De même les huissiers touchaient leurs commissions des assignations de témoins, des saisies de biens, des publications du Conseil et des significations de jugements.¹⁹ Assez paradoxalement chez les membres d'une cour d'appel, très rares furent ceux qui à Louisbourg possédaient une quelconque formation juridique. Trois des greffiers furent également notaires et un des conseillers avait été avocat au Parlement de Rennes avant sa venue à Louisbourg mais aucun des procureurs n'était familier avec la jurisprudence.

On avait bien essayé au début de faire venir des juristes de France,²⁰ mais Louisbourg n'était certainement pas l'endroit rêvé pour l'avancement professionnel d'un juriste talentueux ou ambitieux. D'ailleurs certains officiels à Louisbourg ne tenaient pas tellement à leur venue car, selon eux, ils ne feraient que semer la confusion dans la colonie naissante.²¹ Ce problème mis à part, le Conseil Supérieur ne connaîtra qu'une difficulté majeure née de la question de la présidence du Conseil. Ce problème surgira dès les tous débuts alors que le gouverneur de Brouillan cherchera à s'emparer de la présidence que l'édit de création accordait au commissaire-ordonnateur De Mézy. Le conflit entre ces deux personnes amènera De Mézy à se retirer du Conseil et à organiser son propre tribunal. La question fut, cependant, rapidement réglée lorsque les autorités métropolitaines blâmèrent le gouverneur pour son attitude.²²

19. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 178, fols. 232-240, Règlement pour les droits du greffier et du huissier du Conseil Supérieur de Louisbourg, 22/3/1720.

20. A.N., Col., C11B, Vol. 5, fols. 70-74, Conseil de la Marine à De Mézy, Paris, 13/8/1720.

21.

22. A.N., Col., C11B, Vol. 5, fols. 78-99v., Conseil de la Marine à St. Ovide, Paris, 20/8/1720.

Commissaire-Ordonnateurs:

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Pierre Auguste de Soubras
1718-19
célibataire
administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - Jacques Ange LeNormant de Mésy
1719-31
A.M. Debrier
administrateur |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sébastien Ange LeNormant de Mésy
1731-38
donnée inconnue
administrateur | <ul style="list-style-type: none"> - François Bigot
1739-45
donnée inconnue
administrateur |
| <ul style="list-style-type: none"> - Jacques Prévost de la Croix
1749-58
M.T. Carrerot
administrateur | |

Conseillers:

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Jacques de Pensens
1719-35
célibataire
militaire | <ul style="list-style-type: none"> - François Marie Desgoutins
1719-50
M.A.A. Chenaye; M.A.P. Fosse
fonctionnaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Joseph Lartigue
1723-43
J. Diarse
marchand | <ul style="list-style-type: none"> - Sébastien Ange LeNormant de Mésy
1725-31
donnée inconnue
fonctionnaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Guillaume Delort
1735-45
F.O. Carrerot; M.C. Gaultier
marchand | <ul style="list-style-type: none"> - Pierre André Carrerot
1735-49
M.J. Chéron
marchand |
| <ul style="list-style-type: none"> - Michel Hertel de Cournoyer
1741-45
A. Desgoutins
militaire | <ul style="list-style-type: none"> - Louis Delort
1750-53
B.L. Vallière
marchand |

Conseillers, suite

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Pierre Martissans
1750-54
J.A.C. Chevrotière
marchand
 - Alexandre René de Beaudéduit
1754-58
donnée inconnue
avocat
 - Nicolas Larcher
1754-58
donnée inconnue
marchand | <ul style="list-style-type: none"> - Guillaume Delort fils
1754-58
J. Carrerot
marchand
 - Philippe LeNeuf de Beaubassin de la
Vallière
1754-58
M.C. Daccarette
marchand |
|--|---|

Procureurs:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Louis Etienne Duport
1718
donnée inconnue
donnée inconnue
 - Antoine de Paule Sabatier
1720-45
donnée inconnue
donnée inconnue
 - Jean Laborde
1752-58
L. Dupuy-Milly
notaire | <ul style="list-style-type: none"> - Marc Antoine de la Forest
1718-19
M.A. Courthiau
notaire
 - Jean Marc Séguin
1749-52
donnée inconnue
donnée inconnue |
|---|---|

Greffiers:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Antoine de Paule Sabatier
1718-20
donnée inconnue
fonctionnaire | <ul style="list-style-type: none"> - Philibert Génier
1720-c.1730
célibataire
marchand |
|---|---|

Greffiers, suite

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Claude Joseph LeRoy Desmarest (c.g.)
c.1730-37
M.S. Basanière
notaire | <ul style="list-style-type: none"> - Jean Laborde
1737-52
L.D. Milly
donnée inconnue |
| <ul style="list-style-type: none"> - Jean Baptiste Morin (c.g.)
1749-54
M.C.B. de St. Martin
notaire | <ul style="list-style-type: none"> - Guillaume Bacquerisse
1754-58
donnée inconnue
notaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Joseph Félix Chesnaye (c.g.)
1754-58
M.L. LeBreton
donnée inconnue | |

Huissiers:

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Claude Joseph LeRoy Desmarest
1720-24
célibataire
notaire | <ul style="list-style-type: none"> - Etienne Duneau
1724-25
M.A. Augé
archer de marine |
| <ul style="list-style-type: none"> - Prigent Lebris
1725-37
donnée inconnue
donnée inconnue | <ul style="list-style-type: none"> - Pierre Jean Vincent
1729-33
donnée inconnue
donnée inconnue |
| <ul style="list-style-type: none"> - Louis Noel Adam de Neuville
1733-37
A. Paris
donnée inconnue | <ul style="list-style-type: none"> - Jean Jacques Chantrel
1737-42
P. Bonnier
donnée inconnue |
| <ul style="list-style-type: none"> - Joseph Félix Chesnaye
1743-54
M.L. LeBreton
donnée inconnue | <ul style="list-style-type: none"> - Jean François Huet
1754-58
célibataire
militaire |

B) Le Bailliage

En juin 1717, on avait prévu la création de trois bailliages pour toute l'étendue de l'Isle Royale, bailliages qui devaient siéger à Louisbourg, au Port Dauphin et à Port Toulouse. Ce ne fut cependant qu'en 1734 qu'un premier et unique siège de bailliage fut établi à Louisbourg car, auparavant, le Conseil Supérieur avait été capable de suffire à la tâche comme tribunal de première instance et comme cour d'appel. Créé en 1734 avec la nomination de Joseph Lartigue comme bailli,²³ le bailliage de Louisbourg n'existera officiellement que pendant neuf années, soit jusqu'en 1743. Joseph Lartigue fut en effet le seul personnage à recevoir des autorités métropolitaines une commission de bailli et, après son décès en 1743,²⁴ la métropole ne s'embarrassera point de lui nommer un successeur. Et pendant ces neuf années d'existence officielle, l'absence de registres ou d'actes pour le bailliage de juin 1737 à septembre 1739 me laisse croire que ce tribunal fut en fait inopérant.²⁵ Cela est d'autant plus compréhensible que, pendant cet intervalle, il n'y avait point de procureur (Tableau II) pour cette cour. Décédé en 1737, son premier procureur ne fut en effet remplacé qu'en septembre 1739.²⁶

Si, officiellement, le bailliage n'exista que pendant neuf années, sa longévité fut en pratique beaucoup plus étendue. De 1743 à 1745, un bailli temporaire sera nommé par le Conseil Supérieur et,²⁷ de même en 1750, le lieutenant général de l'Amirauté obtiendra le poste de bailli

-
23. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 190, Reg. IV, fol. 16, Commission de Bailli enregistrée par le Conseil Supérieur. Louisbourg, 1/5/1734.
 24. A.N., Outre Mer, G1, Vol. 407, Reg. II, fol. 17v., Acte de sépulture de Joseph Lartigue, Louisbourg, 30/5/1743.
 25. On ne relève aucun acte dans les registres du Bailliage de Louisbourg pour la période allant de juin 1737 à septembre 1739. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 196, doss. 121 à 124; *ibid.*, Vol. 197, doss. 126-127.
 26. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 191, Reg. II, fols. 79v.-80, Nomination de Jean Delaborde comme procureur du Bailliage et de l'Amirauté de Louisbourg. Paris, 1/6/1739.
 27. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 200, doss. 205, fol. 105, Nomination temporaire de Michel Hertel de Cournoyer comme bailli. Louisbourg, 7/6/1743.

et il cumulera cette fonction avec celle de juge de l'Amirauté jusqu'en 1758.²⁸ Tribunal de première instance, le bailliage de Louisbourg était composé d'un bailli, d'un procureur, d'un greffier et d'un huissier. Chargé des procédures criminelle et civile, responsable de la confection des inventaires et des ventes après décès, responsable également des actes de tutelle et curatelle, de la publication des testaments et codicilles, le Bailliage tenait ses audiences les lundi et vendredi dans la maison du Sieur Lartigue,²⁹ localisée à l'ouest de l'île et, après 1750, dans l'ancienne maison de Louis Levasseur sur la Rue d'Orléans.³⁰ Lors de certains procès au criminel, cependant, les informations se déroulaient dans la chambre d'audience du Conseil Supérieur. En 1743 par exemple, alors que Michel de Cournoyer est le nouveau bailli, des personnes sont assignées à comparaître à un procès à l'hôtel du bailli et ces témoins seront entendus dans la chambre du Conseil Supérieur.³¹ On ne peut pas faire de cette note une règle générale, car on relève également des exemples de procès criminels se déroulant au siège du bailliage.³²

Contrairement à ce qui pouvait être le cas pour le personnel du Conseil Supérieur, le plupart des personnes qui occupèrent un poste au bailliage firent de la justice une véritable profession. Ils étaient essentiellement des administrateurs ou fonctionnaires et non pas, comme

-
28. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 201-210, Plumitifs d'audience du Bailliage de 1750 à 1758.
29. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 196, doss. 121-124, Procédures diverses à la cour du Bailliage de Louisbourg de 1734 à 1743.
30. A.N., Outre Mer, G2, Vols. 201-210, Plumitifs d'audience du Bailliage de 1750 à 1758.
31. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 187, fols. 128-334, Procès au criminel de Louis Valérien dit le Bourguignon, juin 1743-octobre 1744.
32. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 188, fols. 1-287, Procès au criminel de Bernard Lailloque et complices, novembre 1744-février 1745.

TABLEAU II

Bailliage De Louisbourg (1734-1758)

Baillis:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Joseph Lartigue
* 1734-43
J. Diarse
marchand | <ul style="list-style-type: none"> - Michel Hertel de Cournoyer (p.i.)
1743-45
A. Desgoutins
militaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Laurent de Domingé Meyracq (p.i.)
1750-58
J. Lartigue
fonctionnaire | |

Procureurs:

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Claude Joseph LeRoy Desmarest
1734-37
M.S. Basanière
notaire | <ul style="list-style-type: none"> - Jean de Laborde
1739-54
donnée inconnue
avocat |
| <ul style="list-style-type: none"> - Jean Pascaud
1754-58
E. de Cournoyer
notaire | |

Greffiers:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Nicolas Pigeot
1734-35
C. Baron
militaire | <ul style="list-style-type: none"> - Joseph Lartigue fils
1735-37
M.H. de Cournoyer
marchand |
| <ul style="list-style-type: none"> - Laurent Domingé Meyracq
1739-45
J. Lartigue
fonctionnaire | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Antoine Roch Lartigue
1750-58
donnée inconnue
fonctionnaire | |

Huissiers:

- | | |
|---|--|
| - Louis Noel Adam de Neuville
1734-37
A. Paris
donnée inconnue | - Jean Jacques Chantrel
1739-42
P. Bonnier
donnée inconnue |
| - Jean Jacques Pringault
1742-43
B. LeManquet
donnée inconnue | - Joseph Félix Chesnaye
1743-45
M.L. LeBreton
donnée inconnue |
| - François Larcher
1750-52
donnée inconnue
donnée inconnue | - François Mérard
1752-55
M. Wassogne
donnée inconnue |
| - Michel Neel
1755-57
M.J. Droit
donnée inconnue | - René Marie Ulfien
1758
donnée inconnue
donnée inconnue |

*

Légende:

- date d'exercice
- nom de l'épouse
- profession avant ou concurrente
à sa nomination
- c.g. - commis-greffier
- p.i. - par intérim

les conseillers titulaires, à la fois administrateurs et marchands. En 1739 un nouveau personnage arrivait à Louisbourg pour occuper les fonctions de procureur au bailliage et à l'amirauté et fait assez rare, pour ne pas dire unique, dans les annales judiciaires de Louisbourg, il s'agissait d'un juriste, avocat professant à Paris.³³ Il exercera sa carrière à Louisbourg jusqu'en 1754, année où il sera forcé de se retirer à cause de son déséquilibre mental et il décédera peu après.³⁴

C) L'Amirauté

Créé en 1717 également, l'Amirauté fut le premier tribunal à fonctionner à Louisbourg et, comme pour le bailliage, trois sièges devaient être institués; les tribunaux prévus pour Port Dauphin et Port Toulouse furent en fait remplacés par des sub-délégués.³⁵ L'Amirauté de Louisbourg fonctionnera sans trop d'histoire jusqu'en 1758 avec un personnel qui y faisait d'assez longue carrière. Le rôle essentiel de ce tribunal était limité à juger des différends maritimes comme tribunal de première instance et, au début de la colonie vu la non existence d'une cour de bailliage, les membres de la cour d'Amirauté voudront assumer les prérogatives et devoirs du Bailliage mais cette prétention fut très vite rejetée par les autorités.³⁶ La composition de ce tribunal était sensiblement la même que celle du Bailliage, le juge portant cependant le titre de lieutenant général. D'ailleurs, à compter de 1739, les personnages en poste cumuleront souvent les mêmes fonctions dans les deux tribunaux de première instance de Louisbourg (Tableau III).

33. Dictionary of Canadian Biography, Vol. III, 1974, Biographie de Jean Delaborde, p. 172.

34. Ibid.

35. A.N., Col., B, Vol. 42, pp. 433-435, Règlement pour le siège de l'Amirauté à l'Isle Royale, 9/12/1720.

36. A.N., Col., B, Vol. 47, pp. 292-305, Maurepas à De Mézy, Paris, 20/6/1724.

TABLEAU III

Amirauté De Louisbourg (1718-1758)

Lieutenants:

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Louis Levasseur
*1718-45
M.A. Laurent
fonctionnaire | <ul style="list-style-type: none"> - Laurent de Domingé Meyracq
1749-58
J. Lartigue
fonctionnaire |
|---|--|

Procureurs:

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Marc Antoine de la Forest
1718-38
M.A. Courthiau
notaire | <ul style="list-style-type: none"> - Philippe Carrerot
1738-39
M.T. Gaultier
fonctionnaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Jean de Laborde
1739-54
donnée inconnue
avocat | <ul style="list-style-type: none"> - Jean Pascaud
1754-58
E. de Cournoyer
notaire |

Greffiers:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Lambert Miçoin
1718-28
donnée inconnue
notaire | <ul style="list-style-type: none"> - Claude Joseph LeRoy Desmarest
1729-37
M.S. de Basanière
notaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - François Laurent
1737-39
donnée inconnue
donnée inconnue | <ul style="list-style-type: none"> - Laurent de Domingé Meyracq
1739-45
J. Lartigue
fonctionnaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Antoine Roch Lartigue
1749-58
donnée inconnue
fonctionnaire | <ul style="list-style-type: none"> - Pierre Lannelongue(c.g.)
1754-58
M. Lécuyer
fonctionnaire |

Huissiers:

- | | |
|---|--|
| - Jean Seigneur
1718-1720
M. Corporon
archer de marine | - Etienne Duneau
1720-23
M.A. Augé
archer de marine |
| - Jean François Laurent
1723-27
M.S. Basanière
donnée inconnue | - Pierre Jacquet
1728-32
donnée inconnue
praticien |
| - Jean Baptiste Durand
1734-39
donnée inconnue
praticien | - Jean Jacques Pringault
1739-45
B. LeManquet
donnée inconnue |
| - Michel Neel
1749-58
M.J. Droit
donnée inconnue | |

* Légende:

- date d'exercice
- nom de l'épouse
- profession avant ou concurrente
à sa nomination
- c.g. - commis-greffier
- p.i. - par intérim

L'Amirauté tenait ses audiences les mardi et samedi de chaque semaine³⁷ dans la maison du lieutenant-général qui, presque tout au long de l'histoire de Louisbourg, fut localisée sur le terrain A de l'ilôt 23.³⁸ Les membres de ce tribunal étaient payés à commission pour les tâches accomplies dans le domaine de la pêche et du commerce maritime. Cela incluait l'enregistrement des congés et des commissions en guerre, les rapports et déclarations d'arrivée, les descentes à bord à l'arrivée et au départ des navires, les déclarations d'avaries de navires ou de cargaisons et les enquêtes qui les suivaient. De même l'Amirauté procédaient aux inventaires et ventes de cargaisons lorsqu'ils y avaient saisies de navires mais les inventaires des biens de pêcheurs et de matelots décédés en mer³⁹ étaient réservés au Bailliage.

D) Conseils de Guerre

En plus des trois tribunaux institutionnels, que j'ai brièvement présentés dans les pages précédentes, un autre tribunal connu sous le nom de conseil de guerre se réunissait occasionnellement à Louisbourg. Les conseils de guerre se réunissaient pour juger des infractions commises par les militaires et n'impliquant que cette catégorie de personnes.⁴⁰ Lorsqu'un civil, par exemple, était partie à la cause soit comme agresseur ou plus souvent comme victime, le procès devait se tenir devant la justice civile. Selon le code militaire, les Conseils de Guerre devaient être constitués par un minimum de sept juges. A Louisbourg, le gouverneur, le lieutenant du roi et le commissaire-ordonnateur étaient membres ex officio des

-
37. A.C.M., B, Vol. 265-279, Régistres de l'Amirauté de l'Isle Royale.
38. A.N., Outre Mer, G1, Vol. 466, pièce 85, fol. 23v., Confirmation des concessions de terrains faites à Louisbourg. Louisbourg, 15/9/1735.
39. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 264-265, Lettres patentes sur la confection des inventaires des gens décédés en mer. Le Roi, Versailles, 30/6/1743.
40. Code militaire ou compilation des ordonnances des Roys de France concernant les Gens de Guerre, par le Sr. de Briquet. Paris, 1728, Tome I, pp. 279-286.

TABLEAU IV

Les Procureurs Aux Conseils De Guerre (1714-1758)

Majors:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Jean Ligondez de Linars,
chevalier
*1714-18
donnée inconnue
militaire | <ul style="list-style-type: none"> - François LeCoutre de Bourville
1718-30
M.A.R. de Villejouin
militaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Jacques de Pensens
1730-33
célibataire
militaire | <ul style="list-style-type: none"> - Louis Dupont Duchambon
1733-37
M.J.M. d'Entremont
militaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Michel Leneuf de la Vallière
1737-41
Renée Bertrand
militaire | <ul style="list-style-type: none"> - Jean François Eurry de la Pérelle
1741-45
F.C. Aubert de la Chenaye
militaire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Michel de Gannes de Falaise
1749-52
E. de Catalogne
militaire | <ul style="list-style-type: none"> - Robert Tarride Duhaget
1752-57
M.R. de Villejouin
militaire |

*

Légende:

- date d'exercice
- nom de l'épouse
- profession avant ou concurrente
à sa nomination

conseils de guerre. Les quatre autres juges étaient choisis dans le corps des officiers des Compagnies Franches de la Marine stationnées à Louisbourg. Le major de Louisbourg (Tableau IV) agissait comme procureur dans ces conseils, tandis que le poste de greffier était assumé, faute sans doute de personnel compétent aux armées, par les greffiers des autres tribunaux. Lorsqu'une infraction était commise par des soldats suisses et même si une partie civile était impliquée, la procédure était quelque peu différente puisque tous les crimes perpétrés par des Suisses devaient être entendus par des juges issus de leur nation. C'était là un droit aux officiers du détachement suisse de Louisbourg par les capitulations passées entre le Roi et le colonel de Karrer, commandant de leur régiment.⁴¹

E) Procédure Judiciaire

Les principales tâches, auxquelles se consacraient les tribunaux de Louisbourg en dehors des scéances d'audience, comprenaient les scéances d'inventaires et de ventes de biens successoraux de même que les procès au civil et au criminel. C'est le processus suivi dans l'accomplissement de ces devoirs que j'essairai de présenter dans ce paragraphe.

- Inventaire et vente de biens: Lors du décès d'une personne à Louisbourg, et la requête de la famille ou d'amis de la personne défunte, le personnel du bailliage avec ou sans le huissier se transportait au domicile mortuaire pour procéder, dans une première scéance, à l'apposition de scellés sur les biens de la personne décédée. Cette première scéance consistait à faire un inventaire rapide des biens en évidence et d'apposer les scellés du siège sur les armoires, coffres, portes et fenêtres de chambres ou cabinets dont l'occupation pouvait être abandonnée **pour quelque temps**, l'inventaire de leurs contenus étant remis à une date ultérieure. Les mêmes personnes revenaient ensuite procéder à l'inventaire proprement dit en autant de scéances que le requérait l'importance des biens laissés

41. A.N., Marine, A1, Art. 69, Capitulation du régiment de Karrer. Maurepas, Versailles, 25/9/1731.

par la personne défunte. Remarquons qu'avant la création du Bailliage le soin de faire les inventaires était remis à un conseiller, au procureur et au greffier du Conseil Supérieur.

La méthode de travail lors de ces scéances ne variait que très rarement: on commençait avec les biens meubles, passait ensuite aux papiers et on terminait avec les immeubles. Les membres de la cour passaient de pièces en pièces, dans le domicile, en notant de façon systématique tous les items qu'elles contenaient mais en n'en donnant le plus souvent que des descriptions assez sommaires. Lors de certains inventaires on procédait aussi à l'appréciation monétaire des articles inventoriés. Dans ces occasions, le tribunal était accompagné de deux évaluateurs qu'il choisissait pour les besoins de la cause dans la classe des marchands. Afin d'obvier aux déboursés qu'occasionnaient les déplacements des membres du Bailliage lors de la confection des inventaires, ces personnages étaient quelques fois remplacés dans cette tâche par des voisins de la personne décédée, voisins qui avaient été assermentés par le tribunal. On procédait ensuite à la vente des biens de la personne décédée toujours à la requête de la famille ou du curateur de la succession. Il s'agissait d'une vente aux enchères dirigée par le juge en charge et tenue habituellement au domicile de la personne décédée. Les enchérisseurs étaient conviés à chaque scéance de vente, par le huissier, où ils achetaient comptant ou à crédit les biens mis en vente. Les deniers recueillis à ces ventes étaient conservés par le greffier et ensuite remis aux héritiers, après déduction des commissions des officiers du tribunal.⁴²

- Procès au civil: La procédure pour les procès au civil était assez simple le tout débutant avec la requête d'un demandeur. Le tribunal émettait alors une ordonnance pour convoquer les parties à la cause; cette ordonnance était communiquée par le huissier et les parties comparaissaient ensuite devant le tribunal; soit en personne, soit représentées par des procureurs. Si par hasard le défendeur ne se présentait pas, le tribunal

42. La plupart des inventaires que j'ai compulsés sont contenus dans la série A.N., Outre Mer, G2.

accordait le défaut au demandeur condamnant ainsi le défendeur à une amende, donnant plus de poids à la requête du demandeur et remettant l'audition de la cause à huitaine. Si exceptionnellement le demandeur était absent, on accordait congé au défendeur et le procès était terminé. Lorsque les deux parties étaient présentes, on procédait à leur audition et on requérait parfois la production d'évidences (contrats, lettres, etc.) ou, également, l'avis d'experts. Le tout était suivi des conclusions du procureur du tribunal et de la sentence du juge. Au civil, les peines imposées consistaient habituellement dans la saisie de biens, une réparation financière, ou dans une amende. Les frais de procédure, appelés "dépens", étaient à la charge de la partie perdante.⁴³

- Procès au criminel: A la suite de la dénonciation d'un crime par une victime ou par un témoin, et si le procureur du tribunal jugeait qu'il y avait matière à procès, les soldats de Louisbourg procédaient à l'arrestation de l'accusé ou "prise de corps." Le criminel, tout suspect était considéré coupable jusqu'à preuve du contraire, était conduit dans les prisons militaires où le greffier ou huissier du tribunal dressait un procès-verbal d'écrouement. Des pièces à conviction pouvaient alors être déposées au tribunal et le personnel de la cour procédait ensuite à l'examen des lieux du crime (constat d'effraction, examen d'un cadavre) et ce en présence de l'accusé. Le procès proprement dit débutait ensuite avec un premier interrogatoire de l'accusé. L'interrogatoire était conduit par le juge en présence du seul greffier et commençait avec l'assermentation de la personne interrogée et l'établissement de son identité. Après ce premier interrogatoire on convoquait des témoins par ordonnance et on procédait à leur audition comme dans l'interrogatoire de l'accusé, et en établissant également si les témoins avaient des liens quelconques avec l'accusé. L'audition de ces témoignages était ensuite suivie d'un second interrogatoire de l'accusé. Les résultats de cette première étape de l'enquête étaient communiqués au procureur pour obtenir ses conclusions.

43. Ibid pour les procès au civil.

Les témoins étaient ensuite rappelés devant le tribunal pour confirmer ou infirmer les déclarations qu'ils avaient faites, et être confrontés avec l'accusé. On demandait ensuite à ce dernier s'il désirait ajouter ou changer quelques choses à ses déclarations précédentes. Le procureur du tribunal livrait ensuite une seconde série de conclusions et l'enquête se poursuivait avec un nouvel interrogatoire de l'accusé. Pour ce troisième interrogatoire l'accusé devait s'asseoir sur la "sellette", sorte de petit banc très bas, et pour conduire l'interrogatoire le juge s'adjoignaient deux personnes, autant que possible familières avec le droit. On procédait ensuite à une seconde confrontation de l'accusé, toujours assis sur la sellette, avec les témoins. Notons ici que les témoins pouvaient réclamer un salaire, qui excédait rarement deux livres, pour chacune de leurs apparitions en cour. La seconde confrontation de l'accusé était suivie d'un nouvel interrogatoire de l'accusé et, si le crime avait été perpétré par plusieurs personnes, on procédait ensuite à une confrontation des accusés. Evidemment toute cette procédure aurait pu être réduite si l'accusé avait admis son crime mais cela se produisait fort rarement et les autorités en étaient réduites à recourir à la torture pour obtenir des aveux.

Ainsi après une longue suite d'interrogatoires infructueux on en arrivait à la dernière étape du procès, où l'accusé était soumis à la question ordinaire et extraordinaire. Alors qu'au Canada l'application de la question consistait dans le supplice des brodequins, la question à Louisbourg consistait à soumettre le suspect au supplice du feu. L'accusé était attaché à une chaise et on lui présentait la plante des pieds contre la flamme du foyer. Le supplice pouvait se poursuivre jusqu'à la perte de conscience de l'accusé. On verra même un cas à Louisbourg, où le supplicié devra être porté sur une civière pour revenir à la cour, la question lui ayant été appliquée la veille. Le supplice du feu pouvait ensuite se poursuivre en détachant l'accusé de sa chaise et en le couchant sur un matelas auprès du feu. Ces interrogatoires étaient suivis du réquisitoire ou dernières conclusions du procureur et de la condamnation prononcée par le juge. Il importe de noter que fort souvent le réquisitoire du procureur et la sentence du juge étaient prononcées avant d'appliquer

la question. La torture, à ce moment là, n'était plus qu'en effort in extremis pour obtenir de l'accusé des aveux de culpabilité justifiant le bien fondé de la sentence et, sans doute, donner bonne conscience à un tribunal qui avait pu condamner en ne se basant que sur des évidences circonstanciées. Dans ces procès on interjetait presque automatiquement appel des sentences des tribunaux de première instance auprès du Conseil Supérieur. Le Conseil chargeait alors un des conseillers d'interroger l'accusé sur la sellette et, après avoir entendu les conclusions du procureur général, le Conseil rendait son jugement. La sentence de la première cour était parfois réduite à "minima" mais, le plus souvent, maintenue dans toute sa rigueur.⁴⁴

F) Crimes et Châtiments

Les crimes les plus fréquents à Louisbourg étaient les crimes contre la propriété privée, suivis des crimes contre l'état; en troisième lieu venaient les crimes contre la personne et finalement, mais très rares, les crimes contre les mœurs. Duels, un ou deux exemples diffamations et querelles, coups et blessures, et meurtres constituent l'essentiel des crimes contre la personne à Louisbourg; on ne retrouve aucun exemple dans les annales judiciaires de Louisbourg de suicide, d'avortement ou d'infanticide, ou de rapt et d'empoisonnement. Pour les meurtres, la peine de mort était automatique; l'accusé convaincu d'un tel crime était pendu ou soumis au supplice de la roue. Ce supplice consistait, après avoir attaché le condamné à une roue ou à une croix de Saint André, à lui rompre les membres avec une barre de fer, mais seulement après l'avoir préalablement étranglé en secret. Le corps du condamné à mort était ensuite promené par les rues de la ville et ensuite exposé à la vue du public, pour environ vingt quatre heures, attaché à une potence ou à une roue. Toute sépulture chrétienne lui était naturellement refusé et le cadavre était ensuite jeté à la mer ou aux ordures.

44. A.N., Outre Mer, G2, différents volumes.

Pour tous les autres types de crime les peines variaient de la simple amende à la pendaison, en passant par la mise au carcan, le fouet, le chevalet, le flétrissement au fer rouge, la mise au ban de la colonie et les travaux forcés sur les galères. L'incarcération en prison ne fait pas partie des peines imposées aux criminels mais est utilisée seulement pendant la durée de l'information. Le supplice du chevalet, où le condamné était couché sur une sorte de cheval de bois avec des pesées aux bras et aux jambes, semble avoir été réservé à Louisbourg surtout aux soldats pour ébriété pendant le service. Le fer rouge consistait à marquer les condamnés d'une fleur de lys ou d'un V signifiant voleur. Les crimes contre l'état étaient faits à Louisbourg de désobéissances répétées aux ordonnances, des fraudes et, chez les militaires, de désertions. Dans le domaine des crimes contre les mœurs, on doit noter que, mis à part quelques deux ou trois cas de séductions, les délits sexuels sont quasi inexistant; on ne retrouve en effet aucun exemple de procès pour viol, inceste ou adultère. On ne rencontre pas également de procès contre les blasphémateurs ou contre les ivrognes et ce même si l'alcoolisme n'était pas sans causer un large problème social à Louisbourg. Les soldats, punis pour ébriété, l'étaient en vertu de la discipline militaire.⁴⁵

Afin de servir d'exemple pour la population en général, tous ces châtiments étaient infligés en public par l'exécuteur de la haute justice (Tableau V). Personnages honnis par la société en général, mais considérés comme un mal nécessaire, les bourreaux étaient habituellement recrutés chez les criminels ou chez les esclaves. A Louisbourg on avait deux types de bourreaux, l'un chargé d'appliquer la question, l'autre exécutant les sentences. Vu les difficultés, cependant, pour trouver des candidats pour ces postes, le rôle de questionnaire était assez souvent rempli par

45. Les procès au criminel à Louisbourg ne font habituellement que mentionner les supplices et châtiments auxquels les criminels étaient condamnés; on pourra trouver des descriptions plus détaillées des châtiments dans Lachance, André: Le bourreau au Canada sous le régime français, Cahiers d'Histoire, No. 18, Québec 1966.

TABLEAU V

Exécuteurs Et Questionnaires De Louisbourg

- Charles Durand: e. 1724 - x
 originaire de Nogent-le-Roy
 fils de Charles et Jeannette Grosse
 condamné pour vol à Louisbourg

- Santiago Detcheverry dit l'Espagnol: e. 1733 - x
 ne parlait que le Basque
 condamné pour vol

- Antoine Bane: e. 1738-45
 époux de Judith Cannon
 aucune autre information

- Anonyme: q. 1743-45
 esclave noir de la Martinique
 condamné à mort pour le meurtre d'un jeune noir

- Joseph Cambus dit Saxe: e. 1754-55
 aucune information

- Pierre Chatain dit LaTulipe: q. 1754-55
 e. 1755 - x
 aucune information

Légende: e. - exécuteur
 q. - questionnaire

l'exécuteur lorsqu'il y en avait un car, à plusieurs reprises, l'emploi sera vacant. La tâche de bourreau était en effet si dégradante qu'un huissier, dont l'emploi avait été comparé à celui de bourreau, par un personnage à moitié ivre, trainera son diffamateur dans un long procès. L'exécuteur de la haute justice était logé par l'état et recevait un salaire de 300 livres annuellement.⁴⁶

*

*

*

L'application de la justice à Louisbourg, en laissant à l'accusé le soin d'établir sa non-culpabilité et par l'utilisation de la torture pour obtenir des aveux, nous apparaît sans doute rigoureuse et inhumaine. Cette sévérité, cependant, ne souleva jamais de protestation dans la population d'alors car les concepts pénologiques n'avaient pas encore été influencés par la philosophie des Lumières. Les tribunaux avaient été institués pour assurer la tranquillité sociale dans la colonie naissante et la justice, tout en étant plus ou moins arbitraire, n'avait rien d'expéditif. Les procès au criminel étaient particulièrement longs et parfois, faute d'aveux des accusés, les causes durent être renvoyées sans condamnation.

46. A.N., Col., C11B, Vol. 7, fols. 68-74, De Mézy au ministre de la marine. Louisbourg, 27/11/1724.

Chapitre II - Louisbourg Et Ses Lois

Cette étude sur la législation est, en fait, une simple compilation des arrêts, déclarations, édits, lettres patentes, ordonnances et règlements adoptés et mis en vigueur à Louisbourg de 1713 à 1758. Cette compilation a été réalisée à partir des différentes séries de documents d'archives dont la Forteresse de Louisbourg possède des copies, ainsi que de certains textes déposés dans la bibliothèque de la forteresse. Cette compilation inclut également les lois qui ne sont que mentionnées dans ces documents d'archives et dont il me fut impossible de retrouver le texte. Mon intention n'est pas de faire une analyse de leur contenu car aucun résumé, si exhaustif soit-il, ne saurait remplacer une lecture attentive des textes de lois eux-mêmes.

Les divers règlements ont été classé chronologiquement et divisé en sept sections, selon le sujet traité. Ce n'est seulement, dans des études spécifiquement reliées aux différents thèmes abordés par la législation, que tous ces textes de lois pourront livrer leur importance réelle. Chaque règlement mériterait en effet qu'on en analyse le pourquoi et les conséquences. Ce travail, cependant, déborde le cadre d'une présentation de la législation elle-même; je me limiterai plutôt à des observations d'ordre général sur les différents sujets traités.

Dans les monarchies de type absolutiste, telle que la monarchie française au XVIIIe siècle, tout le pouvoir législatif résidait uniquement dans la personne du souverain. Monarque de droit divin, le roi pouvait déléguer une partie de ses pouvoirs à toute une hiérarchie d'officiels qui, dans le cas de la colonie de l'Isle Royale, était constituée du ministre de la marine, des commis de son ministère, des gouverneur et intendant de la Nouvelle-France et finalement les gouverneur et commissaire-ordonnateur de l'Isle Royale. La législation à Louisbourg était donc

d'émanation royale ou, à tout le moins, promulguée au nom du roi par les gouverneurs et intendants.

En fait malgré cette délégation de pouvoirs, les règlements signés par les gouverneurs et commissaire-ordonnateurs de Louisbourg étaient des réponses à des problèmes bien particuliers à l'Isle Royale et avaient par conséquent une portée assez limitée. Il s'agissait surtout de règlements de police; il eut été impensable, par exemple, que le gouverneur légifère sur des questions de commerce extérieur car cela dépassait les limites de son gouvernement. On doit noter que, étant donné la séparation des pouvoirs entre le gouverneur et l'intendant dans les colonies, ces questions de police relevaient en premier lieu de l'intendant. Le gouverneur pouvait, cependant, intervenir dans ce domaine à titre de président du Conseil supérieur. On retrouve également dans les documents le texte d'ordonnances émises par le bailliage et la cour d'amirauté de Louisbourg. Ces règlements n'ont pas, cependant, de caractère législatif et sont simplement des applications de la loi. Ces organismes, en effet, se limitaient strictement à un rôle judiciaire.

A) Terminologie

J'emprunte au Dictionnaire de Droit et de Pratique, publié en 1749, par Claude-Joseph de Ferrière et à l'Encyclopédie de Diderot la signification des principaux termes utilisés dans le domaine législatif à Louisbourg.

Arrêt: "... l'usage paraît avoir fixé l'étimologie de ce terme, pour signifier un jugement rendu par une cour souveraine, contre lequel on ne peut se pourvoir par appel." Les deux types d'arrêt législatif sont l'arrêt du conseil d'état privé du roi que ce dernier prononce sur les requêtes qu'on lui présente, et l'arrêt en commandement que le roi donne de son propre mouvement. Alors que le second arrêt est exécutoire immédiatement, le premier doit d'abord être enregistré avant d'entrer en vigueur. L'arrêt se dresse comme suit: "Le Roi étant informé" ou "Le Roi s'étant fait représenter."¹

1. Ferrière, C.J., Dictionnaire..., Tome I, pp. 168-169.

Déclaration: "... est une ordonnance par laquelle le Roi interprète, ou réforme, ou casse pour le tout ou en partie, quelque édit ou ordonnance. Les déclarations commencent par ces mots: A tous ceux qui ces présentes lettres verront. Elles sont scellées du grand sceau de cire jaune sur une double queue de parchemin, & sont datées du jour, du mois & de l'année."²

Edit: "... est une ordonnance que le Prince fait publier de son propre mouvement pour le bien de son Etat... Elle est universelle, & oblige généralement tous les sujets du Roi, si ce n'est à l'égard des personnes qui y sont exceptées spécialement, ou si elle n'est particulière pour une province. Enfin elle est signée du Roi, visée par M. le Chancelier, & scellée du grand sceau en cire verte sur des lacs de soie verte & rouge; & cette cire verte marque par cette couleur qu'ils sont perpétuels & irrévocables de leur nature." On peut remarquer que contrairement aux déclarations les édits expriment une première loi et ils ne sont pas datés du jour de leur proclamation, mais simplement du mois et de l'année.³

Lettres patentes: "... sont des lettres du Roi scellées du grand sceau, qui servent de titre pour la concession de quelque octroi, grace, privilège, établissement." Elles devaient être contresignées par un secrétaire d'état. Alors que les ordonnances, édits ou déclarations sont des lois générales, les lettres patentes s'adressaient plutôt à une ville, à une communauté ou à quelques particuliers.⁴ "On les appelle patentes, parce qu'elles sont toutes ouvertes, n'ayant qu'un simple repli au bas, lequel n'empêche pas de lire ce qui est contenu dans ces lettres, à la différence des lettres closes ou de cachet, que l'on peut lire (sic) sans les ouvrir."⁵

2. Ibid., p. 625.

3. Ibid., p. 802.

4. Ferrière, C.J., Dictionnaire..., Tome 2, p. 180.

5. Diderot, Encyclopédie, Tome IX, p. 426

Ordonnance: "... généralement parlant, signifie loi, statut, commandement d'un souverain ou d'un supérieur. Mais ce terme signifie plus particulièrement les loix qui sont établies par le seule autorité du Roi; & dans ce sens on dit les Ordonnances royaux." L'ordonnance diffère de l'édit en ce sens qu'elle embrasse ordinairement différentes matières ou du moins contient des règlements généraux, tandis que les édits n'ont généralement qu'un seul objet.⁶ On retrouve donc à Louisbourg deux types d'ordonnances: l'ordonnance, ensemble de lois, comme celle des armées navales de 1689 et l'ordonnance, simple loi ou édit, semblable à celle de 1721⁷ défendant aux habitants de Louisbourg de couvrir leurs maisons en écorce.

Règlement: ce terme s'entend ordinairement de tous les édits, déclarations, arrêts, ordonnances et sentences qui contiennent quelque décision faite pour servir de règle sur quelque matière.⁸

B) Thèmes législatifs

Police générale:

La législation de police générale recoupe, à travers les trente et un textes de lois adoptés à Louisbourg de 1713 à 1758, différents aspects de l'ordre public. On y traite en particulier des problèmes occasionnés par la vente et la consommation de boissons, des jeux et loteries, de la propriété privée et de la protection de la faune. La plupart des sujets traités ne concernant que Louisbourg spécifiquement, toutes ces ordonnances, à deux exceptions près, furent promulguées par les autorités coloniales, soient les gouverneurs et commissaire-ordonnateurs. Le roi n'interviendra dans ce domaine législatif que pour interdire les jeux de hasard (cette législation devait s'appliquer à toutes les colonies françaises) et la tenue de débits de boissons en dehors des murs de Louisbourg.

6. Ferrière, C.J., *ibid.*, p. 410.

7. Voir la section d'architecture et d'urbanisme, 2e partie, loi 8.

8. Ferrière, C.J., Dictionnaire..., Tome 2, p. 714.

On peut noter, dans le secteur des lois sur la boisson, le caractère répétitif de la législation. Les principales interdictions, telles que la vente d'alcools pendant le service divin les dimanches et fêtes ou la vente aux ouvriers du roi les jours ouvrables, seront reprises constamment au cours de l'histoire de Louisbourg. Ces répétitions laissent supposer un caractère assez peu docile chez les habitants de Louisbourg ou, à tout le moins, l'incapacité des autorités à faire respecter les lois. Les difficultés de la vie à Louisbourg étaient sans doute responsables de cette attitude plutôt indépendante des Louisbourgeois. Pour obtenir une idée plus précise de la législation dans le domaine de la boisson, le lecteur pourra se référer à mon étude intitulée: Aubergistes et Cabaretiers de Louisbourg, 1713-1758. Le chapitre 2 traite spécifiquement de la législation et de ses répercussions.

La deuxième section de ce thème sur la police générale présente des lois sur l'ordre public, la propriété privée, et la protection de la faune à l'Isle Royale. On y interdit, entre autres, la libre circulation des cochons et des chevaux dans les rues de Louisbourg; ces animaux risquaient fort, en effet, de provoquer des dommages importants à la propriété privée, particulièrement aux piles de morues séchées sur les graves. Ils étaient même dangereux pour les jeunes enfants. Il était également défendu aux chasseurs de tuer les animaux domestiques; la nécessité d'imposer cette mesure laisse sous-entendre la difficulté que pouvaient éprouver certaines personnes à se nourrir à divers moments de l'histoire de Louisbourg. L'interdiction de chasser la perdrix du 15 avril au 15 septembre m'apparaît comme une des premières mesures, dans l'histoire du nouveau monde, pour y protéger la faune.⁹ Une pareille défense avait aussi été faite au Canada en 1721.¹⁰ On pourra trouver un excellent résumé de tous les principaux règlements de police promulgués à Louisbourg dans un texte de 1735 intitulé: "Extrait des ordonnances du Roi et règlements de police qui ont été cy devant rendus et affichés en conformité des intentions de Sa Majesté."¹¹

9. A.N., Col., C11B, Vol. 10, fols. 56-56v, St. Ovide et LeNormant, Louisbourg, 5 avril 1728.

10. Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec, et Ordonnances et Jugements des Intendants du Canada, Québec, 1855, pp. 456-457.

11. A.N., Col., C11B, Vol. 17, fol. 250.

lère Partie: Auberges et Cabarets:

1. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 19, ordonnances rendues depuis mon arrivée à Louisbourg sur la vente des vins et eaux de vie. Soubras, Louisbourg, 16/9/1714.
2. A.N., Col., C11B, Vol. 3, fols. 146-146v., ordonnance de police au sujet des cabaretiers. St. Ovide, Louisbourg, 30/7/1718.
3. A.N., Col., C11B, Vol. 5, fols. 157-158, ordonnance sur les abus et débauches chez les cabaretiers. St. Ovide et de Méisy, Louisbourg, 27/4/1720.
4. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 91, ordonnance fixant le prix de la boisson. St. Ovide et de Méisy, Louisbourg, 20/5/1720.
5. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 92, ordonnance fixant le prix de la boisson. De Méisy, Louisbourg, 14/6/1720.
6. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 552-552v., ordonnance interdisant de vendre du vin aux soldats en dehors de Louisbourg. Le Roi, Paris, 8/4/1721.
7. A.N., Col., C11B, Vol. 6, fol. 29, ordonnance au sujet des habitants qui donnent de la boisson aux soldats et aux travailleurs. St. Ovide et de Méisy, Louisbourg, 9/5/1722.
8. A.N., Col., C11B, Vol. 10, fol. 57, ordonnance au sujet des cabaretiers qui détaillent des vins et eaux de vie aux soldats et aux ouvriers les jours ouvrables, et qui les oblige à mettre enseigne. St. Ovide et de Méisy, Louisbourg, 25/4/1728.
9. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fols. 317v.-318, ordonnance qui défend aux cabaretiers de Niganiche de donner à boire aux compagnons et matelots pêcheurs. St. Ovide et de Méisy, Louisbourg, 24/7/1733.
10. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fols. 307-307v., ordonnance sur les auberges et cabarets de la ville de Louisbourg. St. Ovide et de Méisy, Louisbourg, 23/5/1734.
11. A.N., Col., C11B, Vol. 17, fol. 250, extraits de règlements de police. Boissons, achats des soldats, circulation des cochons, chasse à la perdrix. St. Ovide et de Méisy, Louisbourg, 25/4/1735.

12. A.N., Col., C11B, Vol. 3, fols. 3-4, règlement sur les auberges et cabarets. Duquesnel et Bigot, Louisbourg, 4/7/1741.
13. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fol. 320, règlement sur l'achat de cargaison par les cabaretiers. Bigot, Louisbourg, 19/8/1741.
14. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fols. 321-321v., ordonnance sur les auberges et cabarets. Duquesnel et Bigot, Louisbourg, 27/4/1742.
15. A.N., Col., C11B, Vol. 28, fols. 153-154, ordonnance sur les auberges et cabarets. Prévost, Louisbourg, 4/8/1749.
16. A.N., Col., C11B, Vol. 33, fol. 17, interdiction de tenir cabaret dans les nouveaux villages. Daillebout et Prévost, Louisbourg, 9/11/1753.
17. A.N., Col., C11B, Vol. 34, fols. 82-84, ordonnance sur les auberges et cabarets. Prévost, Louisbourg, 29/9/1754.
18. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 193, 4e liasse, s.p., défense aux aubergistes et cabaretiers d'attirer des matelots chez eux les jours de travail et la nuit. Druacourt et Prévost, Louisbourg, 9/11/1757.

2e Partie: Jeux et Loteries, Ordre public, Propriété privée, Protection de la faune:

1. A.N., Col., C11B, Vol. 5, fol. 392, défense aux soldats de tuer les bestiaux des officiers et des particuliers. St. Ovide, Louisbourg, 7/12/1721.
2. A.N., Marine, A1, 50, 36, ordonnance interdisant les jeux de hasard aux colonies françaises de l'Amérique. Le Roi, Versailles, 15/12/1722.
3. A.N., Col., C11B, Vol. 7, fol. 10, ordonnance sur la circulation des cochons dans Louisbourg. De Mézy, Louisbourg, 5/6/1724.
4. A.N., Col., C11B, Vol. 10, fols. 56-56v., ordonnance sur la chasse et la circulation des cochons. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 5/4/1728.
5. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fols. 319-319v., ordonnance sur la chasse à la perdix. De Forant et Bigot, Louisbourg, 9/4/1740.

6. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fols. 320v.-321, ordonnance sur l'usage d'armes à feu dans Louisbourg. Duquesnel et Bigot, Louisbourg, 19/4/1742.
7. A.N., Col., C11B, Vol. 28, fol. 157, ordonnance sur l'usage des armes à feu. Prévost, Louisbourg, 25/8/1749.
8. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 200, dossier 211, s.p., ordonnance défendant de lever des écorces sur les sapins. Louisbourg, Desherbiers et Prévost, 30/8/1751.
9. A.N., Col., C11B, Vol. 32, fols. 352-353, règlements sur la chasse. Laurent Meyracq, Louisbourg, 7/1/1752.
10. A.N., Col., C11B, Vol. 32, fol. 20, interdiction des jeux de hasard. De Raymond et Prévost, Louisbourg, 7/2/1752.
11. A.N., Col., C11B, Vol. 32, fol. 21, libre circulation des bestiaux interdite dans Louisbourg. De Raymond et Prévost, Louisbourg, 31/10/1752.
12. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 499, interdiction des loteries. De Raymond, Louisbourg, 4/4/1753.
13. A.N., Col., C11B, Vol. 34, fol. 7, défense de chasser les bestiaux. Daillebout et Prévost, Louisbourg, 30/6/1754.

Ordonnances mentionnées: texte non retrouvé:

1. A.N., Col., C11B, Vol. 6, fols. 152-162v., retrait de droits sur les boissons demandé. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 29/12/1723.

La pêche:

Dans le domaine des pêcheries, la législation est, plus que dans tout autre secteur, révélatrice du type de société en voie d'implantation à Louisbourg. Ceci est fort compréhensible puisque l'industrie de la pêche constituait la force motrice de la vie économique de la jeune colonie. Fidèle en cela au colbertisme, la politique métropolitaine, à l'égard des produits de la pêche à l'Isle Royale, sera d'éliminer les barrières douanières. En effet, une législation, adoptée en 1713, éliminait les droits des cinq grosses fermes et autres pour une période de dix années sur les produits de la pêche faite à l'Isle Royale.¹² Cette importante

12. Phélypeaux, Fontainebleau, 9/9/1713. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 9-10v.

mesure sera répétée en 1723, 1733 et 1743.¹³ Tout en favorisant les entrepreneurs de pêche français, cette loi facilitait également l'écoulement des produits des pêcheurs établis à Louisbourg. La seule restriction à cette politique de franchise douanière sera une ordonnance de 1722 établissant un droit d'un quintal de morue sur chaque chaloupe de pêche.¹⁴ Cette taxe était levée pour répondre aux besoins de la construction d'un hôpital, d'une église et d'un presbytère à Louisbourg.

Quant aux autres stipulations sur les pêcheries, elles me semblent assez bien rassemblées dans un règlement adopté le 20 juin 1743 et intitulé: "Règlement concernant l'exploitation de la pêche de la morue à l'Isle Royale."¹⁵ Ce règlement comprend trente-deux articles, et 4 ou 5 clauses seulement sont à l'avantage des compagnons pêcheurs et des graviers. Toutes les autres cherchent à protéger le maître ou habitant pêcheur vis à vis ses employés et à placer ces derniers dans une étroite dépendance de leurs patrons. On y fixe, par exemple, les salaires des compagnons; on les oblige à s'approvisionner auprès des habitants pêcheurs et à vendre à leurs patrons leurs morues et huiles. Le gouvernement cherchait donc, consciemment ou pas, à favoriser une certaine classe moyenne. En interdisant aux célibataires de louer leurs graves et vignaux à des non-résidents, le gouvernement limitait la compétition pour les habitants et augmentait par le fait même la dépendance des compagnons. Mais, dans cet éloignement des forains et des gens qui n'apportaient rien à la colonie, on peut également voir un souci gouvernemental d'accroître le développement économique de la colonie.

On constate également que de nombreux textes législatifs sur la pêche commencent avec l'expression: "Sur les représentations qui nous ont été faites par les habitants de cette colonie, marchands et pêcheurs." On se trouve donc en présence d'un régime absolutiste qui agit, souventes

13. Voir: La pêche, lois 11, 20 et 30.

14. Ibid., loi 9.

15. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 254-259.

fois, selon les données et souhaits de la classe moyenne. De fait, on semble dépasser l'absolutisme monarchique ou gouvernement d'un seul pour accéder au gouvernement de classe. On retrouve un peu le même phénomène dans le domaine du commerce avec les restrictions imposées aux marchands forains.

1. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 9-10v., arrêt du conseil d'état du Roi qui décharge les morues et les huiles qui proviendront de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale, cy-devant appelé l'Isle de Cap-Breton, de tous droits des cinq grosses fermes, et autres pendant dix années. Phélypeaux, Fontainebleau, 9/9/1713.
2. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 43-44v., arrêt qui ordonne que pendant dix années, les huiles provenant des baleines, des morues et autres poissons pêchés par les sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale et apportés dans les différents ports du Royaume sur des vaisseaux français seront déchargés du nouveau droit imposé au profit du roi par la déclaration du mois d'octobre 1710 et autres règlements subséquents. Le Roi, Paris, 1/2/1716.
3. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 54, arrêt du conseil d'état du Roi qui décharge des droits de foraine et douanes de Valence les morues sèches et les huiles qui proviendront de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale. Le Roi, Paris, 19/12/1716. (Document incomplet).
4. A.N., Col., C11B, Vol. 2, fol. 216, ordonnance de police au sujet d'achat dans les cargaisons d'effets convenables pour la pêche. St. Ovide, Louisbourg, 11/4/1717.
5. A.C.M., Liasse 6109, arrêt du conseil d'état du Roi concernant le commerce qui se fait aux Isles Françaises de l'Amérique des morues sèches et des huiles, provenant de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale. Le Roi, Paris, 20/5/1718.
6. A.N., Col., C11B, Vol. 3, fol. 132, ordonnance obligeant à engager les pêcheurs et les graviers par contrat écrit. St. Ovide et Soubras, Louisbourg, 30/7/1718.

7. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 83-84, règlement de police pour les habitants-pêcheurs et les marchands qui les fournissent. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 1720.
8. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 129-129v., ordonnance interdisant aux marchands forains d'engager les pêcheurs des habitants. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 15/9/1721.
9. A.N., Col., B, Vol. 45, fols. 925-929, ordonnance pour l'établissement du droit d'un quintal de morues sur chaque chaloupe de pêche tant des habitants de l'Isle Royale que des bâtiments marchands qui vont y faire la pêche. Le Roi, Paris, 12/5/1722.
10. A.N., Col., B, Vol. 45, fols. 929-931, ordonnance qui confirme celle rendue par les Sieurs de St. Ovide et de Mézy le 15/9/1721 portant défense aux capitaines et marchands forains d'engager les équipages des habitants ou d'acheter des navires denrées et ustensiles de pêche. Le Roi, Paris, 12/5/1722.
11. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 138-139v., arrêt du conseil d'état du Roi qui ordonne que, pendant dix années à commencer du 1/1/1724, les morues tant vertes que sèches, et les huiles qui proviendront de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale seront déchargées des droits d'entrée des cinq grosses fermes dans tous les ports du Royaume. Le Roi, Versailles, 3/5/1723.
12. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 150-150v., ordonnance interdisant aux célibataires de l'Isle Royale de louer leurs graves et vignaux. Le Roi, Meudon, 30/6/1723.
13. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 151-151v., ordonnance interdisant la saisie de chaloupes ou ustensiles de pêche pour dettes particulières. Le Roi, Meudon, 30/6/1723.
14. A.N., Col., C11B, Vol. 7, fols. 11-11v., ordonnance sur la préférence que doivent avoir les habitants pour acheter les morues et les huiles de leurs compagnons-pêcheurs. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 8/9/1724.
15. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 160, règlement fixant le prix de la morue entre les compagnons et les maîtres pêcheurs. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 21/9/1724.

16. A.N., Col., C11B, Vol. 7, fol. 72, règlement interdisant aux habitants de Scatarie d'aller pêcher au Cap de Raye. Rousseau de Souvigny, Louisbourg, 23/9/1724.
17. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 170, ordonnance fixant les droits à payer aux officiers de l'Amirauté par les habitants pêcheurs et caboteurs de l'Isle Royale. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 4/6/1727.
18. A.N., Marine, A1, 66, 37, arrêt du conseil d'état du Roi qui ordonne l'exécution de celui du 3 mai 1723 et décharge les morues tant vertes que sèches et les huiles qui proviendront de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale du paiement du droit de sol pour livre. Le Roi, Versailles, 19/8/1727.
19. A.N., Col., C11B, Vol. 13, fols. 258-259, ordonnance sur les navires qui font la pêche et la traite à Louisbourg. Louis Levasseur, Louisbourg, 19/3/1732.
20. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 200-201, arrêt du conseil d'état au Roi qui prolonge de dix ans la franchise dont jouit la pêche de l'Isle Royale vis à vis les cinq grosses fermes du Royaume. Le Roi, Versailles, 17/3/1733.
21. A.N., Col., C11B, Vol. 14, fols. 90-91, ordonnance fixant les avantages à fournir aux pêcheurs et empêcher la concurrence entre les habitants-pêcheurs. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 20/9/1733.
22. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fol. 306, ordonnance de police pour interpréter la précédente (No. 21). St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 29/9/1733.
23. A.N., Col., C11B, Vol. 15, fol. 63, ordonnance de police pour révoquer celle du 20/9/1733 (No. 21). St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 22/5/1734.
24. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 209-210, arrêt du conseil d'état du Roi qui accorde aux négociants de S. Jean de Luz les mêmes droits pour leur pêche à l'Isle Royale que ceux accordés par les lettres patentes de 1717 pour le commerce aux Iles Françaises. Le Roi, Versailles, 20/7/1734.

25. A.N., Marine, A1, 77, 21, arrêt du conseil d'état du Roi qui prescrit les formalités à observer par les négociants qui vont à la pêche à la morue à l'Isle Royale, à leur retour des Iles Françaises, pour jouir des exemptions accordées par les arrêts du 3/5/1723 et 17/3/1733 sur les morues et huiles de ladite pêche. Le Roi, Versailles, 26/9/1741.
26. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fol. 320v., ordonnance interdisant aux habitants de refuser de vendre de la morue fraîche pour de l'argent comptant. Duquesnel et Bigot, Louisbourg, 24/12/1741.
27. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fol. 322, ordonnance fixant la ration à donner par les habitants-pêcheurs à leurs employés. Duquesnel et Bigot, Louisbourg, 6/5/1742.
28. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fol. 322v., ordonnance pour révoquer celle du 24/12/1741 (No. 26). Duquesnel et Bigot, Louisbourg, 16/5/1742.
29. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fol. 323, ordonnance révoquant celle du 6/5/1742 (No. 27). Duquesnel et Bigot, Louisbourg, 23/7/1742.
30. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 252-253, arrêt du conseil d'état du Roi prolongeant de dix ans, à compter du 1/1/1744, la franchise dont jouit la pêche de l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 26/3/1743.
31. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 254-259, règlement concernant l'exploitation de la pêche à la morue à l'Isle Royale, Le Roi, Versailles, 26/6/1743.
32. A.N., Col., C11B, Vol. 26, fol. 31, ordonnance interdisant aux particuliers non sédentaires de faire la pêche et obligeant à passer les contrats d'engagement devant notaires. Duchambon et Bigot, Louisbourg, 26/10/1744.
33. A.N., Col., C11B, Vol. 29, fols. 9-10, ordonnance obligeant les habitants-pêcheurs à vendre de la morue fraîche aux particuliers jugés solvables. Desherbiers et Prévost, Louisbourg, 15/5/1750.

Ordonnances mentionnées: texte non retrouvé:

1. A.N., Col., B, Vol. 37, p. 319, les jurats de Bordeaux exigeant des droits sur la morue salée selon l'arrêt de Desmaretz. Pontchartrain à Lempereur, Paris, 4/4/1715.

Le commerce:

L'intervention de l'Etat s'avère plus radicale dans le domaine commercial avec l'interdiction de commercer avec les colonies étrangères¹⁶ sauf dans les cas d'urgence, lorsque la famine menaçait, et même là on ne pouvait effectuer les paiements en espèces françaises. Le commerce est donc confisqué en quelque sorte au profit de la métropole afin que celle-ci trouve plus facilement des débouchés pour ses produits et que les navigateurs français n'aient pas à souffrir de la compétition anglaise. La politique colbertiste se poursuit également dans le domaine commercial avec l'élimination de certaines taxes; il s'agissait, en l'occurrence, d'arrêts du conseil d'état du Roi ordonnant que les marchandises des Isles du Vent destinées pour l'Isle Royale et le Canada seraient déchargées du droit de poids d'un pour cent, du droit de trois pour cent du Domaine d'Occident et du droit de quarante sols par quintal sur les sucres.¹⁷ D'autres mesures législatives, préconisées dans le domaine commercial, donneront l'image d'un gouvernement paternaliste. La fixation des prix de certaines denrées comme le pain et le boeuf, la fourniture de secours aux habitants en 1749-1750 par exemple, l'obligation de garder certaines quantités d'approvisionnement dans les magasins pour faire face aux situations de crise,¹⁸ toutes ces mesures en sont des exemples évidents.

16. Lettres patentes du Roy portant règlement pour le commerce des colonies. Avril 1717. Chambre de commerce de la Rochelle, Carton 1, dossier 6.

17. Voir: Le commerce, loi 8.

18. Ibid., lois 16, 20, 24 et 26.

1. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 27-27v., arrêt qui ordonne que pendant 10 ans à commencer du 1/2/1715 le charbon de terre provenant de l'Isle Royale sera déchargé de tous droits d'entrée dans le Royaume. Le Roi, Versailles, 29/1/1715.
2. Chambre de commerce de la Rochelle, Carton 1, dossier 6, lettres patentes du Roi portant règlement pour le commerce des Colonies Françaises du mois d'avril 1717.
3. A.N., Col., C11B, Vol. 2, fol. 211, ordonnance contre les marchands de France vendant à terre au détail. St. Ovide, Louisbourg, 11/4/1717.
4. A.N., Col., F2A, Art. 13, lettres patentes à faire enregistrer par le Conseil Supérieur de Louisbourg portant établissement d'une compagnie de commerce sous le nom de Compagnie d'Occident. Le Roi, Versailles, 19/6/1718.
5. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 124, ordonnance permettant aux habitants d'acheter des bestiaux des vaisseaux anglais faisant relâche à Louisbourg. St. Ovide, De Mésey, Levasseur et Delaforest, Louisbourg, 4/9/1721.
6. A.N., Col., C11B, Vol. 6, fols. 36-37, ordonnance interdisant aux forains d'acheter des cargaisons pour les revendre au détail. St. Ovide et de Mésey, Louisbourg, 11/6/1721 et confirmation royale le 12/5/1722.
7. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 147-148, ordonnance pour tenir un compte exact des vivres du Roi. Le Roi, Meudon, 30/6/1723.
8. A.N., Marine, A1, 65, 52, arrêt du Conseil d'état du Roi déchargeant les marchandises des Iles du Vent exportées vers l'Isle Royale et le Canada des droits de Un pour cent, de Trois pour cent du domaine d'Occident et du droit de quarante sols par quintal sur les sucres. Le Roi, Versailles, 31/12/1726.
9. A.N., Marine, A1, 65, 29, arrêt du Conseil d'état du Roi qui proroge pendant un an, à compter du 23/10/1727, la permission d'acheter des vivres des pays étrangers pour les personnes faisant le commerce aux colonies françaises d'Amérique. Le Roi, Versailles, 7/7/1727.
10. A.N., Marine, A1, 66, lettres patente en forme d'édit concernant le commerce étranger aux Iles et colonies françaises de l'Amérique. Le Roi, Fontainebleau, octobre 1727.

11. A.N., Marine, A2, 26, fols. 124-126, arrêt qui accorde aux négociants des Sables d'Olonne pour leur commerce de l'Isle Royale les mêmes privilèges qui sont accordés aux négociants du Royaume pour le commerce des autres colonies. Le Roi, Marly, 14/12/1728.
12. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 187-187v., arrêt du Conseil d'état du Roi qui fixe à dix livres par tonneau du poids de 5,250, les droits d'entrée sur le charbon de terre venant de l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 14/6/1729.
13. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 180, fol. 84, ordonnance obligeant le Capitaine Lasalle à remettre sa cargaison aux autorités de Louisbourg, à cause de la famine qui y règne. De Mézy, Louisbourg, 17/10/1729.
14. A.N., Marine, A1, Art. 70, pièce 16, règlement pour les farines du Canada exportées vers l'Isle Royale et les Antilles. Le Roi, Compiègne, 18/5/1732.
15. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fols. 309-310v., arrêt du Conseil d'état du Roi qui fait défense aux armateurs et négociants faisant le commerce des Iles et colonies françaises de l'Amérique d'y envoyer des étoffes et toiles peintes des Indes, de Perse, de la Chine et du Levant. Le Roi, Versailles, 9/5/1733.
16. A.N., Col., B, Vol. 59, fols. 565v.-566, ordonnance portant qu'il restera toujours la quantité de 2,500 quintaux de farine en provision dans les magasins du Roi à Louisbourg. Le Roi, Versailles, 2/6/1733.
17. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 190, Reg. 4, fols. 46-47, arrêt du Conseil d'état du Roi portant exemption des droits du Domaine d'Occident pour les marchandises des Iles du Vent exportées vers le Canada et l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 2/4/1737.
18. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 262-262v., arrêt du Conseil d'état du Roi ordonnant que les marchandises des Antilles pour l'Isle Royale et le Canada seront déchargées de certains droits douaniers jusqu'au 1/1/1747. Le Roi, Versailles, 24/6/1743.
19. A.N., Col., C11B, Vol. 28, fols. 14-14v., ordonnance interdisant de payer en espèces françaises les achats faits des étrangers. Desherbiers et Prévost, Louisbourg, 5/8/1749.

20. A.N., Col., C11B, Vol. 29, fols. 12-12v., ordonnance pour prolonger d'un an les secours à remettre aux habitants. Desherbiers et Prévost, Louisbourg, 1/7/1750.
21. A.N., Col., C11B, Vol. 29, fol. 11, ordonnance obligeant les bateaux de pêche de faire au moins un voyage au bois ou au charbon pour pourvoir aux approvisionnements en combustibles des habitants de Louisbourg. Desherbiers et Prévost, Louisbourg, 26/8/1750.
22. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 200, dossier 211, s.p., ordonnance fixant le prix de la corde de bois de chauffage. Desherbiers et Prévost, Louisbourg, 21/10/1750.
23. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 200, dossier 211, s.p., ordonnance fixant le prix de la viande, Prévost, Louisbourg, 2/6/1751.
24. A.N., Col., C11B, Vol. 31, fols. 5-5v., ordonnance obligeant les habitants à se munir incessamment des farines et biscuits qui leur sont nécessaires des vaisseaux anglais actuellement en rade. De Raymond et Prévost, Louisbourg, 4/9/1751.
25. A.N., Col., A, Vol. 5, fols. 30-31, ordonnance prorogeant pour trois ans la perception du droit de demy pour cent et de trois pour cent sur les marchandises venant des îles et des colonies françaises. Le Roi, Fontainebleau, 13/11/1751.
26. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 490-490v., ordonnance sur la boucherie à Louisbourg (prix du boeuf). Daillebout et Prévost, Louisbourg, 18/8/1752.
27. A.N., Col., C11B, Vol. 32, fol. 22, ordonnance prolongeant le délai pour se munir de vivres des vaisseaux anglais. De Raymond et Prévost, Louisbourg, 26/10/1752.
28. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 200, dossier 211, s.p., ordonnance fixant le prix du gibier, Prévost, Louisbourg, 5/1/1753.
29. A.N., Col., C11B, Vol. 34, fol. 61, ordonnance fixant le prix du pain. Prévost, Louisbourg, 15/6/1754.
30. A.N., Marine, A1, Art, 88, pièce 26, arrêt du Conseil d'état du Roi, qui permet aux négociants de Cherbourg de faire directement par le port de leur ville le commerce avec les Îles et Colonies françaises de l'Amérique. Le Roi, Versailles, 8/6/1756.

31. A.N., Col., A, Vol. 6, fols. 75-76, arrêt qui ordonne la continuation du droit de demy pour cent sur les marchandises provenant des Iles et colonies de l'Amérique. Le Roi, Versailles, 16/8/1757.

Ordonnances mentionnées: texte non retrouvé:

1. A.N., Col., C11B, Vol. 14, fols. 31-41v., arrêt du Roi du 12/5/1732 sur l'achat de marchandises par les capitaines et revente avec larges profits aux habitants. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 11/10/1733.

Institutions et justice:

Cette section sur les institutions judiciaires de Louisbourg est analysée en détail dans le chapitre précédent. La création d'institution de justice s'accompagne de règlements mineurs concernant le rôle des différents fonctionnaires, membres de ces institutions. Et à cela on peut joindre les déclarations royales concernant les actes des notaires dans les colonies, l'élection de tuteurs et la confection d'inventaires pour les biens des compagnons-pêcheurs.

1. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 178, fols. 1-17, observations sur le fonctionnement du Conseil Supérieur de Québec de 1663 à 1679, suivies de lettres patentes.
2. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 178, fols. 342-355, abrégé des formalités essentielles qui sont usitées en Canada pour l'administration de la justice tant en première instance à la prévôté et amirauté qu'en cause d'appel au Conseil Supérieur. S.l., n.d.
3. Archives de la Chambre de commerce de la Rochelle, Carton 1, dossier 6, règlement concernant les sièges d'Amirauté aux Colonies françaises. Le Roi, Versailles, 12/1/1717.
4. A.N., Col., B, Vol. 39, fols. 299v.-302v., édit portant établissement de trois bailliages et d'un Conseil Supérieur à Louisbourg. Le Roi, Paris, juin 1717.
5. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 196, dossier 123, fols. 9v.-14, déclaration du Conseil d'Etat pour la conservation des minutes des notaires dans les colonies françaises. Conseil d'état, Paris, 2/8/1717.

6. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 196, dossier 123, fols. 18-20, ordonnance prévoyant que les publications pour affaires temporelles ne se feront qu'à l'issue des messes. Conseil d'état, Paris, 2/8/1717.
7. A.N., Col., F3, fol. 85, avis au public: horaire du Conseil Supérieur. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 2/3/1720.
8. A.N., Col., F3, 50, fol. 86, avis au public: horaire d'audience par le commissaire-ordonnateur. De Mézy, Louisbourg, 12/3/1720.
9. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 178, fols. 232-240, règlement pour les droits du greffier et du huissier du Conseil Supérieur de Louisbourg, 22/3/1720.
10. A.N., Col., F3, 50, fols. 107-112, règlement pour le siège de l'Amirauté à l'Isle Royale. Le Roi, Paris, 9/12/1720.
11. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 178, fols. 256-261, déclaration du Roi sur la manière d'élire tuteurs et curateurs et défend aux mineurs émancipés de vendre leurs nègres. Le Roi, Paris, 15/12/1721.
12. A.N., Marine, A1, Art. 62, pièce 1, déclaration royale en interprétation de celle du 2/8/1717 au sujet des actes des notaires dans les colonies. Le Roi, Versailles, 4/1/1724.
13. A.N., Marine, A1, 64, 8, lettres patentes portant que les commissaires et contrôleurs de la Marine dans les colonies auront entrée, séance et voix délibérative dans les Conseils Supérieurs des dites colonies. Le Roi, Marly, 12/2/1726.
14. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 191, 1ère liasse, fols. 143v.-146, règlement provisoire des droits, salaires et vacations de l'arpenteur du Roy à l'Isle Royale. Conseil Supérieur de Louisbourg, 18/11/1734.
15. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 191, 1ère liasse, fols. 151-159v., arrêt qui règle par provision les droits, salaires et vacations des officiers du Bailliage de Louisbourg. Conseil Supérieur de Louisbourg, 28/4/1735.
16. A.N., Col., F3, 50, fols. 214-219, règlement des droits et salaires des officiers du siège d'Amirauté à l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 24/5/1735.
17. A.N., Marine, A1, 78, 51, lettres patentes en forme d'édit concernant les assesseurs aux Conseils Supérieurs des colonies. Le Roi, Versailles, août 1742.

18. A.N., Col., F3, 50, fols. 260-260v., règlement et lettres patentes pour le siège de l'Amirauté à l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 20/6/1743.
19. A.N., Col., F3, 50, fols. 264-265, lettres patentes du Roy portant que les officiers du Bailliage de Louisbourg procéderont à la confection des inventaires et ventes des biens des compagnons-pêcheurs et graviers décédés à terre ou dans les bateaux de pêche. Le Roi, Versailles, 30/6/1743.
20. A.N., Col., F3, 50, fols. 449-450, déclaration du Roy portant établissement de trois bailliages dans l'étendue de l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 21/3/1749.

Ordonnances mentionnées: texte non retrouvé:

1. A.N., Col., C11B, Vol. 4, fols. 259-277v., édits du Roi de Marly, mai, 1711. Officiers de l'Amirauté, Louisbourg, 14/7/1719.

Politique coloniale et Marine:

La politique coloniale recouvre le secteur des actes officiels comme les prises de possession de l'Isle Royale en 1713 et 1749, et les capitulations de Louisbourg en 1745 et 1758. On y explique également à qui doit être dévolu le commandement de l'Isle Royale en l'absence du gouverneur ou du lieutenant du Roi, quels honneurs on devait rendre aux autorités coloniales. Certains édits ou ordonnances traitent particulièrement de politique extérieure comme les déclarations de guerre ou la saisie de navires anglais en guise de représailles.

Quant à la section marine, on y présente les différents règlements que devaient respecter les capitaines de la marine marchande. Les droits ou taxes qu'ils devaient payer y sont fixés; de même les endroits, où ils pouvaient mouiller leurs navires, étaient établis. On leur fait aussi une obligation de déclarer leurs passagers et membres de leur équipage. On y trouve également un règlement de 1714, répété en 1716, 1721, 1724, 1728 et 1742, concernant le nombre d'engagés et de fusils que chaque navire devait transporter de la métropole vers les colonies.¹⁹

19. Voir: Politique coloniale et Marine, Section 2, lois 1, 2, 4, 5, 8, 9 et 17.

1ère Partie: Politique coloniale:

1. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 1-2, concession de îles du Cap-Breton, Saint Jean et de la Madeleine à Gabriel Gautier. Le Roi, Versailles, mai 1686.
2. A.N., Col., C11B, Vol. 1, fols. 11-11v., prise de possession de l'Isle Royale. St. Ovide, L'Hermitte, Depensens... Isle Royale, 2/9/1713.
3. A.N., Col., C11B, Vol. 1, fols. 117-117v., lettres patentes pour donner des graves et terres à l'Isle Royale aux habitants de l'Acadie et de Terre Neuve. Le Roi, Versailles, 9/4/1714.
4. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 20-22, arrêt qui déboute le Sieur de Noirmoutiers de ses prétentions sur la pêche des îles du golfe Saint Laurent. Le Roi, Fontainebleau, 10/9/1714.
5. A.N., Col., B, Vol. 45, fol. 923, ordonnance qui règle le commandement à l'Isle Royale en l'absence du gouverneur. Le Roi, Paris, 12/5/1722.
6. A.N., Col., B, Vol. 45, fols. 923-925, ordonnance qui défend aux habitants de l'Isle Royale de passer à Isle Saint Jean et à ceux-ci de passer à l'Isle Royale sans la permission du gouverneur. Le Roi, Paris, 12/5/1722.
7. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fols. 306-307, ordonnance portant déclaration de guerre contre l'Empereur. Le Roi, Fontainebleau, 10/10/1733.
8. A.C.M., B, Vol. 270, fols. 74-75, publication de la paix avec l'empereur. Le Roi, Versailles, 24/6/1739.
9. A.N., Col., B, Vol. 72, fol. 430v., ou A.N., Outre Mer, G2, Vol. 192, Reg. I, fols. 36-36v., ordonnance réglant le commandement de l'Isle Royale en l'absence du gouverneur et du lieutenant du Roi. Le Roi, Marly, 17/5/1741.
10. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 365-366, ratification des articles de la capitulation de Louisbourg. Duchambon, Warren et Pepperell, Louisbourg, 20/6/1745 (vieux style).
11. A.N., Col., C11B, Vol. 28, fols. 99-100, reprise de possession de l'Isle Royale et de ses dépendances. Desherbiers, Hopson et Prévost, Louisbourg, 23/7/1749.

12. A.N., Col., C11B, Vol. 30, fols. 72-72v., ordre de saisir quatre navires anglais en représailles pour outrage au pavillon français. Desherbiers, Louisbourg, 13/4/1751.
13. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 528, règlement sur les honneurs à rendre à l'Isle Royale. Drucour, Louisbourg, 10/11/1755.
14. A.N., Col., B, Vol. 101, fol. 227, lettres patentes pour donner le commandement de l'Isle Royale à St. Julhien en l'absence de Drucourt. Le Roi, Versailles, 1/9/1755.
15. A.S.H.A., A2, Article 32, pièce 7, ordonnance portant déclaration de guerre contre le Roi d'Angleterre. Le Roi, Versailles, 9/6/1756.
16. A.N., Col., A, Vol. 7, pp. 3-4, interdiction aux gouverneurs et intendants dans les colonies de posséder des terres. Le Roi, Versailles, 12/5/1758.
17. A.N., Col., C11B, Vol. 38, fols. 225-226, articles de la capitulation de Louisbourg. Boscawen, Amherst, Drucour, Louisbourg, 16/7/1758.

2e Partie: Marine:

1. A.N., Marine, A2, Art. 23, ordonnance pour obliger les capitaines marchands à transporter des engagés vers la Nouvelle France. Le Roi, Versailles, 20/3/1714.
2. A.N., Marine, A2, Art. 23, pp. 634-643, règlement et lettres patentes au sujet des engagés et des fusils qui doivent être portés aux colonies françaises d'Amérique. Le Roi, Paris, 16/11/1716.
3. A.N., Marine, A1, Art, 57, pièce 31, ordonnance sur l'attitude à prendre dans les colonies par rapport aux matelots qui désertent des navires du Roi. Le Roi, Paris, 22/5/1719.
4. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 130-130v., ordonnance au sujet des prisonniers qui pourront remplacer les engagés à transporter aux colonies. Le Roi, Paris, 14/1/1721.
5. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 161v.-162v., ordonnance du Roi au sujet des engagés. Le Roi, Versailles, 20/5/1721.

6. A.N., Marine, A1, Art. 59, pièce 97, ordonnance au sujet des matelots qui désertent dans les colonies. Le Roi, Paris, 23/12/1721.
7. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 149-149v., ordonnance libérant les équipages des navires de cabotage de la taxe pour les Invalides. Le Roi, Meudon, 30/6/1723.
8. A.N., Marine, A1, Art. 62, pièce 11, ordonnance au sujet des engagés. Le Roi, Versailles, 15/2/1724.
9. A.N., Marine, A1, Art. 67, pièce 44, lettres patentes et règlement au sujet des engagés et fusils qui doivent être portés aux colonies françaises d'Amérique. Le Roi, Fontainebleau, 15/11/1728.
10. A.N., Col., C11B, Vol. 12, fols. 238-239v., ordonnance pour la police des ports qui doit être observés pour le mouillage des bâtiments dans le port de Louisbourg. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 7/4/1732.
11. A.N., Col., B, Vol. 57, fols. 787-788v., arrêt pour l'établissement des droits qui doivent être levés sur tous les vaisseaux et autres bâtiments qui mouilleront dans les ports de l'Isle Royale pour l'entretien du fanal de l'entrée du port de Louisbourg. Le Roi, Compiègne, 26/6/1732.
12. A.N., Col., B, Vol. 59, fols. 566-567, ordonnance réglant le mouillage des navires dans le port de Louisbourg. Le Roi, Versailles, 2/6/1733.
13. A.N., Col., C11B, Vol. 14, fols. 93-93v., interdiction de mouiller des navires dans le havre de Niganiche du 15 août au 15 avril. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 4/9/1733.
14. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fol. 318v., règlement sur le mouillage des navires près du quai de carénage. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 7/6/1734.
15. A.C.M., B, Vol. 270, fols. 76v.-84, règlement pour la recherche des soldes et produits d'inventaires des gens de mer. Le Roi, Versailles, 23/8/1739.
16. A.N., Col., C11C, Vol. 16, ordonnance obligeant les capitaines et patrons à déclarer leurs passagers et membres d'équipage. Bigot, Louisbourg, 1741.

17. A.N., Marine, A1, Art. 78, pièce 44, ordonnance pour empêcher l'évasion des faux sauniers et contrebandiers qui seront envoyés à l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 25/5/1742.
18. A.N., Marine, A1, Art. 85, pièce 42, décret pour la vérification des titres de propriété maritimes. Daguessau, Paris, 25/10/1750.
19. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 465-466v., ordre pour protéger les vaisseaux allant à la Baie Verte. La Jonquière, Québec, 29/10/1750.
20. A.N., Col., C11B, Vol. 32, fol. 30, règlement à respecter par les capitaines de navires. De Raymond, Louisbourg, 4/1/1753.
21. A.C.M., B, Vol. 271, fols. 17v-22, règlement pour la police et discipline des équipages de navires expédiés vers les colonies. Le Roi, Versailles, 22/6/1753.
22. A.C.M., B, Vol. 271, fols. 22v.-24v., règlement sur la navigation et le commerce avec les anglais. Drucour et Prévost, Louisbourg, 19/3/1755.
23. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 192, 3e registre, ordonnance concernant les armements et prises en course. Le Roi, Versailles, 15/5/1756.
24. A.C.M., B, Vol. 271, fols. 33v.-34v., règlement sur les prises par les flibustiers. Drucour et Prévost, Louisbourg, 10/11/1757.

Ordonnances mentionnées: texte non retrouvé:

1. A.N., Col., C11B, Vol. 42, fols. 43v.-44v., ordonnance du Roy du 10/6/1716 sur les marchandises que peuvent transporter les vaisseaux du Roy. 17/3/1720.
2. A.N., Col., B, Vol. 44, fol. 557, défense aux capitaines de navires marchands de tirer du canon si ce n'est pour signaler un danger. 20/6/1721.
3. A.N., Col., C11B, Vol. 18, fols. 343-346, réception des maîtres et pilotes. Règlement du 4/3/1716, règlement du 15/8/1725 et déclaration royale du 21/10/1727. 14/11/1736.
4. A.N., Col., B, Vol. 71, fol. 44v., placer un pavillon rouge sur l'île d'entrée pour signaler les glaces. 3/2/1740.

5. A.N., Col., C11B, Vol. 36, fols. 25-27v., établissement du Conseil des prises en 1744 et déclaration royale de 1745 autorisant les ventes et formalités à ce sujet. 24/7/1756.

Religion, Médecine, Education, Architecture et Urbanisme:

L'intervention législative du gouvernement se manifeste aussi en religion, médecine et éducation. C'est par lettres patentes, en effet, que l'on confie la direction de la vie religieuse à l'Isle Royale aux Récollets de Bretagne, manifestation évidente du gallicanisme de l'Etat français. De même la direction des soins hospitaliers sera attribuée aux Frères de la Charité. Le Roi verra même à établir les règles régissant l'exercice de la chirurgie dans les colonies, à la fois par les chirurgiens brevetés et les aspirants à la chirurgie. Dans le domaine de l'éducation, la fondation De Forant, qui devait assurer le paiement de la pension de huit jeunes filles d'officiers chez les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, est autorisée par un arrêt royal et lettres patentes. En 1753, le gouverneur De Raymond émettra une ordonnance établissant une école de mathématiques et une école d'artillerie pour les officiers en garnison à Louisbourg. Ce même règlement précise également que: "... a l'égard de ceux qui ne savent point encore lire et écrire, Monsieur le Gouverneur prie les peres et meres ou parents sous la direction de qui ils sont de les envoyer à l'Ecole à commencer lundi prochain chez le Sr. Gerbault cy devant sergent a qui Monsieur le Comte de Raymond a donné un congé absolu pour qu'il puisse tenir école et montrer à lire et écrire aux jeunes gens de la ville."²⁰

Un des domaines qui fera l'objet de l'attention particulière de l'Etat à Louisbourg est celui de l'architecture et de l'urbanisme. En effet, en plus d'obéir aux règles prévues par la Coutume de Paris, les habitants de la Forteresse de Louisbourg durent se soumettre à une série de directives gouvernementales. Le besoin d'une organisation urbaine

20. A.N., Col.; F3, Vol. 50, fol. 497v.

assez sévère devait être d'autant plus ressenti que la superficie de la ville de Louisbourg était assez restreinte. Des ordonnances seront donc promulguées fixant les modalités de concessions de terrains, la façon de les border, et établissant également les endroits où construire, les sites réservés aux bâtiments royaux, le genre de couvertures permis et la hauteur autorisée pour les bâtiments.²¹

lère Partie: Religion, Médecine, Education:

1. A.N., Col., B, Vol. 38, fols. 282v.-284v., lettres patentes pour l'établissement des Frères de la Charité à l'Isle Royale. Le Roi, Paris, avril 1716.
2. A.N., Col., B, Vol. 38, fols. 246-247, lettres patentes pour l'établissement des Récollets de Bretagne à l'Isle Royale. Le Roi, Paris, mai 1716.
3. A.N., Col., B, Vol. 39, fols. 264v.-265v., lettres patentes pour l'établissement des Religieux Récollets de la province de France à l'Isle Royale et pour restreindre celui accordé aux Récollets de Bretagne. Le Roi, Paris, mai 1717.
4. A.N., Marine, A2, Art. 24, fols. 65-68, règlement et lettres patentes obligeant les négociants à embarquer un aumônier sur les vaisseaux pour les voyages au long cours si l'équipage est de plus de 40 hommes. Le Roi, Paris, 5 et 8/6/1718.
5. A.N., Marine, A1, Art. 56, pièce 81, règlement que le Roi veut être observé à l'avenir dans les hôpitaux de ses troupes. Le Roi, Paris, 20/12/1718.
6. A.N., Col., B, Vol. 44, fol. 548, ordonnance sur la localisation de l'hôpital de Louisbourg. Le Roi, Versailles, 5/3/1721.
7. A.N., Marine, A1, Art. 61, pièce 36, ordonnance du Roi sur l'exercice de la chirurgie dans les colonies par les chirurgiens major brevetés et l'examen des aspirants à l'exercice de la chirurgie. Le Roi, Versailles, 23/8/1723.
8. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 190, Reg. IV, fols. 19-22, édit du Roi portant établissement des lieutenants du premier chirurgien du Roi. Le Roi, Versailles, septembre 1723.

21. Voir: Lois d'Architecture et Urbanisme.

9. A.N., Col., C11B, Vol. 10, fols. 60-60v., opposition à la nomination du chanoine Fornel comme curé de Louisbourg. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 24/10/1726.
10. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 190-190v., lettres patentes pour l'établissement des Récollets de Bretagne à l'Isle Royale et à l'Isle Saint Jean. Le Roi, Fontainebleau, juillet 1731.
11. A.N., Col., B, Vol. 63, fols. 579-579v., règlements sur les honneurs dans les églises, processions et aux cérémonies publiques à l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 5/5/1735.
12. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fol. 319, règlement pour la batisse de l'église de Lorembec. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, septembre 1736.
13. A.N., Marine, A1, Art. 78, pièce 47, arrêt et lettres patentes établissant la fondation De Forant. Le Roi, Versailles, 28/8/1742.
14. A.N., Col., C11B, Vol. 31, fols. 6-6v., ordonnance sur la localisation de l'église de Lorembec. Desherbiers et Prévost, Louisbourg, 27/1/1751.
15. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 497-498v., fondation d'une école de mathématiques et d'une école d'artillerie. De Raymond, Louisbourg.

2e Partie: Architecture et Urbanisme:

1. A.N., Col., C11B, Vol. 2, fols. 101-102, ordonnance pour régler à quelle distance des fortifications à l'Isle Royale il sera permis de bâtir et de faire des clotures et plants d'arbres. Conseil de Marine, Louvre, 12/2/1717.
2. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 71, ordonnance pour obliger les habitants à borner leurs terrains. St. Ovide, Louisbourg, 9/10/1717.
3. A.N., Col., C11C, Vol. 15, fol. 230, conditions à observer par ceux qui feront bâtir des maisons et magasins dans ce port. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 20/9/1720.
4. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 546-547, ordonnance au sujet de la maison du nommé Crosnier et autres bâtiments qui nuisent à la défense de la ville de Louisbourg. Le Roi, Paris, 5/3/1721.

5. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 547-548, ordonnance au sujet du quai de Louisbourg. Le Roi, Paris, 5/3/1721.
6. A.N., Col., B, Vol. 44, fol. 548, ordonnance sur la localisation de l'hôpital de Louisbourg. Le Roi, Paris, 5/3/1721.
7. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 549-550v., ordonnance obligeant les habitants de l'Isle Royale à borner leurs terrains. Le Roi, Paris, 18/3/1721.
8. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 551v.-552, ordonnance défendant de bâtir à Louisbourg pendant qu'on travaillera aux fortifications de la ville. Le Roi, Paris, 8/4/1721.
9. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 553v.-554v., ordonnance interdisant aux habitants de l'Isle Royale de couvrir leurs maisons d'écorce. Le Roi, Paris, 13/5/1721.
10. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 559v.-560, ordonnance au sujet des matériaux mis en provision pour les fortifications de l'Isle Royale. Le Roi, Paris, 24/6/1721.
11. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 565v.-566, ordonnance réglant que les bâtiments construits à Louisbourg ne pourront être élevés que de sept pieds sous poutre avec un étage. Le Roi, Paris, 1/7/1721.
12. A.N., Col., B, Vol. 44, fols. 576v.-577v., ordonnance qui règle les endroits où il pourra être construits dans la ville de Louisbourg. Le Roi, Paris, 8/7/1721.
13. A.N., Marine, A1, 60, 22, ordonnance réglementant la localisation des bâtiments royaux. Le Roi, Paris, 24/3/1722.
14. A.N., Col., C11C, Vol. 16, ordonnance établissant le plan de la ville de Louisbourg. Le Roi, Paris, 31/5/1723.
15. A.N., Col., C11B, Vol. 24, fol. 316, ordonnance de police pour rapporter les concessions. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 24/5/1734.
16. A.N., Col., C11B, Vol. 25, fol. 204, ordonnance pour régler où doivent être déposées les marchandises déchargées sur le quai. Duquesnel et Bigot, Louisbourg, 17/4/1743.
17. A.N., Col., C11B, Vol. 28, fols. 9-9v., ordonnance obligeant les gens à qui furent concédés des terrains de les mettre en valeur en dedans d'un an. Desherbiers et Prévost, Louisbourg, 1/8/1749.

18. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 200, dossier 211, s.p., ordonnance aux citoyens de Louisbourg pour qu'ils cassent les glaces et nettoient leurs devants de maison. L.D. Meyracq, Louisbourg, 22/4/1752.
19. A.N., Col., C11B, Vol. 32, fol. 360, ordonnance obligeant à décorer à l'occasion des réjouissances pour la naissance du duc de Bourgogne. De Raymond et Prévost, Louisbourg, 27/5/1752.
20. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 496, ordonnance obligeant les habitants à mettre leurs concessions en valeur avant le 1/5/1753. De Raymond et Prévost, Louisbourg, 1/1/1753.
21. A.N., Col., C11B, Vol. 34, fols. 59-59v., ordonnance pour obliger les gens à libérer le quai des bois, cordages, et autres débris qui y traînent. Prévost, Louisbourg, 8/4/1754.

Affaires militaires:

Dans le domaine militaire, la vie des officiers et des soldats était surtout soumise aux clauses de l'Ordonnance de 1689 sur les armées navales et les arsenaux de marine ainsi qu'au Code militaire de 1728. J'analyserai en quatrième partie les principales orientations de ces deux codes. Les ordonnances qui seront promulguées dans la première moitié du XVIIIe siècle, et affectant Louisbourg, concernent surtout l'organisation militaire: discipline, hiérarchie, traitement et salaires des soldats. Des ordonnances seront émises pour fixer le nombre de Compagnies Franches devant servir à Louisbourg et les effectifs dans chaque compagnie. C'est aussi par ordonnance que seront organisées les compagnies de canonniers à qui l'on confiera le service de l'artillerie à Louisbourg. Les conditions d'engagement des soldats, l'âge requis pour accéder à la carrière des armes, ces deux points seront aussi l'objet de l'attention des législateurs. On trouvera également dans ce recueil sur les Affaires militaires les capitulations passées entre le roi et les colonels de Karrer pour le service des Suisses dans les colonies et l'édit royal instituant l'Ordre de Saint Louis.

1. A.N., Marine, A1, Art. 50, pièce 36, ordonnance réduisant de 50 à 35 soldats le nombre d'hommes dans les Compagnies Franches. Le Roi, Vincennes, 8/10/1715.
2. A.N., Marine, A2, Art. 24, pièce 40, ordonnance sur l'âge requis pour devenir soldat. Le Roi, Paris, 1/3/1717.
3. A.N., Marine, A2, Art. 24, fols. 259-284, édit du Roi sur l'institution de l'Ordre de Saint Louis. Le Roi, Paris, avril 1719.
4. A.N., Marine, A1, Art. 57, pièce 70, ordonnance pour augmenter de dix hommes les effectifs des Compagnies Franches. Le Roi, Paris, 1/10/1719.
5. A.S.H.A., XI, ordonnance fixant le traitement à accorder aux soldats du Chevalier de Karrer. Le Roi, Paris, 15/12/1719.
6. A.S.H.A., XI, ordonnance du Roi pour le traitement du régiment de Karrer. Le Roi, Paris, 8/10/1720.
7. A.S.H.A., XI, capitulation du régiment suisse de Karrer. Le Conseil de Marine, Paris, 9/6/1721.
8. A.S.H.A., XI, ordonnance pour régler le rang entre les officiers de la marine, et ceux du régiment suisse de Karrer entre tenus pour le service de la Marine. Le Roi, Paris, 15/6/1721.
9. A.S.H.A., XI, interprétation de la capitulation du régiment de Karrer. Le Roi, Paris, 16/6/1721.
10. A.N., Marine, A2, Art. 24, fol. 558, ordonnance qui dispense les troupes de la Marine, pendant cette année, du paiement de la capitation. Le Roi, Paris, 21/6/1721.
11. A.S.H.A., XI, ordonnance pour prévenir les contestations sur le rang entre les officiers de marine et ceux de Karrer. Le Roi, Paris, 19/8/1721.
12. A.S.H.A., XI, ordonnance pour prévenir les contestations sur le rang entre les officiers de milice et ceux de Karrer. Le Roi, Paris, 19/8/1721.
13. A.N., Col., B, Vol. 45, fols. 921-922, ordonnance réduisant de sept à six le nombre de Compagnies Franches entretenues à l'Isle Royale. Le Roi, Paris, 12/5/1722.

14. A.N., Col., B, Vol. 45, fol. 922, ordonnance pour faire servir 50 Suisses de Karrer à l'Isle Royale. Le Roi, Paris, 12/5/1722.
15. A.N., Marine, A2, Art. 25, fols. 67-69, ordonnance du Roi pour l'augmentation d'officiers dans le régiment suisse de Karrer. Le Roi, Paris, 3/8/1722.
16. A.N., Col., A, Vol. 1, fol. 5, augmentation des effectifs dans les Compagnies Franches de l'Isle Royale: dix hommes et un enseigne en second. Le Roi, Versailles, 9/5/1723.
17. A.N., Marine, A1, Art. 61, pièce 35, ordonnance donnant permission aux capitaines des Compagnies Franches d'engager des soldats à seize ans révolus pourvu qu'ils soient de la taille de cinq pieds un pouce. Le Roi, Versailles, 22/8/1723.
18. A.N., Col., A, Vol. 21, fols. 58-59, ordonnance prévoyant que les enseignes de vaisseaux devenus capitaines de compagnie ne prendront rang d'ancienneté que du jour de leur commission de capitaine. Le Roi, Versailles, 17/4/1725.
19. A.N., Col., F3, Vol. 50, fols. 161-162v., ordonnance du Roi qui prescrit au gouverneur de donner tous les ans un congé absolu à un soldat par compagnie pour en faire des habitants. Le Roi, Chantilly, 26/6/1725.
20. A.N., Marine, A1, Art. 62, pièce 40, ordonnance réduisant de 45 à 30 hommes les effectifs des Compagnies Franches. Le Roi, Versailles, 23/12/1725.
21. A.N., Col., B, Vol. 49, fols. 741-743v., ordonnance pour le règlement des compagnies suisses du régiment de Karrer. Le Roi, Versailles, 5/2/1726.
22. A.N., Col., B, Vol. 49, fols. 744-745, ordonnance augmentant le traitement des compagnies suisses de 250#. Le Roi, Marly, 5/3/1726.
23. A.N., Col., C11B, Vol. 10, fol. 59, ordonnance défendant d'acheter des biens des soldats. St. Ovide et de Mézy, Louisbourg, 27/4/1728.
24. A.N., Col., B, Vol. 54, fols. 521-521v., ordonnance pour l'augmentation de deux Compagnies Franches à l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 25/3/1730.

25. A.N., Marine, A1, Art. 69, capitulation du régiment suisse de Karrer. Maurepas, Versailles, 25/9/1731.
26. A.N., Marine, A2, Art. 26, fols. 400-401, soldats de la Marine: engagés pour six ans, date d'entrée en service. Lettre circulaire du ministre de la Marine, Paris, 6/5/1732.
27. A.N., Col., B, Vol. 57, fols. 786-787, ordonnance pour l'établissement de deux cadets dans chacune des Compagnies Franches de l'Isle Royale. Le Roi, Compiègne, 19/6/1732.
28. A.N., Marine, A1, Art. 72, pièce 45, ordonnance pour conserver 40 milliers de poudre dans les magasins du Roi à l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 19/4/1735.
29. A.N., Marine, A2, Art. 27, fols. 349-350, ordonnance augmentant de 20 hommes les effectifs des 50 Compagnies Franches de la Marine. Le Roi, Versailles, 9/12/1739.
30. A.N., Marine, A1, Art. 77, pièce 2, ordonnance augmentant le traitement des capitaines des Compagnies Franches. Le Roi, Marly, 15/2/1740.
31. A.N., Col., B, Vol. 74, fol. 431, ordonnance augmentant le nombre de soldats dans les compagnies entretenues au service de Sa Majesté à l'Isle Royale. Le Roi, Marly, 17/5/1741.
32. A.N., Col., B, Vol. 76, fols. 50-50v., ordonnance qui suspend les congés des soldats jusqu'au 1/1/1745. Le Roi, Marly, 30/3/1743.
33. A.N., Col., C11B, Vol. 26, fols. 236-238, ordonnance créant une compagnie de canonniers-bombardiers pour le service de l'artillerie à Louisbourg. Le Roi, 20/6/1743, copie signée de Duquesnel et Bigot.
34. A.N., Col., B, Vol. 89, fols. 302-302v., ordonnance réglant le nombre des troupes du détachement de la marine qui doit servir à l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 28/3/1749.
35. A.N., Marine, A2, Art. 28, fols. 459-465, ordonnance concernant les Compagnies Franches de la Marine. Le Roi, Versailles, 29/11/1749.
36. A.N., Outre Mer, G2, Reg. II, ordonnance portant amnistie pour les soldats déserteurs dans les troupes de l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 16/3/1750.

37. A.N., Col., B, Vol. 91, fols. 326-326v., ordonnance pour augmenter de 20 hommes les effectifs de la compagnie de canonniers-bombardiers de l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 10/4/1750.
38. A.N., Col., A, Vol. 5, pp. 32-33, ordonnance qui règle le rang des officiers des troupes des colonies. Le Roi, Versailles, 1/2/1752.
39. A.S.H.A., A1, Vol. 3404, fols. 51¹-51⁸, ordonnance pour le service et la discipline des troupes de terre envoyées au Canada. Le Roi, Versailles, 1/3/1755.
40. A.N., Col., F3, Vol. 50, fol. 526, ordonnance pour le service de l'infanterie à Louisbourg. Le Roi, Versailles, 10/4/1755.
41. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 200, dossier 211, s.p., ordonnance interdisant d'acheter des hardes et des armes des soldats. Drucourt et Prévost, Louisbourg, 14/4/1755.
42. A.S.H.A., A1, Vol. 3404, fol. 182, ordonnance sur les honneurs à rendre par l'infanterie. Drucour, Louisbourg, 5/7/1755.
43. A.N., Col., B, Vol. 107, fols. 364-364v., ordonnance établissant une seconde compagnie de canonniers-bombardiers à l'Isle Royale. Le Roi, Versailles, 1/3/1758.

Ordonnances mentionnées: texte non retrouvé:

1. A.N., Col., C11B, Vol. 3, fols. 137-145, ordonnance attribuant aux majors de la colonie le commandement sur les capitaines. Le Conseil de Marine, Paris, 18/7/1718.
2. A.N., Col., C11B, Vol. 7, fols. 68-74, ordonnance de 1717 pour juger les militaires déserteurs. De Mézy, Louisbourg, 27/11/1724.
3. A.N., Col., C11B, Vol. 30, fols. 203-205, déclaration royale du 3/2/1731 sur les scellés et inventaires d'officiers militaires. Prévost, Louisbourg, 29/7/1751.
4. A.N., Col., C11B, Vol. 31, fols. 85-89v., ordonnances sur l'infanterie des 15/5/1734 et 15/5/1741. De Raymond, Louisbourg, 12/12/1751.

C) Les Codes de Lois

La vie des citoyens de Louisbourg était régie par différents codes de lois antérieurs et contemporains à l'établissement de leur colonie. Les codes sont en général des recueils de droit mais le terme code peut également s'appliquer au texte détaché de certaines ordonnances importantes.²² Je me limiterai, ici, à citer les titres des codes utilisés à Louisbourg et à en donner les principaux champs d'application.

Le droit privé, appliqué à Louisbourg, relevait de la Coutume de Paris. Codifiée pour la seconde et dernière fois en 1580 par Christophe de Thou, président du Parlement de Paris, la Coutume de Paris comprenait 362 articles répartis en seize titres:

1. Des fiefs (Arts. 1 à 72)
2. Des censives et des droits seigneuriaux (Arts. 73 à 87).
On doit noter que le régime seigneurial n'existât point à l'Isle Royale.
3. Quels biens sont meubles et quels immeubles (Arts. 88 à 95)
4. De complainte en cas de saisine, et de nouvelleté, et de simple saisine (Arts. 96 à 98)
5. Des actions personnelles et d'hypothèque (Arts. 99 à 112)
6. De prescription (Arts. 113 à 128)
7. De retrait lignager (Arts. 129 à 159)
8. Arrêts, exécutions et gageries (Arts. 160 à 183)
9. De servitudes et rapports de jurés (Arts. 184 à 219). Ce titre inclut la plupart des règlements intéressant l'architecture.
10. Communautés de biens (Arts. 220 ;a 246)
11. Des douaires (Arts. 247 à 264)
12. De garde noble et bourgeoise (Arts. 265 à 271). Ce titre fut inopérant à Louisbourg.
13. Des donations et dons mutuels (Arts. 272 à 288)
14. Des testaments et exécutions d'iceux (Arts. 289 à 298)
15. Des successions en ligne directe et collatérale (Arts. 299 à 344)
16. Des criées (Arts. 345 à 362)

22. Diderot, Encyclopédie, Article Code, Tome IV, p. 570.

On trouvera une excellente introduction à l'étude de la Coutume de Paris, rédigée par Yves Zoltvany dans la Revue d'Histoire de l'Amérique Française.²³

Tout au long du règne de Louis XIV plusieurs ordonnances ou codes, auxquels Louisbourg devra obéir de 1713 à 1758, furent adoptés et leur recueil est connu sous le nom de Code Louis. Il s'agit chronologiquement du Code civil promulgué en 1667, du Code criminel en 1670, du Code marchand en 1673 et du Code de la Marine en 1681.²⁴ Et, en 1689, Louis XIV promulguera également l'Ordonnance des Armées Navales et Arsenaux Maritimes. Le Code civil ou ordonnance de 1667 traite de procédure en matière civile. On remarquera que, contrairement aux autres codes cités, je n'ai relevé aucune référence à l'utilisation du Code civil au cours de ma recherche sur la législation. Quant à l'ordonnance de 1670, elle traite de procédure en matière criminelle.

L'ordonnance du commerce de 1673, ou Code marchand, comprend douze titres traitant chacun:

1. Des apprentis négociants et marchands, tant en gros qu'en détail
2. Des agents de banque et courtiers
3. Des livres et registres des négociants
4. Des sociétés
5. Des lettres et billets de change, et promesses d'en fournir
6. Des intérêts de change et rechange; du prêt sur gages
7. Des contraintes par corps
8. Des séparations de biens
9. Des défenses et lettres de répit
10. Des cessions de biens
11. Des faillites et banqueroutes
12. De la juridiction des consuls. Ce titre fut inopérant à Louisbourg.²⁵

23. Zoltvany, Yves. "Esquisse de la Coutume de Paris", in R.H.A.F., Vol. 25, No. 3, décembre 1971, pp. 371-384.

24. Diderot, Encyclopédie, Article Code, Tome IV, p. 580.

25. Ibid.

Le Code de la Marine est le texte de l'ordonnance de Louis XIV, publiée en août 1681, sur la marine marchande. Les cinq livres qui composent ce code traitent:

1. Des officiers d'Amirauté et de leur juridiction, des problèmes qu'ils doivent solutionner
2. Des gens (marins et travailleurs) et bâtiments de mer
3. De l'affrètement des navires, des assurances, de la succession des gens qui meurent en mer
4. De la police des ports, havres, côtes, des pilotes et des naufrages
5. De la pêche en mer, de la liberté de cette pêche et des pêcheurs.²⁶

Selon Diderot, l'Ordonnance des armées navales de 1689 ne peut pas se réclamer de l'appellation de code puisqu'elle ne concerne que la discipline des armées navales. Elle n'en constitue pas moins l'élément central d'un "Code des armées navales ou recueil des édits, déclarations, ordonnances et reglemens, sur le fait de la marine du roi, depuis le commencement du regne de Louis XIV, jusques & y compris l'Ordonnance de 1689, conférés avec les ordonnances postérieures sous le meme regne & sous celui de Louis XV, jusques en 1757."²⁷

Sous le règne de Louis XV, plus précisément en 1728, sera publié le "Code militaire ou Compilation des Ordonnances des Roys de France concernant les Gens de Guerre."²⁸ Cet ouvrage en trois volumes traite en particulier de la levée, l'enrôlement, les congés, le logement, les fournitures, l'organisation et la discipline pour les soldats; il inclut également les questions du service des hôpitaux militaires, de la conservation et fortifications des places, et des honneurs à rendre dans

26. Diderot, Encyclopédie, Tome IV, p. 580.

27. Histoire générale de la marine, contenant son origine chez tous les peuples du monde, ses progrès, son état actuel, & les expéditions maritimes, anciennes & modernes. Tome III. Amsterdam, et se trouve à Paris, chez Antoine Boudet, imprimeur du Roi, rue S. Jacques, 1758.

28. Sr. de Briquet, Code Militaire ou Compilation des Ordonnances des Roys de France concernant les Gens de Guerre. Paris, Imprimerie Royale, 1728.

l'armée. Ce code regroupe des ordonnances allant de 1670 à 1728. Et, pour en conclure avec le domaine militaire, une ordonnance "concernant les gouverneurs & lieutenans-généraux des provinces, les gouverneurs & état-majors des places, & le service dans lesdites places" sera publiée le 25 juin 1750.²⁹

A ces codes de lois adoptés et promulgués par les rois de France, s'ajoute également le droit romain. On verra, dans un procès à Louisbourg, par exemple, une des parties faire appel à la Nouvelle Traduction des Instituts de l'empereur Justinien.³⁰ Selon Diderot les "Institutes de Justinien, sont un abrégé du droit du code, première édition, & un droit du digeste, qui fut composé par ordre de cet empereur dans le temps même que l'on travailloit au digesté le motif qu'il eut en cela, fut de donner une connoissance sommaire du droit aux personnes qui ne sont pas versées dans les lois, & sur-tout aux commerçants.... Les institutes de Justinien sont divisées en quatre livres:... Chaque livre est divisé en plusieurs titres, dont la première partie s'appelle principium; les autres sont appellées paragraphes. Le premier livre traite du droit des personnes; le second & le troisième, jusqu'au quatorzième titre inclusive-ment, traitent des choses; le surplus du troisième livre, & les cinq premiers titres du quatrième livre, traitent des obligations qui naissent des contrats & quasi contrats, délits & quasi délits; le reste du quatrième livre traite des actions."³¹

29. Ordonnance concernant les Gouverneurs & Lieutenans-Généraux des Provinces, les Gouverneurs & Etat-Majors des Places, & le Service dans les dites Places. Paris, chez la veuve Duchamp, rue des Jésuites, 1750.

30. A.N., Outre Mer, G2, Vol. 183, fol. 456.

31. Diderot, Encyclopédie, Article Institutes, Tome VIII, p. 800b.

*

*

*

A travers les lettres patentes, édits, ordonnances, déclarations, et règlements du Roi, Louisbourg donne l'image d'une société mercantiliste, gallicane et bourgeoise. L'absolutisme royal ne s'y exerce point de façon tyrannique mais plutôt paternaliste. Ce gouvernement, aussi soucieux qu'il soit du bien général, favorise quand même le développement d'une classe de possédants assez minoritaire face à une majorité qu'on tente d'exploiter le plus possible. Le caractère répétitif de la législation témoigne quant à lui de l'esprit d'indépendance des coloniaux.

Appendice . Notes Biographiques sur les Juges de Louisbourg *

1. Joseph Lartigue: Bailli de Louisbourg

Originaire de la province de Gascogne, dans le sud-ouest de la France, où il naquit vers 1683, Joseph Lartigue passa à Terre-Neuve à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe. Etabli à Plaisance, il y entreprit une carrière commerciale assez fructueuse comme marchand et habitant-pêcheur. Sa réussite commerciale est attestée en particulier par un prêt d'environ 15,000 livres qu'il fait aux autorités de Plaisance en 1709. Avec le traité d'Utrecht de 1713 et la cession de Terre-Neuve aux conquérants anglais, Joseph Lartigue dut prendre, comme tous ses compatriotes la route de l'exil.

A l'automne de 1714, Joseph Lartigue s'installait à Louisbourg et y poursuivait des activités commerciales qui le mirent constamment en contact avec la France, les Antilles, le Canada et la Nouvelle-Angleterre. A deux reprises au moins on le voit se porter acquéreur de navires venant de la Nouvelle-Angleterre. Impliqué dans le commerce d'import-export, Lartigue tirait également une grande partie de ses revenus de la pêche. En 1715 seize pêcheurs étaient à son service, vingt trois hommes en 1716, vingt en 1717, vingt également en 1720 et douze pêcheurs en 1724. Ce nombre d'employés faisait de Lartigue un des plus importants habitant-pêcheurs de Louisbourg. Sa réussite commerciale devait d'ailleurs lui ouvrir les portes d'une carrière publique dans le domaine de la justice.

* Je n'inclus pas, dans cet appendice, de biographie sur Louis Levasseur qui fut lieutenant général de l'Amirauté de 1718 à 1745 puisqu'on pourra trouver une excellente biographie sur ce personnage dans le Dictionary of Canadian Biography, Vol. III, p. 396. J'ai également laissé de côté Michel Hertel de Cournoyer qui ne sera que bailli par intérim, à la mort de Joseph Lartigue.

En 1721 Joseph Lartigue était proposé comme membre du Conseil Supérieur de Louisbourg, poste où il était installé en 1723 par décision ministérielle. En le proposant pour ce poste, le gouverneur Saint Ovide de Brouillan insistait sur le fait que Lartigue était un marchand, un homme fort honnête et surtout renseigné dans le domaine des affaires. En 1731 Lartigue était nommé garde des sceaux, c'est à dire qu'il lui revenait d'apposer le sceau royal sur les édits, grâces et ordonnances émis et accordés par les autorités. Sa carrière franchit une nouvelle et dernière étape avec sa nomination comme bailli, ou juge des causes civiles et criminelles du bailliage royal de Louisbourg en 1734.

Comme on l'a noté au premier chapitre de ce travail les postes de baillis à Louisbourg ne furent pas comblés avant 1734. Joseph Lartigue devint donc, en 1734, le premier bailli de l'Isle Royale et il occupa ce poste jusqu'à sa mort le 28 mai 1743. Ses responsabilités à ce titre étaient donc d'entendre et de rendre jugement dans "toutes les causes, différens et procez, meus et à mouvoir entre nos sujets habitans de ladte. isle tant en matière civile, personnelle, réelle et mixte qu'en matière criminelle."

L'entrée de Joseph Lartigue dans la vie publique coïncide avec un déclin relatif de ses activités comme habitant-pêcheur et marchand. La documentation le mentionne rarement après 1730: il est évident que sa nomination au poste de bailli en 1734 et la conduite d'importantes activités commerciales après cette date auraient sans doute pu créer de nombreux conflits d'intérêts. Il est certain cependant que sa fortune était déjà bien établie, puisqu'après le décès de Lartigue son épouse déclarait vivre très honorablement à l'abri de la fortune accumulée par son mari. Les trois propriétés de son mari, dans la ville de Louisbourg seulement, lui assuraient des revenus annuels de l'ordre de 3,900 livres.

En 1710, Joseph Lartigue avait épousé Jeanne Diarse en l'église Notre-Dame des Anges de Plaisance. Douze enfants, et plus probablement treize, naquirent de leur union. Il s'écoule en effet un intervalle d'au moins quatre ans entre les troisième et quatrième enfants. Compte tenu du fait que tous les autres enfants ne sont jamais espacés de plus de deux ans, on peut conclure à une naissance, enfant mort-né ou fausse

couche, entre 1716 et 1720. Huit des enfants survécurent à leur père, et au moins deux des garçons s'orientèrent plutôt vers une carrière publique. Antoine, le second des fils Lartigue, devint en 1749 greffier de l'Amirauté tandis que Joseph, l'ainé, servit pendant quelques années comme garde des magasins du Roi et comme greffier du Bailliage de 1735 à 1737. Quant aux deux autres, Jacques et Pierre Jérôme, ils s'occupèrent plutôt de commerce.

Les filles de Joseph Lartigue respectèrent en quelque sorte la tradition familiale en épousant des marchands et hommes publics. En janvier 1738, Madelaine épousait Léon Fautoux et en juillet de la même année Michel Rodrigue prenait Marguerite Lartigue comme épouse. Deux importants marchands de Louisbourg entraient ainsi dans la famille de Joseph Lartigue. En 1753, Jeanne se mariait avec Laurent de Domingé Meyracq, lieutenant général de l'Amirauté et bailli de Louisbourg, donc l'un des successeurs à ce poste de Joseph Lartigue. Après la mort du père en 1743, la famille demeura à Louisbourg, s'exilant seulement pendant l'occupation anglaise de 1745-48 et revenant presque au grand complet en 1749. Marguerite Lartigue-Rodrigue sera le seul membre de la famille à ne pas revenir à l'Isle Royale entre 1749-58.

Après avoir vécu les deux sièges de Louisbourg et connu les déboires de la colonisation française à l'Isle Royale, la famille Lartigue dut se disperser en France et aux Antilles. La veuve Lartigue vivait toujours en 1763; elle était alors âgée de soixante douze ans. Quant aux enfants Lartigue, leur situation financière se détériora rapidement, puisqu'ils durent, après 1760, compter sur les secours royaux pour subvenir à leurs besoins.

Annotations: A.N., Outre Mer, G1, Vols. 406-409 (régistres paroissiaux), 466 (recensements); *ibid.*, G2, Vols. 178, 190, 191, 192, 196, 198 (greffes du Conseil Supérieur du Bailliage); A.N., Marine, E258 (dossier personnel).

Mari : LARTIGUE Prénom : Joseph Fils { Joseph
 NOMS Marie Paullas
 Femme : DIARSE Prénom : Jeanne Fille { Etienne
 Anne Pichon
 PROFESSION
 Marchand
 Conseiller au C.S.
 Garde des Sceaux
 Bailli

MARIAGE n°	célébré à Plaisance	Rang du mari- age	Age au mariage	Dates		Durée	Age en fin d' observ.	Remariage le	Prénom et NOM du nouveau conjoint
				de mariage	de fin d'observ.				
				de naissance	de décès	Age		Durée du veuvage	Lieu du décès
MARI	Gascogne	27	·	(1/1/1683)	28/5/1743	60	·	en	Louisbourg
FEMME	Plaisance	19	·	(1/1/1691)	Pr. 20/7/1763	·	·	mois	France

Groupe	Durée (ans)	Nbre de nals.	Age de la mère	Durée de mariage	Inter- valle en mois	Sexe	Rang	NAISSANCES		DÉCÈS		MARIAGES		Prénom	Prénom et NOM du conjoint
								Date	Date	s. m.	Age	Date	Age		
							1	(1711-15)	Pr. 5/7/1789			4/8/1749		Joseph+ M. Cournoyer	
15-19							2	(1711-15)	Pr. 19/4/1757			16/1/1738		Magdelaine + L. Fautoux	
20-24							3	(1715-16)	Pr. 16/6/1758					Antoine	
25-29							4								
30-34							5	(1720-21)	Pr. 1745			14/7/1738		Marguerite+ M. Rodrigue	
35-39							6	(1721-24)	(1/1/1775)					Jacques	
40-44							7	14/2/1724	16/2/1733					François	
45-49							8	14/10/1726	Pr. 6/6/1778			22/6/1753		Jeanne+ L.D. Meyracq	
							9	16/9/1728	23/11/1728					Victoire	
0-4							10	6/10/1729	Pr. 3/1/1764					Pierre Jérôme	
5-9							11	27/12/1731	Pr. 1749					Anne	
10-14							12	21/1/1733	2/8/1733					Léon	
15-19							13	30/5/1734	15/6/1734					Catherine	
20-24							14								
25-29							15								
30-34															
Total															
Garçons															
Filles															

OBSERVATIONS

2. Laurent de Domingé Meyracq: Lieutenant général de l'Amirauté

Fils de Raymond Meyracq et de Dominique de Fachruères, Laurent naquit à Bayonne au début du XVIIIe siècle. On sait peu de chose de sa carrière avant qu'il ne passe à Louisbourg en 1739, sinon qu'il occupa pendant douze ans le poste de commis-greffier à l'Amirauté de Bayonne. Il vint à Louisbourg tout probablement à l'instigation de son cousin Léon Fautoux, le fils de Georges et de Marie Meyracq, qui était établi à Louisbourg depuis plusieurs années. Il avait été pourvu d'une commission de greffier pour l'Amirauté de Louisbourg avant son départ de France, mais à son arrivée à Louisbourg Louis Levasseur, lieutenant général de l'Amirauté, devait lui faire quelques difficultés avant qu'il ne puisse occuper son poste. Levasseur refusait de le recevoir à son poste sous prétexte que Meyracq ne possédait pas l'original de sa commission et que la copie présentée était accordée à un certain Laurent Neyracq. En fait il y a tout lieu de croire que Levasseur voulait conserver le poste de greffier de l'Amirauté à son jeune beau-fils François Laurent qui occupait cette position par intérim depuis 1737.

Malgré les difficultés provoquées par Levasseur, Meyracq commença dès l'automne 1739 à exercer son emploi de greffier à l'Amirauté et quelques mois plus tard il recevait le poste de greffier au Bailliage, emploi que l'ainé des fils Lartigue ne voulait plus occuper. Il importe sans doute de noter ici que Meyracq, en arrivant à Louisbourg, était assez naturellement entré dans le cercle familial des Lartigue qui dominait le Bailliage puisque son cousin Léon Fautoux avait épousé en 1738 la fille du Bailli, Magdelaine Lartigue. De 1739 à 1745, Laurent de Domingé Meyracq cumulera donc les postes de greffier à la fois à l'Amirauté et au Bailliage de Louisbourg, se limitant, d'après les informations que l'on peut glaner dans la documentation à ses deux seules activités. En 1749, après le retour de l'Isle Royale à la domination française, Laurent de Domingé Meyracq y revint pour y occuper cette fois le poste de lieutenant général de l'Amirauté rendu vacant par le décès de Louis Levasseur.

De même en 1750, à la demande du Conseil Supérieur de Louisbourg, Meyracq prenait également en charge la position de Bailli et il exercera les deux fonctions de façon concurrente jusqu'à 1758. Après le décès de

Joseph Lartigue en 1743, les autorités métropolitaines n'avaient pas voulu combler la vacance et elles n'étaient pas plus anxieuses de le faire en 1750. En occupant le poste de Bailli de 1750 à 1758, Meyracq allait ainsi à l'encontre des vœux des autorités métropolitaines et on lui fit bien sentir en refusant de lui verser les appointements que touchait Joseph Lartigue alors qu'il occupait le poste. Ce ne sera qu'en 1766 qu'on acceptera de le décommager en lui versant une indemnité de six cents livres. De même que de 1739 à 1745, Laurent de Domingé Meyracq avait limité ses activités à ses deux emplois de greffier, ainsi se contentera-t-il de ses deux postes de juge de 1750 à 1758.

En juin 1753, Laurent Meyracq épousait Jeanne Lartigue une des filles de l'ancien bailli Joseph Lartigue et de ce mariage devaient naître, à Louisbourg, trois enfants. J'ignore si d'autres naissances se produisirent après le départ de la famille en 1758, mais en 1765, Meyracq prétendait être chargé d'une grosse famille. Après le départ de Louisbourg Laurent Meyracq vécut en France avec sa famille jusqu'en 1766, y touchant une pension à titre de réfugié de l'Isle Royale. En 1765 les autorités lui demandaient de se rendre à Rochefort afin de procéder au classement des documents de l'Amirauté de Louisbourg qu'il y avait transporté en 1758 après la chute de Louisbourg. L'année suivante Laurent de Domingé Meyracq entreprenait la dernière étape de sa carrière publique en devenant lieutenant général de l'Amirauté à la Guadeloupe. On ignore à peu près tout de sa carrière là-bas, où il décédera sans doute peu avant 1775; en janvier 1775 en effet, son épouse adressait une pétition aux autorités pour obtenir une pension de veuve. Leur fils, Jacques Laurent, suivit les traces paternelles puisqu'il était commis-greffier à la Guadeloupe lors de son décès en août 1782.

Annotations: A.N., Outre Mer, G1, Vol. 408-409 (régistres paroissiaux); ibid., G2, Vols. 186, 207 (greffes du Bailliage); A.N., Marine, E311 (dossier personnel); A.C.M., Vols. 269-275 (greffes de l'Amirauté).

Bibliographie

1. Sources manuscrites: documents conservés aux Archives de Louisbourg.

Archives de France:

A.N., Colonies, Séries A, B, C11B, C11C, E, F1A, F2B, F2C, F3, F4, E.

A.N., Outre Mer, G1, G2, G3, D.F.C.

A.N., Marine, A1, A2, A3, A4, B.

A.S.H.A.

A.C.M.

A.M., Rochefort.

Chambre de commerce de la Rochelle, Carton 1, Dossier 6.

2. Sources imprimées:

Code militaire ou compilation des ordonnances des Roys de France concernant les gens de guerre, par le Sieur de Briquet, 3 Tomes, Paris, 1728.

Nouveau coutumier général ou corps des coutumes généralles et particulières de France et des provinces. Paris, chez Michel Brunet, 1724.

Ordonnance concernant les gouverneurs & lieutenants-généraux des Provinces, les gouverneurs & états-majors des Places, & le service dans lesdites Places. Le Roi, 25/6/1750, Arras, Veuve Duchamp, 1750.

Histoire générale de la marine, contenant son origine chez tous les peuples du monde, ses progrès, son état actuel, & les expéditions maritimes, anciennes & modernes. Tome 3, A Amsterdam, & se trouve a Paris, chez Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques à la Bible d'Or. M.DCC.LVIII, contenant le "Code des armées navales ou recueil des édits, déclarations, ordonnances et reglemens, sur le fait de la marine du roi, depuis le commencement du regne de Louis XIV, jusques & y compris l'Ordonnance de 1689, conférés avec les ordonnances postérieures sous le même regne & sous celui de Louis XV, jusques en 1757."

3. Dictionnaires:

Diderot et d'Alembert.

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des métiers, par une société de gens de lettres. Paris, Briasson, le Breton et Durand, 1751-65, 17 Vols.

Ferrière, Claude-Joseph de.

Dictionnaire de droit et de pratique. Paris, 1749.

4. Ouvrages généraux:

Ellul, Jacques.

Histoire des institutions.

Tome 4, XVI-XVIIIe siècles, P.U.F., Paris, 1969.

Imbert, Jacques et Legohérel, Henri.

Histoire économique des origines à 1789.

P.U.F., Paris, 1970.

Lachance, André.

Le bourreau au Canada sous le régime français.

Cahiers d'Histoire, No. 18, Québec, 1966.

Zolvany, Yves.

"La coutume de Paris"

R.H.A.F., Vol. 25, No. 3, décembre 1971.

The Government of New France: Royal, Clerical or Class Rule?

Scarborough, 1971.

The Population of Louisbourg

1713-1758

by Barbara Schmeisser

1976

The Population of Louisbourg
1713-1758
by Barbara Schmeisser

1	Introduction
5	Louisbourg and Ile Royale
13	Sex and Age Ratios in Louisbourg
22	Occupational Distribution
35	Origins
53	Conclusion
54	Appendix A. Approximate Assessment of the Military at Louisbourg during the First Occupation
55	Appendix B. Breakdown of Urban-Suburban Population Figures
57	Appendix C. Chronological List with Individual Description of the Colony's Censuses.
66	Appendix D. List of Reconstituted Families in Louisbourg, 1722-45, 1749-58
92	Appendix E. List of Reconstituted Families in the Outports, 1722-45, 1749-58
101	Endnotes

Figures

105	1	France and England in the New World, 1713-58
106	2	Distribution of Civilian Population in Ile Royale, 1734
107	3	Distribution of Civilian Population in Ile Royale, 1752
108	4	Tendency of Growth Patterns for Louisbourg and Ile Royale
109	5	Plan of Port and City of Louisbourg with Suburbs Indicated
110	6	Composition of Adult Population of Louisbourg
111	7	Composition by Sex and Age of Louisbourg's Families

- 112 8 Comparative Data of Occupational Groups for both French Occupations
113 9 Map of France indicating Provincial Origins of Women, 1722-45
114 10 Map of France indicating Provincial Origins of Women, 1749-58
115 11 Regional Origins of Women in the New World, 1722-45
115 12 Regional Origins of Women in the New World, 1749-58
116 13 Map of Acadia specifying Origins of Women married in Louisbourg,
1722-45
116 14 Map of Acadia specifying Origins of Women married in Louisbourg,
1749-58
117 15 Origins in Ile Royale of Women married in Louisbourg, 1722-45
118# 16 Origins in Ile Royale of Women married in Louisbourg, 1749-58
119 17 Origins in the New World of Men and Women marrying in Louisbourg,
1722-45
119 18 Origins in the New World of Men and Women marrying in Louisbourg,
1749-58
120 19 Origins in the Colonies of Men marrying in Louisbourg, 1722-45
120 20 Origins in the Colonies of Men marrying in Louisbourg, 1749-58
121 21 Origins in Acadia of Men marrying in Louisbourg, 1749-58
121 22 Origins in Ile Royale of Men marrying in Louisbourg, 1749-58
122 23 Provincial Origins in France of Men marrying in Louisbourg,
1722-45
123 24 Provincial Origins in France of Men marrying in Louisbourg,
1749-58

Introduction

The objective of this report is to present certain data, sometimes in its raw state, other times more refined after quantitative analysis, in order to recognize some essential characteristics of the people who lived in 18th century Louisbourg. Forces such as local and international politics, economics and religion, all have their effects on a community. However, the degree of influence is always regulated by the make-up of the people, hence, the report's preoccupation with numbers, sex, age, occupation and origins. These are some of the basic factors from which the composition of the population evolve, and which are essential to acquiring a knowledge of its way of life.

Each of the factors mentioned above will be given individual attention in succeeding chapters. The size of the community of Louisbourg and its neighbouring outports on the island is the subject of the first chapter. The censuses which are described in more detail in this section are the major source. The second chapter will be devoted to a breakdown of Louisbourg residents according to sex and age, in more general terms. The third chapter traces the occupational interests of the male population and the fourth chapter discusses the origins from which comes their varied cultural heritages. The information to be found in the last three chapters was derived from the parish registers of Louisbourg after the project of family reconstitution was completed. The inadequacies of these data sources are discussed in the following sections.

Sources

Parish Records

In 1667 and 1736 royal ordinances standardized the registration of baptisms, marriages and burials.¹ Hence, certain uniform information can be expected

from the ideal record. Baptisms included: date of birth and baptism; names of child, parents, godparents, witnesses, priest; occupations and family relationships. Acts of marriages supplied: date of event; names of contractees, their parents, occupations, places of birth and residence and signatures of participants. Burial acts gave date of death and burial, general location, deceased's name, consanguinity, especially from women and children, age, origin, profession, cause of death, priest and witnesses. The details described here, although given official sanction for inclusion, were not necessarily found in every entry at Louisbourg.

Circumstances surrounding the event and the priorities of the priest dictated the quality of the record. Moreover, parish records usually concerned themselves with persons resident in the community at the time the entry was made, hence, temporary absence of families would affect the completeness of the information. Louisbourg was not a closed society and instances of families moving from town to outport occurred often and are revealed by comparing registers of both communities. The names of these families for Louisbourg and the outports together with their period of occupation can be found in the appendix. A file giving each families' statistics exists in the archives of Fortress Louisbourg. In addition to individual blanks in the parish history, the registers for the first ten years of the colony's existence (1713-23) are missing. These were lost in the 18th century² probably a result of some natural disaster like fire or shipwreck. Another related problem is the disruption of the parish in 1745-49, making the compilation of data difficult and study of complete generations almost impossible. Ideally, raw data from parish records is most accurately and effectively used when studying changing patterns and trends over long-term periods. Louisbourg's short history has not only affected the number of generations produced, but the small scale of population increases the random error factor caused by the sampling.

In spite of these shortcomings, a reconstitution of the families of Louisbourg has afforded enough data to generalize on the topics taken up in the following chapters. Reconstitution further suggested that a part of Louisbourg's population did become acclimatized at the end of a generation, possessing certain elements of a normal established population.

Censuses

There are a total of 34 censuses of the island's population taken during both French occupations. A chronological list of these, accompanied by a brief description, is included in the appendix. The annual distribution of the enumerations occurs in the following pattern:

<u>Year</u>	<u>Censuses</u>
1713	2
1714	2
1715	2
1716	4
1717	4
1718	1
1719	1
1720	2
1722	1
1723	1
1724	2
1726	1
1734	1
1735	1
1737	1
1744	1
1748	1
1749	2
1751	2
1752	2
1757	1
1759	1

The quality does not compare favourably with the quantity. Some do not include Louisbourg but concentrate on the outports (1751, 1757, 1717-1); others are not comprehensive, such as have Indians only or those who stayed in 1745-49, or those on rations at LaRochele in 1759. Still others give minimum detail for the households, often not including names of wives,

children or other household members. Other sources such as concession registries, surveys³ and lists of ships passengers⁴ provide names of Louisbourg residents. For the early years of the colony they are the sole written record on population figures to survive. Fortunately, from these come a good indication of the colony's growth, despite the different totals which sometimes occur in censuses taken in the same year.

The best censuses which include Louisbourg were taken in 1724, 1726 and 1734, although even these do not identify women and children by name, age, place of birth or position in the household. In addition, the accuracy of these counts is affected by the mobility of Louisbourg residents, especially those who were involved in fishing and commerce. Censuses, dated by their takers, were submitted in the fall of the year, which indicates that the enumerator was making his rounds in late summer and subsequently missing many seasonal fluctuations in the population of various centres. The totals of censuses cannot present an accurate count of heads because only a few of the military are included. Enumerations of the military, which at their best are general estimates, have been used to complete the assessment of Louisbourg's population.⁵ As well, 18th century fonctionnaires were responsible for some conflicting totals in censuses of the same year, presumably due to poor arithmetic. Had they been 'padding' the figures, it is doubtful it would have been done so carelessly. Therefore, it may be concluded that the totals of censuses do not represent an accurate count of heads in Louisbourg. Nevertheless, these weaknesses do not prevent the correlation of data on households given in the best censuses with that to be found on the families in the parish records.

The collection of information was laborious and the analysis in subsequent chapters is at times tenuous since errors in the data imposed certain limitations. Moreover, the conclusions may seem too trivial or obvious to be worth so much effort. However, the approach, as relatively unsophisticated as it is, was directed at satisfying or provoking the curiosity of the reader and not at offering complete proof as demanded by demographers. Where the evidence was weak it was at least suggestive and not necessarily wrong, and in the context of existing studies it is better than nothing.

Louisbourg and Ile Royale

Louisbourg and the island upon which it was founded occupied a small but significant corner of the New World (Fig. 1). England retained most of the eastern Atlantic coastline of North America and France held a part of the West Indies, Louisiana, New France, Ile. St. Jean and Ile Royale. Throughout the whole of Ile Royale's existence, the continent's future was in the balance and the efforts of both rival nations to strengthen their possessions had their effects on the colony. Ile Royale became a stronghold for the French after the Treaty of Utrecht in 1713 and Louisbourg soon took a place among other significant colonial towns. This chapter will include a survey of the island's population, its distribution and density, as well as a description of Louisbourg's own growth and settlement patterns.

More than a dozen of the sheltered harbours dotting the eastern coast of Ile Royale (Fig. 2) were to absorb the large numbers of immigrants that arrived in Louisbourg (Table 1). In 1713 the first group of settlers in Louisbourg numbered 160,¹ but less than two years later the number had more than quadrupled, totalling 740.² By comparing the census of 1715 and 1716 it seems likely that a third of these Louisbourg colonists moved to other areas on the island. Some of these immigrants were attracted to Scatarie and Baleine because of their easy access to the fishing grounds during the years 1715-37 (Table 1).³ The next two areas to develop were Port Toulouse, which became a trading centre and Port Dauphin which served for a brief period as the colony's administrative centre. Eventually Baleine, Scatarie, Port Toulouse and Havre St. Esprit each boasted a count of 200-300 people. Life in all the communities dependent on the cod fisheries closely followed the pattern of the fishing seasons. This was dramatically illustrated by the variations in the numbers occurring especially in Niganiche and Havre St. Esprit between 1723 and 1724 (Table 1).

Table 1. Civilian Population of Ile Royale from Census of First Occupation

	1713	1715	1716	1717	1719	1723	1724	1726	1734	1737
Louisbourg	160	741	564	568	633	793	935	946	1116	1463
			480							
			621							
			587							
Laurembec						71	67	142	239	243
Port Dauphin				192		9	29	42	57	44
Baleine			193	230	225	108	132	165	219	335
			288							
			285							
Scatary			408	344	398	387	204	223	279	234
			406							
Indienne						205	131	141	20	
Niganiche						448	289	609	615	741
Port Toulouse				147		225	261	336	199	182
										301
Petit De Grat						173	150	163	175	218
Havre St. Esprit					52	209	58	239	234	546
Petite Brador							12	13	21	32
Miré									36	
Fourché						42		72	137	
Isle Michaux							16	27	27	
Nerichac							10	10	1	

Itinerant fishermen and the time of year the census was taken, which was usually in the fall, affected the figures. Yet this alone could not account for the loss in numbers suffered by these and other communities. It is more likely the explanation lies in the realm of economics, and the decline was influenced by the nature of the fish harvest and the state of the overseas markets. In comparing 1734 and 1752 (Table 2) it could be suggested that the fishing industry after 1749 had undergone some change whereby fewer bases and less manpower were needed. The decline in 1752 is obvious upon review of the populations of Niganiche, St. Esprit, Baleine and Fourche. This phenomenon will not be fully explained until more is known of the exact nature of the fisheries and its effects.

The data of the first occupation suggests that the settlement of the island, with the exception of Louisbourg, was erratic in terms of growth. This was probably more attributable to internal or external migrations than fluctuations associated with a natural increase. It has been noted that Baleine and Scatarie appear to have profited most from newly-arrived immigrants, but it was only in the early years of the colony's development that these ports enjoyed such great numbers. Port Dauphin and Port Toulouse were other settlements whose numbers demonstrate how populations fluctuated according to each area's economic functions. The population at Port Toulouse was influenced by the movements of the Acadians, the Indians and those navigators and traders who frequented it. This community's peak years were in the 1720s, a period when clandestine trade with the English was flourishing, and later it became an important area of settlement for the Acadians.⁴ Port Dauphin ceased to attract settlers after Louisbourg replaced it as the capital, and it could boast only 16 inhabitants in 1752 (Table 2).⁵

It is difficult to assess with any degree of confidence the ebb and flow of population because of the inaccuracies inherent in the censuses themselves and also the irregular intervals at which they were taken, and because there is only one enumeration which includes the outports for the second occupation, making comparisons with the first French occupation difficult. Nevertheless, significant differences between the two time periods were revealed. One was the reduced size of the outports in the second occupation, when some practically disappeared, while others sprang

Table 2. Comparison Of 1734 And 1752 Census Figures For Ile Royale

Communities	Absolute Numbers			
	1734		1752	
Louisbourg	1116	○	2454	○
Niganiche	615	◐		
Scatarie	280	●	100	■
Loirebec	240	●	173	▲
St. Esprit	234	●	86	■
Baleine	219	●	80	■
Port Toulouse	199	▲	239	●
Petit De Grat	175	▲	284	●
Fourche	137	▲		
Port Dauphin	57	■	16	+
Miré	36	+	106	▲
Isle Michaux	27	+		
Petit Brador	21	+	60	■
L'Indienne	20	+	38	+
Nerichac	3	+		
Mordienne			66	■
Baie de L'Espagnols			190	▲
Pte. de La Jeunesse			137	▲
Isle Ste. Famille			3	+
Rivière Aux Habitants			30	+
L'Ardoise			60	■
Gabarus			19	+
<u>Total</u>	3379		4141	

CF. - Symbols apply to Figures 2 and 3.

up nearby. For example, Mordienne had 66 residents in 1752, whereas none were recorded in the first occupation, although the French knew the area as a source for coal as early as 1716.⁶

Communities that were founded in the early 1716-45 period hugged the coastline, while an attempt to penetrate the interior in the second occupation can be observed in LaRoque's survey of 1752.⁷ Had the second occupation been longer than nine years the development of the island's land resources might have been more successful. The immigrants that came in the 1750s seemed less eager to leave the established centre of Louisbourg for the outports. Although there were more outports in the later period they were much smaller than their predecessors (Table 2). In 1752 almost 60 per cent of Ile Royale's population was urban in character and living in Louisbourg. There is no evidence at this time to suggest that this phenomenon changed radically in the following years. This was considerably different with regard to the distribution-density pattern of the first occupation when only 40 per cent of the island's total population was settled in and around Louisbourg.

Despite being handicapped by time and challenged by other ports on the island, Louisbourg made considerable advances in its rate of growth (Fig. 4). In some 20 years the town had accomplished what Quebec City took almost a century to achieve (Table 3).⁸ Two years after its founding in 1714 Louisbourg's population (564) was almost the same as the whole territory of Louisiana (550).⁹ However, the similarities end when Louisiana's numbers swell to 8,000 by 1721,¹⁰ which was twice as much as the colony of Ile Royale ever attained in its first 23 years. Cities in the new world were in their embryonic stages of development in the 18th century. However, centres like New Orleans, Boston, Quebec and Louisbourg enjoyed, by European standards, rapid growth because initially the majority of colonists remained in the urban centres. Half the population of New France in 1721 lived in the cities; some 7,000 in Quebec and 3,000 in Montreal.¹¹ On the other hand, during this early half of the 18th century, the growth of new cities was not pronounced in Europe. France itself remained very much a rural country.¹² It would appear that the distribution of the population of the new world was different from

that of France and in studying the characteristics of Louisbourg's population it will be necessary to keep in mind their particular colonial and urban context.

Table 3. Comparative Census Data for Louisbourg, Montreal, Quebec

Year	Louisbourg	Montreal	Quebec
1706		2,025	1,771
1714	564		
1734	1,116		
1737	1,463		
1739		4,210	4,603
1752	2,454		
1754		4,000	8,001

Louisbourg's growth, viewed from census year to census year, was not particularly dramatic but it steadily increased (Fig. 4). Between 1717-19 there was a five per cent increase due mostly to new arrivals and those returning from Port Dauphin. Four years later (1723) the town had grown by six per cent based on natural increase and large numbers of itinerant fishermen. The next year is rather remarkable in that the number of compagnon-pecheurs drops by 64 while the number of habitants or resident heads of households increases by 45 and the number of children rises to 79. This represents an increment of 12 per cent in one year and at a time when there was a sharp decline in the island's population as a whole. The outports recovered their previous population levels within two years, suggesting this fluctuation; whatever its cause, was not of serious consequence. Following this spurt Louisbourg settled into a pattern of very gradual growth. By 1726 the gain was only at an annual rate of four per cent and in the next eight years the upward trend was barely noticeable

at two per cent. Three years later the last enumeration still confirmed an advance but only of one per cent. From the data it would appear that after 1724 there was no noticeable influx of new immigrants or itinerant fishermen. In view of this, it is likely that Louisbourg's growth was due to natural increase, which was probably offset by a high mortality rate, as was usually the case in countries newly colonized.

This population occupied the harbour of Louisbourg over the years in different patterns of distribution and density. For example, 18th century Louisbourg as it is depicted today in reconstruction, emphasizes the town proper and often its population is quoted as approximately 2,000 by 1745. However, it is important to note that a significant proportion of those people lived outside the city walls. These suburbs were known as the fauxbourg, barachois, barachois l'ouest, côte de nord and fond de la baie (Fig. 5). Although it was difficult to identify the boundaries of these areas, a distinction was made after a somewhat cursory examination of the censuses and concessions (App. B).

Many of the first settlers favoured land with water frontage, hence the shoreline of the peninsula, the fauxbourg and barachois were occupied from the beginning. In 1716 these areas were delineated and the census records indicate slightly more than 52 per cent located here rather than on the town site (App. B). By 1720, however, the population was distributed evenly in areas around and on the peninsula. This coincided with the period when the town was defining its boundaries and internal organization as the administrative centre of the colony. Plans were drawn up for major fortifications as early as 1717¹³ and work began in June 1720.¹⁴ Therefore, it would appear that only after 1720 one could distinguish properly between urban and suburban populations. An important census year, 1724, revealed 542 civilians residing in the town and another 348 located in the suburbs, the latter representing 39 per cent of the total civilian population. By 1726, 34 per cent of the civilian population were located in the suburbs. However, at that time it appeared that the urban population was increasing at the same rate the suburbs were decreasing. Yet, by 1734 the suburbs comprised 44 per cent of all the settlements in Louisbourg harbour. This was the largest proportion since the inception of the town, and its significance with regard to the interpretation of

daily life in Louisbourg and the interaction of those within and without the town should not be ignored. Notwithstanding this, it should be remembered that the proportion of settlers outside of the town and around the harbour would have been lower if the military was included in the count of urban residents (App. B). In this case revised figures including the military would still indicate that never less than a quarter of the total population lived in the suburbs during the first occupation.

For the second occupation the general trend was toward a concentration of the island's population in Louisbourg. Moreover, by 1752 people were settling in the town itself rather than rebuilding and returning to the suburbs.¹⁵ Less than a quarter (21 per cent) of the total civilian population was living in the fauxbourg, barachois and North Shore areas; and if the military were added to the urban figures, only 13 per cent would then qualify as suburban dwellers. Some interesting theories have emerged to explain the hesitation to resettle the fauxbourg after 1749,¹⁶ most of which are applicable to the barachois and North Shore. These districts suffered destruction at the hands of French and New Englanders in 1745, hence there was little left to welcome the colonists. The devastating effects of one siege and the constant threat of war in the 1750s were probably deterrents to people interested in land outside the town. Probably other considerations such as economic interests were involved as well; for example, a decline in local fisheries made shore-line property less essential. In any event, the density and distribution had altered between the two occupations, further suggesting the inhabitants of the first years would have lived under less crowded circumstances than those who followed.

Sex and Age Ratios in Louisbourg

The principal characteristic of Louisbourg's population was the disequilibrium of the two sexes. Throughout Louisbourg's history there was always a surplus of men to women (Table 4).¹

Table 4. Proportion of Total Adult Men and Women in Louisbourg

Date	Absolute Numbers		Proportion of Men/100 Women
	Adult Men	Adult Women	
1724	910	90	1,011/100
1726	825	98	842/100
1734	964	130	742/100

This can be accounted for by the presence of itinerant fishermen and the military garrison in the town. Louisbourg had a larger military population in proportion to its civilian numbers (Fig. 6) than did any centre in Canada.² Moreover, like Quebec with its itinerant population of coureurs de bois, Louisbourg shared similar distortions in sex ratio due to itinerant fishermen present on a seasonal basis. However, the passing of time at Louisbourg seems to have lessened the gap in the ratio of the sexes, and the inclusion of children in the enumeration (Table 5) makes the abundance of males less remarkable.

Table 5. Proportion of Males and Females in Louisbourg

Date	Absolute Numbers		Proportion of Males/100 Female
	Male	Female	
1724	1,029	213	483/100
1726	965	256	377/100
1734	1,168	319	366/100

To some extent this imbalance was a normal phenomenon occurring during the early years of colonization and was usually corrected after the community became settled and more stable. The figures for New France (Table 6) in the 1720s and 1730s indicate a balance that has been maintained more or less to the present.³

Table 6. Population of New France in Absolute Numbers

Year	Masculine Sex	Feminine Sex
1720	12,494	11,940
1721	11,936	13,015
1734	19,049	18,667
1736	19,970	19,093

However, Hubert Charbonneau, noted historical demographer of New France, found that in 1666 and 1667 the imbalance of sexes, six times more men than women, was about the same as Louisbourg.⁴ Quebec and Montreal had

more time to resolve this radical difference in numbers than did Louisbourg. However, it is unlikely that Louisbourg would have conformed to the demographic norm even if it had survived for a longer period. Its very existence was linked inextricably to fishing and soldiery, both of which required considerable man power.

The adult male population can be divided into three categories; the military, the itinerant fishermen and heads of families (Fig. 6). For the years 1724, 1726 and 1734 the census returns give a good indication of the relative size of these groups and their demographical behaviour during this ten year period. Analysis of the data clearly identified the important 'bachelor' element which represented a negative demographic factor in the community. The majority of soldiers and itinerant fishermen were not absorbed into the community through marriage or property ties. For the years 1724-34 only 11 per cent of the total military force, or 40 families, were revealed to have soldiers as family heads. Although the majority of officers were married for the same period, this only comprised seven per cent. Consequently less than 20 per cent of the military contributed to the family group which comprised the stable core of the community. Hence, the evidence supports a familiar assumption of a town with conspicuous numbers of soldiers and seamen strolling the streets and quay. It is probable this group shared common traits such as mobility, celibacy and youth. Fishermen coming out to seek their fortune and soldiers voluntarily or otherwise pressed into service in an overseas colony, would be less likely to have family responsibilities in France, and would not be much more than 45 years old or less than 15. This, at least, would correspond to what Hubert Charbonneau found to be New France's experience.⁵

A number of interesting changes occur during the 1724-34 period which affect the military,⁶ itinerant fishermen and civilian heads of family groups (Fig. 6). The number of itinerant fishermen fall rather sharply between 1726 and 1734, and gradually thereafter. A study of the fisheries and the economic complexities of Louisbourg's way of life will explain this phenomenon more fully than can be done at present. It is possible a few of these transients married and took up residence in the town,

thus contributing to the number of civilian heads of families. However, the slight increase in this category's numbers may well be attributed to internal migration or the tendency of the inhabitants own children to marry and settle in Louisbourg. The steady increase in the military was a natural response to the international situation and Louisbourg's importance to the French colonial empire.

The society of Louisbourg was undoubtedly influenced by the conspicuous military presence. In 1737⁷ the proportion of adult civilians to officers and soldiers was 35 per cent to 65 per cent (Table 7). The military was exceeded in size by only one other group, that of children. On the basis of these statistics it can be concluded that in 1737 for every ten of the military walking the streets of Louisbourg there would be 13 children.

Table 7. Composition of Total Population, 1737

	Civilian		Military		
	absolute numbers	%	absolute numbers	%	
Household Heads	163	11	Soldiers	490	95
Fishermen	250	17	Officers	26	5
Domestics (Sex undetermined)	229	16			
Women	157	11			
Children	664	45			
Total	<u>1,463</u>	<u>100</u>		<u>516</u>	<u>100</u>

The importance of this revelation is better appreciated when the composition of the Louisbourg families is studied in more detail in the following pages.

The chances of officers and soldiers encountering women in Louisbourg were reduced but not eliminated. Most of the soldiers lived in barracks with the exception of 25 who were married. During the first occupation officials did not consider marriage an appropriate condition for soldiers.

j'ay a vous représenter monseigneur, pour la meilleure discipline qu'on donne trop légèrement de permission de se marier aux sergents, et que rien n'est plus contraire au service, il est vray que cela augmente la peuplade: mais sont de mauvais sujets que ces sortes de gens lorsqu'ils sont charge d'un menage, ils sont embarrassants, marchent malaisément, obeissance avec peine, tiennent cabaret, et nous content beaucoup plus par raport aux rations, qu'il faut avancer a leurs femmes et a leurs enfants, je souhaiterai meme que cet arrangement put s'etendre jusqu'aux officiers, que le mariage rend tout a fait a plaindre dans ces colonies, mais c'est un ancien mal auquel je ne vois pas grand remede ...⁸

However, despite the reluctance on the part of the authorities to encourage marriage, 16 of the 25 soldiers mentioned earlier were married in Louisbourg. In the second occupation official policy appears to have been revised, as De Raymond permitted 11 soldiers to be married on the same day.⁹ Most of their brides originated from Plaisance, Ile Royale and Canada, and those widowed usually remarried soldiers, a practice which suggests soldiers and their dependents would interact most with themselves. This did not prevent social mobility within the group as two of three soldiers' widows increased their social standing by marrying a corporal and sergeant respectively. Examples of downtrend social mobility also occurred such as the marriage of a sergeant's widow to a soldier.

The relationship between habitant and soldier was a difficult one, with external forces affecting the attitudes of both. The soldiers' work routine and eating habits would tend to isolate them from the townspeople, yet their birth, fortunes and level of education were very similar to the popular classes. Moreover, soldiers lacking rations, equipment and often their pay, which they augmented by doing odd jobs about town, would be drawn to the townspeople as a source of provisions and diversions. The

Table 8. Recapitulation of 1716 Census of Ile Royale

	Men	Women	Boys		Girls		Fishermen & Domestics	Total
			Under 12	Over 12	Under 12	Over 12		
Louisbourg	10	29	20	38	13	32	338	480
La Baleine	10	7	6	6	2	3	159	193
Petit Lorembec	2	2	2	1	-	4	21	32
Scatary	15	13	14	7	7	9	260	325
L'Indienne	4	3	4	-	3	3	22	39
Port Dauphin	16	14	6	5	4	3	2	50
Isle Madame (L'Ance)	9	7	3	4	1	6	92	122
Isle Madame	2	1	-	1	1	-	50	55
Port Toulouze	21	15	30	12	13	18	-	109
Ance du St. Esprit	2	-	2	-	2	-	20	26
Gabary	1	-	-	-	-	-	10	11
Total	92	91	87	74	46	78	974	1442
Total on French Documents	122	91	87	74	46	78	974	1472

civilians for their part, could hardly fail to accept the soldiers presence because of the town's role as a major defense base on the Atlantic coast. The degree of acceptance would depend upon the economic and social position of the civilian citizens.

It is the civilian residents making up the legitimate households that provide the most stable demographic elements in the community. An examination of this small but important category was facilitated by the process of family reconstitution.¹⁰ The data extracted revealed the number of families to comprise between 20 and 25 per cent of the total population (Fig. 6). In the early years of the colony Louisbourg had attracted more permanent settlers than any of the other Ile Royale settlements.¹¹ It had an exclusive advantage in its number of eligible women (Table 8) which had its effects on the settlements growth pattern. As has been noted earlier, it was not long before this favourable ratio of men to women disappeared. However, the ratio of men to women in the households does suggest a much more normal demographic situation (Table 9).

Table 9. Ratio of Heads of Households to Women

1724	116 Men/100 Women
1726	144 Men/100 Women
1734	108 Men/100 Women

The increase in 1726 of heads of households combined with no corresponding growth in the number of women appears somewhat unusual. It is possible widowers and their households emigrated from the outports, or perhaps an examination of mortality rates would provide another explanation. The ratio between men and women in Louisbourg households had changed by 1734 to what other historians have noted as a common and relatively small variation.¹²

Unlike sex, age has an elusive quality that defies precise definition and description. Specific data on age does not exist. However, for the first occupation, some general distinctions can be observed between adults and minors of the two sexes (Fig. 7). Adulthood for males could occur on the day of their marriage or their emancipation or when they reached the age of majority at 25. In 1724 there were almost as many male children and dependents, as fathers. Of the male children and dependents, 81 per cent were less than 15 years old. Two years later the ratio was virtually unchanged except for an increase in the number of heads of households and a decrease in the number of youths. A logical explanation for this would be that the youths were themselves forming households. Regardless of the variations revealed for this ten year period, the dominance of youth in this segment of the population is irrefutable. It is also interesting to note that the ratio between boys over 15 and under 15 remained much the same, suggesting that no demographic abnormality occurred to prevent those who exceeded 15 years from being replaced. Hence the rate of survival and birth rate were complementing one another.

The census-takers were even more discreet with regard to the ages of the women of Louisbourg, and only the occasional parish register is more informative. The information available did indicate that adult women were clearly outnumbered by their daughters and wards (Fig. 7). Moreover, the gap increased steadily with the most notable difference occurring in 1726 when only 38 per cent of the female population was 'adult'. This term refers to wives, widows and other eligible female relatives appearing in the households studied. In 1724 and 1726 the number of girls at home exceeded that of boys. This phenomenon was short lived as the number of boys exceeded that of girls by 1734. Again, youth is a principal characteristic of females of Louisbourg; more than half of them can be classified as dependents and very probably minors. In this respect, it appears that Louisbourg was similar to Quebec in the 17th century; as there it was found that half of the females were under 15.¹³

In conclusion, Louisbourg was foremost a community dominated by large numbers of men who had no familial ties. Another striking feature was the great number of children who would also have had considerable impact on the sounds and sights of the town. By comparison to either group, the number of women was insignificant, but they too would figure in a crowd scene of the Louisbourg inhabitants. Without sufficient women no community could hope to grow naturally and sustain itself, and the evidence of second and even third generations in Louisbourg families in less than 30 years implied the town's willingness to prepare for the future. Finally, the most striking characteristic of the town appears to be the youth of its inhabitants, a valuable asset for a new struggling colony.

Occupational Distribution

The population of Louisbourg cannot be considered as a perfectly homogeneous ensemble. Unlike New France, Louisbourg has no common denominator such as agriculture reflected in the existence of certain related occupations. To some extent the fisheries replace cultivation of the land as an all-pervading influence. However, even this large group is outnumbered by those heads of families serving in the military and also by those in commerce. Usually, when it was difficult to exploit the land agriculturally, people turned to artisan activities. Louisbourg's case is a bit different, although the occupations that are found here demonstrate various needs and services for the community.

For the first occupation, 1720-45 and the second occupation, 1749-58, the parish records, through family reconstitution, have rendered possible the classification of married men according to profession or activity group. Figure 8 and Table 10 give comparative data in relative and absolute terms to represent more clearly the differences between the various categories and the alterations in their patterns during the two French occupations. However, their apparent precision must not create a false impression as it is impossible to formulate a clear tableau because of the difficulty assimilating an individual into a particular group, since often a man has been doing different jobs simultaneously or consecutively in his lifetime. The other point to remember is that this study concerns married men only. Despite being only a quarter of the whole, it is the most diverse segment and the nucleus of the permanent community.

For the first 23 years of French occupation the total number of married men was 368 and those with their occupations described numbered 320. This provided a sampling of 87 per cent of total heads of households.

Table 10. Occupational Groups for Married Men in both Occupations

Professional Category	1722 - 1745		1749 - 1758	
	absolute numbers	percentage	absolute numbers	percentage
Military	73	21.7	88	27.6
Commerce	64	18.9	60	18.8
Sea Oriented Occupations	66	19.6	64	20.1
Artisans - Construction	40	11.9	42	13.2
Civil Servants	25	7.4	21	6.6
Inn/Tavern Keepers	34	10.1	11	3.4
Artisans - General	22	6.5	16	5.0
Professionals	6	1.8	7	2.2
Food Producers	7	2.1	10	3.1
Totals	337	100.0	319	100.0

For the second occupation, encompassing less than ten years, the number of married men was much greater at 511, however, only 62 per cent (319) of these had recorded professions. Knowledge of better than half of these men's work activities will suggest some trends that could be compared with the first occupation.

Individual examination of occupational groups and their respective activities in both occupations suggests that changes occurred between the two occupations (Table 10). However, a cautious approach must be adopted, given the accommodating nature of figures. For example, the statistics imply that there were fewer inn/tavern keepers in the second occupation while it was stated in an in-depth study of cabaret/aubergistes that they were fixed at about 24 for 1713-45 and 28 for 1748-58.¹ This is probably more representative of the total population since the raw data used above was restricted to those named in the parish registers.

In this instance a misconception could be corrected, but the warning remains that distortions could well exist in other occupational groups due to the omission of unmarried individuals. These citizens must certainly have been a small minority and probably did not maintain establishments for any length of time, so as to have little effect on general trends.

The profession of inn/tavernkeepers is by its nature more attractive to single men or widowers, and indeed could be pursued by anyone with the inclination, premises and a little credit. Tavern and innkeepers exemplify the variety to be found in one professional group and also the problems of interpreting raw statistics. However, some theories concerning this profession do emerge which might be tested. Review of the categories of other activities pursued by this group suggests that most had to augment their main income and that few succeeded to wealthy middle-class status and certainly not to the ruling local 'aristocracy.' It would appear as well that an inn/tavernkeeper's other economic pursuits fell into several logical categories considering the needs of the community, such as construction, food, transportation. Those who were inn/tavernkeepers exclusively, provided accommodation on long and short term basis to ship captains and merchants from Quebec or France, as well as amusement and meals to soldiers and sailors. The subject of inn and tavernkeeper is covered in detail in Gilles Proulx's report, Aubergistes et Cabaretiers de Louisbourg 1713-1758.

The military has also been treated in other historical reports² and in a previous chapter of the present study. However, the married soldiers and officers have the distinction of being the largest professional group amongst all married men for both periods (Fig. 8, Table 10). This fact is especially intriguing in light of earlier interpretations of the military which held that married officers and especially soldiers, were the exception.³ Officers and soldiers with the added strain of supporting a family often found it necessary to augment their pay by non-military work. During the first occupation, married soldiers usually participated in the construction industry; included were three carpenters, a mason, woodcutter and blacksmith/locksmith. The rest were laundryman, merchant

Table 11. Chronological and Numerical Analysis of Inn/Tavernkeepers

Category	1722-45	Both Periods	1749-58
Tavernkeeper	2	2	Parish Records
Innkeeper	3	2	yield no new
Inn/Tavernkeeper	3	1	participants
Tavern/Innkeeper/Fishermen	4		
Tavern/Innkeeper/Butcher	1		
Tavern/Innkeeper/Butcher/Carter	1		
Tavernkeeper/Merchant/Fisherman	1		
Tavernkeeper/Ferryman	1	1	
Tavernkeeper/Ferryman/Baker		1	
Tavernkeeper/King's Guard (Archer)	1		
Tavernkeeper/Baillif	1		
Tavernkeeper/Carpenter	1		
Tavernkeeper/Carpenter/Butcher/ Tailor	1		
Tavernkeeper/Carpenter/Merchant/ Navigator	1		
Innkeeper/Merchant		5	
Innkeeper/Carpenter		1	

and a tavernkeeper who doubled as a dancing master. For the second occupation no professions were listed for soldiers, except for two instances where one was a carpenter and another a school master. This occurrence arouses some suspicion as to whether the soldiers described above were still in the service. The fact that soldiers in the second occupation did not appear to have secondary occupations could indicate a new acceptance of marriage with corresponding financial assistance provided by families. As for officers, it was common in the early years for some to engage in trade and fishing, but this practice was later discouraged.

Some probably had private incomes on which they relied, while others acted as translators or emissaries for extra money.

The next most significant group involves those heads of households participating in commerce. Two French terms, marchand and négoçiant were used to distinguish those involved in trade, and both have been translated loosely as merchant. Their numbers are combined, disregarding any nuances that exist in the definition of the two.⁴ Married men described only as merchants and those who acted in other capacities can be clearly distinguished (Table 12). Apart from those associated with the fishing industry, it is not surprising to find them involved in civic administration and justice, especially those having a background of wealth and education. Other merchants operating on a considerably smaller scale were occupied as butcher, baker, cook and wigmaker, which would suggest a lower economic and social level.

Table 12. Chronological and Numerical Analysis of Merchants

Category	1722-45	Both Periods	1749-58
Merchant (<u>Marchand</u> , <u>négoçiant</u>)	25	10	26
Merchant/Fisherman (cf. Fisherman/ Merchant)	9	5	
Merchant/Judge/Administrator	2		
Merchant/Captain/Crew Captain		1	6
Merchant/Innkeeper		3	
Merchant/Ship's Supplier			3
Merchant/Fisherman/Tavernkeeper	1		
Merchant/Fisherman/Navigator	1		
Merchant/Navigator/Carpenter/Tavernkeeper	1		
Merchant/Navigator		1	
Merchant/Innkeeper/Baker		1	
Merchant/Cook			1

Table 12. con't

Category	1722-45	Both Periods	1749-58
Merchant/Butcher		1	
Merchant/Translator		1	1
Merchant/Clerk-scribe		1	1
Merchant/Cannoneer		1	
Merchant/Haberdasher			1
Merchant/Wigmaker			1

Again it is important to keep in mind that the table includes family heads only, and the count of merchants for both occupations is a very conservative estimate of all the merchants who did business in Louisbourg. Christopher Moore's compilation of merchants who knew the town from first-hand experience will confirm this point.⁵ It is significant that the merchant families were amongst the largest groups to return in 1749 and there were soon as many merchants with their families located in Louisbourg in this ten-year period than were present in the first period of 23 years. Also, the fact that 14 merchants involved in the fisheries in the first period were reduced to five in the second, is further evidence to support the theory of significant change in the fishing industry after 1749.

The next most important division was given the rather vague appellation of "sea-oriented occupations." Again, it must be remembered married men only are being listed, so increases in almost all these occupations below would occur if the entire community was analysed. It is interesting that there were so many married men in some of these professions which did not pay very well and required a lot of time at sea. However, the nature of the fishery would have allowed an enterprising participant to run a tavern (Table 11 reveals 4 in 1722-45) especially if his household joined in the work as well. Also, since water was the chief source of transportation,

many found the busy port a good base to find work. To some extent the changes in the fisheries and commerce can be monitored by employment patterns of this group. In the first occupation the fishermen dominated all the categories, with the fisherman/merchant group appearing as the next largest category. The second occupation sees a significant drop in both. However, despite changes in fishing techniques this industry was still a powerful inducement, bringing back in the second occupation the largest number of families who had lived in Louisbourg before 1745. Table 13 also emphasizes the availability of new jobs created by interest in maintaining merchant ships during the second occupation. For the most part it appears that those married men who followed the sea were less versatile than most occupational groups and only a few had other activities associated with the land.

Table 13. Chronological and Numerical Analysis of Sea-Oriented Professions

Category	1722-45	Both Periods	1749-58
Fishermen	17	13	9
Fisherman/Merchant	9	5	
Fisherman/Carpenter	2		
Fisherman/Sailor	3		
Fisherman/Boat Captain	1		
Fisherman/Day-Labourer/Butcher	1		
Navigator		3	
Navigator/Pilot	6		4
Navigator/Captain	2		
Navigator/Hunter			1
Navigator/Ship's Supplier			1
Ship's Supplier			3
Crew Master			1
Seamen	2		1
Sailmaker		2	

Artisans in the building trades are the next group whose presence was significant from the early years. It would appear that these artisans, with the exception of two, had little time to engage in other activities. Most were too busy building taverns and inns to bother operating them, although two are mentioned in Table 11. Louisbourg's subsequent trials and its climate made these craftsmen a valuable part of the community. Blaine Adams in his report⁶ gives information on official recruiting policy, contracts, etc. which need not be repeated here. This historian has also made reference to their origins, a topic which will be taken up later in a more general context.

Table 14. Chronological and Numerical Analysis of Artisans

Category	1722-45	Both Periods	1749-58
Carpenter	12	1	12
Joiner	2	2	5
Carpenter/Joiner	1		1
Carpenter/Glazier	1		
Carpenter/Lighthouse Keeper	1		
Carpenter/Fisherman	1		
Turner	1		
Boatbuilder		1	
Roofer	1		2
Glazier			1
Mason	5	1	5
Stonecutter	1	2	1
Fortifications Pickman			1
Smith	4	3	3

Artisans classified as 'general' and those engaged in activities concerning alimentation are considered here. Those listed provided necessary support services to the townspeople. The number of artisans in the three classifications vary little between both occupations except for those in building trades during the second occupation (Table 10). This is understandable considering the French had many repairs to execute after their return in 1749. It is true this probably does not include all of those working in these jobs, but the absence of any remarkable fluctuations between the two occupations is still interesting, because the population had doubled. As for food, it is very likely many more were occupied with its preparation for the consumer than Table 15 shows. For the most part the other food entrepreneurs were involved in more than one occupation and they will be found under other professional groups.

Table 15. Chronological and Numerical Analysis of 'General' and 'Food' Artisans

Category	1722-45	Both Periods	1749-58
<u>General</u>			
Tailor	3	1	3
Shoemaker	1	2	2
Wigmaker			2
Laundryman	1		
Cooper	1		2
Cartwright	2	1	1
Gunsmith	1	1	
Limeburner	2		
Grave digger/Beedle/Shoemaker		1	
Day Labourer	5		

Table 15. con't

Category	1722-45	Both Periods	1749-58
<u>Food</u>			
Baker	3	1	2
Butcher	1		
Hunter		1	
Gardener	1		1
Keeper of Cows			1
Carter			1

Those married men who were servants of the king and under the direction of either governor or commissaire-ordonnateur made up the fourth smallest group. This included an excellent cross section from judge to king's guard for the superior council. Not all the civil servants in Louisbourg were married, nor did many of these appointments carry lifetime obligations. Most maintained their office for a specific length of time and it would appear from the official receipts or bordereau that they were paid a lump sum for it.⁷ Probably those listed often would change their position and they definitely had other sources of income. Those appointed to the superior council probably kept their position for life, and although they were an important part of administration, they were not considered as a professional in this capacity. Most of them fall into the merchant/administrator group.

Table 16. Civil Servants

Category	1722-45	Both Periods	1749-58
Baillif (<u>huissier</u>)	5		2
King's guardsmen (archer ..., <u>arquebusier</u>)	1	1	1
Lighthouse Keeper	1		
Clerks, Scribes (<u>commis</u> , <u>ecrivain</u>)	3	1	2
Clerk, Merchant		1	
Treasurer	1	1	
Secretary/Notary/Treasurer		2	
Keeper of Seals/Judge	1		
Registrar (<u>greffier</u>)	1		2
Registrar/King's attorney		1	
Registrar/Keeper of King's store- house (<u>garde magazin</u>)	1		
Judge (bailiff)	1		
Judge/Lieutenant General			1
Royal Notary/Crown Attorney	1		
Crown Attorney/Receiver of Duties	1		
Director of Works (<u>entrepreneur des travaux</u>)		1	
Surveyor/Secretary			1
Captain of the Gates			1

Another group, the liberal professions, are related to the above group. It is not so impressive in size, but makes up for it in its possession of power and prestige. A community as sophisticated as Louisbourg did have need of their services and the documentation checked thus far does not indicate they had time to become engrossed in other lucrative activities.

Table 17. Liberal Professions

Category	1722-45	Both Periods	1749-58
Engineer	1	1	
Surveyor/Mathematics Teacher	1		
Surgeon	1	1	2
Hydrographer		1	

It would be a mistake to describe Louisbourg's citizenry as a copy of France or Quebec. Eighteenth-century France was still a graded class society and Quebec largely under an agricultural seigneurial system. Louisbourg's society was comprised of people living on different economic levels and initially it is not difficult to form social stratifications. At the top the governor and commissaire-ordonnateur would be the overseers, around whom gravitated highranking civil servants and military officers. Wealthy merchants and fishing entrepreneurs would rank next as responsible pillars of the community with accompanying power and prestige. It is at this point that structuring the society becomes difficult, because one's position in the new world often could be as much dependent on wealth as on blue blood. For Louisbourg there are not enough studies on individuals to determine their standard of living, but it would appear that a wealthy man could be in any of the professional groups that are known to have existed.

The essence of this society, with so many different occupations represented, defies any interpretation of a staid or class-oriented community. Society here was fluid and a good deal of vertical mobility occurred through marriage and sometimes promotion. The breadwinners did not hesitate to carry on more than one entreprise or to adapt themselves to changing circumstances affecting their employ. Louisbourg's professional groups did make adjustments to events as increased numbers

of artisans in construction trades at crucial times would testify. Also, the great number of inns that sprang up was certainly a response to shortages of accommodation for so many itinerants. In comparing the two occupations, there appears little difference in the overall complexion of society, with the exception of the increased military presence in the second occupation. From the data gathered evidence of economic and social stratification can be seen, and despite some approximations and classifications as described seem sufficiently valuable to suggest Louisbourg's heterogeneous character.

Origins

Although the term 'mobility' is sometimes overused, it does describe a phenomenon whose presence or absence can reveal something of the nature of a town. In their comings and goings there is found at least a part of the people's collective character. Therefore, it is very important to consider the degree of physical mobility in Louisbourg in order to discover just how continuous and self-contained the town society was. A substantial and constant turnover in population would seriously handicap any efforts to generalize, and in Louisbourg's case this is especially so as it was not sealed off from the rest of the world, but had constant arrivals and departures. The difficulties in trying to assess the effects of migration were two-fold. The extent of source material available was not sufficient to prevent distortion of the limited entries in the registers that existed; and, Louisbourg had anything but a well-defined homogeneous economic structure to facilitate the study of mobility. Hence the effect of changes in the economy upon the population's behaviour could not be traced easily.

To determine the annual and seasonal patterns of immigration would require a good deal more time and effort than is available. Much more information would be necessary, especially on the most mobile segments of the population - the fishermen engagés and the military. However, immigration can explain certain irregularities in the population's basic characteristics.

Despite our inability to determine precisely when and how many immigrants arrived we can review in some detail their origins. Interest in the subject of origins stems from the desire to expand our knowledge of attitudes, dress, religious and legal practices of the people who settled in Louisbourg. Observations will be made from the point of view

of chronology, place of birth and sex. The two time periods, from 1714 to 1745 and 1749 to 1758 are the chronological setting, and the separation of men and women is another familiar division. The information on the origins of Louisbourg inhabitants was derived from the marriage certificates recorded in the parish records, and sometimes supplemented from the more expansive censuses. In order to assess the value of this material as a good sampling of representation, Table 18 indicates the proportion of men and women, with place of origin known, for both occupations.

Table 18. Evaluation of Raw Data Supplying Louisbourg Origins

Birthplace	Indicated 1722-45	Not Indicated	Proportion Not Indicated
Men	202	28	.122 (12%)
Women	172	58	.252 (25%)
	1749-58		
Men	312	18	.055 (6%)
Women	289	41	.124 (12%)

The small proportion for which the place of origin is not given clearly suggests that the data is more than adequate to describe the more stable, resident population of Louisbourg in the present terms of reference. It should be noted that the birthplace of men was more often mentioned than that of women. However, it is doubtful that the remarkable contrast in the pattern of immigration between men and women would be altered to any degree by this information.

There are two major divisions in our geographical organization of material, that of the old world, France and neighbouring countries, and the new world in North America. The charts included here reveal the 'melting pot' characteristics of this colonial town and the variety in

its cultural activities. An early 1713 census¹ of Louisbourg or Havre St. Louis as it was called in the document, reveals that of the 160 men, women and children counted, only 22 per cent were from France, the remaining 78 per cent were natives of New France, which at that time comprised Canada, Acadia and Terre Neuve. Those evacuated from Plaisance following the Treaty of Utrecht represented 46 per cent; Canada contributed 50 per cent (which included the troops), and Acadia provided some four per cent. This analysis confirms the very early influence of North American natives who settled in Louisbourg as opposed to the policy of having large numbers of colonists transplanted directly from Europe to found a colony.

Table 19. Raw Data from 1713 Census

Place of Origin	Men	Women	Children	Totals
Plaisance	47	3	7	57
France	29	2	4	35
Canada	48	5	10	63
Acadia	3	-	2	5
				160

During the first occupation the pattern of immigration conveys an interesting imbalance between men and women; and, between the old and new worlds. France and the neighbouring countries supplied many more men; 84 per cent of the total men were from the old country, whereas 16 per cent of all women came from Europe (Fig. 9). By itself, North America was producing enough native born brides (Table 20, Fig. 11) to alleviate any worries the Louisbourg administration may have entertained regarding a deficit in the numbers of women. This was an obvious contrast to the situation in Canada during its formative years when shiploads of eligible

women were sent out to facilitate colonization. This distribution of the origins of women marrying in Louisbourg repeats itself during the second occupation and demonstrates clearly the obvious interaction with other communities on the island and with Acadia (Table 21, Figs. 10, 12).

Table 20. Origins of Women in North America - 1722-45, 1749-58

	1722 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
Terre Neuve	24	16.8	6	3.5
Canada	24	16.8	5	2.9
Ile St. Jean	2	1.4	6	3.5
Les Indes	1	.7	2	1.2
Acadie	15	10.5	37	21.8
Isle Royale	77	53.8	114	67.1
Nouvelle Angleterre	-	-	-	-
Louisianne	-	-	-	-
	143	100.0	170	100.0

Considering there were only 23 years spanning the first occupation studied, it is surprising that Ile Royale would provide as much as 56 per cent of the native North American brides of Louisbourg (Table 22, Figs. 13, 15). Terre Neuve and Canada both contributed 17 per cent and Acadia was next with only 11 per cent. Over two-thirds of Louisbourg's brides were born in the town. Other significant numbers included former inhabitants of Port Toulouse (17 per cent) and Port Dauphin (7 per cent). In a few instances it is more likely that the last place of residence was described rather than the birthplace, however, this still is useful information and suggests a continuing regional mobility. Those women coming from Port Toulouse might have been part of a small group of

Table 21. Origins in Acadia of Louisbourg Women - 1722-45, 1749-58

	1722 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
Acadie	9	60.0	20	54.1
Beaubassin	1	6.7	1	2.7
Port Royal	3	20.0	3	8.1
Pegiquid	1	6.7	3	8.1
Grand Prez	1	6.7	-	-
Mines	-	-	3	8.1
Cobequid	-	-	7	18.9
	<u>15</u>	* <u>100+</u>	<u>37</u>	<u>100.0</u>

* The percentage figures are rounded off

Acadians who first came to that area.² Bernard Pothier suggested that most of the Acadians who came before 1734 originated from parishes close to Port Royal, which were more directly affected by the English rule. The data that is available tends to substantiate Pothier's claim, as illustrated graphically in Fig. 17. In the second occupation there is no such pattern to indicate that more are coming from Port Royal than from other Acadian communities (Fig. 18). There are not enough details available to specify exactly from what community most of the Acadians came and therefore conclusions are difficult to formulate. It is clear, however, that more Acadian women settled, or at least married, in Louisbourg, than did Acadian men.

There were noticeable changes in the origins of women born in the colonies during the second occupation. These changes centered around the decline in the number of immigrants from Canada and those born in Plaisance (Table 20). The increase in the number of Acadians settling on the island during the 1750s was a result of the hardships and ultimate

Table 22. Origins in Ile Royale of Women

	1722 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
Ile Royale	-	-	2	1.8
Louisbourg	54	70.1	82	71.9
Port Dauphin	5	6.5	2	1.8
Port Toulouse	13	16.9	2	1.8
Scatarie	2	2.6	3	2.6
Baleine	1	1.3	2	1.8
L'Indienne	1	1.3	4	3.5
Petit de Grat	1	1.3	4	3.5
Baie de l'Espagnols	-	-	1	.9
Fourché	-	-	2	1.8
Niganiche	-	-	5	4.4
Laurembec	-	-	2	1.8
Mordienne	-	-	1	.9
Petit Brador	-	-	2	1.8
Miré	-	-	-	-
	77	100.0	114	* 100 +

* The percentage figures are rounded off.

exclusion from Acadia (Table 21, Fig. 14). Since 54 per cent of the Acadian women did not specify their native parish it is impossible to establish if any particular area favoured re-settlement in Ile Royale. The chart referring to specific Acadian communities suggests that Cobequid rather than Port Royal contributed more women during this period. Again, as in the first occupation, the parish records suggest that there were more Acadian women emigrating than Acadian men. This may well stem from a surplus of women in the Acadian agricultural communities and the land inheritance practices. Some of these women may have been absorbed into Louisbourg households as wives or domestics while others moved to the outports.³

Ile Royale's contribution of brides in Louisbourg during the second occupation (Table 22) is still considerable, especially in view of the fact that the English victors had evacuated all but a handful of French inhabitants from the island in 1745 and occupied it until 1749 when the French returned. Although the proportion (59 per cent) of women marrying in Louisbourg who are native to the colony of Ile Royale (Figs. 15, 16) is not as impressive as in the first occupation (85 per cent), it is still an excellent indication that over half the women of marriageable age had lived in Louisbourg or one of the outports during the first occupation. Because of this factor, the stability and continuity of town life would very probably have been restored quickly after 1749. The internal migration that very obviously existed during the second occupation as well, is reflected in Figs. 16 and 22, presenting the numbers of men and women from the settlements on the island. Obviously Louisbourg itself contributed almost three-quarters (72 per cent) of its own brides, and it is curious that three rather distant outports, Niganiche (4 per cent), L'Indienne (3.5 per cent) and Petit de Grat (3.5 per cent) contributed the next largest numbers. It is possible these women stayed in Louisbourg only long enough to marry, however, there are isolated parish records existing for some outports that would suggest it was possible to be married in one's own resident community. It is unfortunate that no precise distinction can be made between those women who were born in the outports during the first occupation and returned to marry in Louisbourg, and those women who were recent residents of the outports and in town for their marriage to a local resident or a fellow outporter. However, some of these communities in the second occupation were new settlements and as such could provide very few girls old enough to marry. Finally, the evidence suggests that the majority of women who married in Louisbourg during the two French occupations were first generation North Americans who did not know their mother country first hand (Figs. 11, 12), and therefore were not likely to be mirror images of their sisters in France.

Notwithstanding the fact that the new world in both periods supplied Louisbourg with much of its womenfolk, it would be foolish to ignore those who were from Europe. It can easily be seen that for both occupations,

the coastal provinces of France (Figs. 9, 10) provide the women. Only 26 women indicating their place of birth in France (Table 23) and two from Ireland married during the first occupation. Seven were Bretons and the next largest group were from Aunis (4) and Gascony (4). It is not difficult to see that twice as many provinces in France had women emigrating to Louisbourg in the second occupation than in the first. Furthermore, there were four times as many women from France than there were in the 1722-45 period. News of the French colonies probably became more widespread because it was available not only through official channels, but from those colonists who had been evacuated from Ile Royale in 1745. As for the greater numbers of women involved, this was a natural outcome of a general increase in the total number of emigrants. For the purpose of analysing the population's composition, men and women have been treated separately. However, in reality women in the 18th century rarely acted independently, and when they left their homes in France it was certainly in the company of a man or as part of a household. For the second occupation there was very nearly a one to one ratio in the number of eligible women native to France (Table 23) and the number born in Ile Royale. The local customs or colour that colonial women may have assumed from their experiences, probably provided some lively contrasts and exchanges with those women newly-arrived from the old countries (Table 24).

Fortunately, there is little problem in judging the proportion of men born in the colonies who happened to live in Louisbourg. Table 25 demonstrates that less than one-quarter of all the men married in Louisbourg during either occupations were natives of North America. During the years 1722-45 this small group had a slightly different distribution from that of the women; whereby 39 per cent originated from Acadia, 27 per cent came from Plaisance and 30 per cent emigrated from Canada (Fig. 19). For the second occupation, 1749-58, fewer men originated from Plaisance (9 per cent), Canada (10 per cent) and Acadia (20 per cent) (Fig. 20). It is not surprising that Plaisance and Quebec would be so affected. However, it is interesting that the number of Acadian men would decline to such a degree (Table 26, Fig. 21). In fact, hundreds

Table 23. Origins of Women from France

	1733 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
France, not specified	2	7.7	2	1.9
Guyenne-Gascogne	4	15.4	16	14.8
Poitou	2	7.7	3	2.8
Aunis	4	15.4	23	21.3
Bretagne	8	30.8	25	23.1
Limousin	1	3.8	1	.9
Normandie	2	7.7	13	12.0
Champagne	1	3.8	-	-
Saint-Onge	2	7.7	9	8.3
Provence	-	-	1	.9
Ile de France	-	-	2	1.9
Lyonnaise	-	-	-	-
Languedoc	-	-	-	-
Anjou	-	-	-	-
Touraine	-	-	-	-
Lorraine	-	-	1	.9
Dauphine	-	-	-	-
Berry	-	-	1	.9
Auvergne	-	-	1	.9
Pichardie	-	-	-	-
Flandre	-	-	-	-
Artois	-	-	-	-
Orleanais	-	-	-	-
Rouergue	-	-	-	-
Franche	-	-	2	1.9
Angoumois	-	-	5	4.6
Alsace	-	-	2	1.9
Bearn	-	-	1	.9
Maine	-	-	-	-
Bourgogne	-	-	-	-
	26	100.0	108	* 100 -

* The percentage figures are rounded off

Table 24. Origins of Women from Europe, British Isles, Africa

	1722 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
Spain	-	-	1	11.1
Germany	-	-	2	22.2
Belgium	-	-	-	-
Austria	-	-	-	-
Switzerland	-	-	-	-
Ireland	2	100.0	5	55.6
England	-	-	1	11.1
Africa	-	-	-	-
	<u>2</u>	<u>100.0</u>	<u>9</u>	<u>100.0</u>

Table 25. Origins of Men from North America

	1722 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
Terre Neuve	9	27.3	6	9.4
Canada	10	30.3	7	10.8
Ile St. Jean	-	-	1	1.5
Les Indes	-	-	1	1.5
Acadie	13	39.4	13	20.0
Isle Royale	1	3.0	35	53.8
Nouvelle Angleterre	-	-	1	1.5
Louisianne	-	-	1	1.5
	<u>33</u>	<u>100.0</u>	<u>65</u>	<u>100.0</u>

of Acadians did come to Ile Royale and Ile St. Jean after 1750, but most did not settle in Louisbourg, which would explain the few Acadian men marrying here. The difference between the two occupations is in the number of native sons of Louisbourg marrying (3 per cent for the first occupation and 54 per cent for the second), much more dramatic than in the women's case (Table 27, Fig. 22). These figures confirm the fact that Louisbourg in the second occupation saw many former residents return to rebuild on earlier foundations. It is interesting to note that of those men born in Ile Royale, a little more than half were natives of Louisbourg itself and the next largest group (14 per cent) were from Port Toulouse. From the data available on Acadia it is impossible to form any assumptions regarding distribution patterns. Louisbourg's ties with Louisiana and New England during the second occupation are revealed in two marriages involving people from these places. The Indies was the source of one bridegroom in the second occupation but none in the first. The above natives of Ile Royale account for only a quarter of the men to marry in Louisbourg. The other three-quarters are those men who sailed from the ports of Europe to eventually marry in Louisbourg.

Table 26. Origins of Men from Acadia

	1722 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
Acadie	8	61.5	7	53.8
Beaubassin	-	-	-	-
Port Royal	5	38.5	2	15.4
Pegiquid	-	-	3	23.1
Grand Prez	-	-	-	-
Mines	-	-	-	-
Cobequid	-	-	1	7.7
	<u>13</u>	<u>100.0</u>	<u>13</u>	<u>100.0</u>

Table 27. Origins of Men from Ile Royale

	1722 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
Ile Royale	-	-	-	-
Louisbourg	1	100.0	19	54.3
Port Dauphin	-	-	2	5.7
Port Toulouse	-	-	5	14.3
Scatarie	-	-	2	5.7
Baleine	-	-	3	8.6
L'Indienne	-	-	1	2.9
Petit de Grat	-	-	1	2.9
Baie de L'Espagnols	-	-	-	-
Fourché	-	-	-	-
Niganiche	-	-	-	-
Laurembec	-	-	1	2.9
Mordienne	-	-	-	-
Petit Brador	-	-	-	-
Miré	-	-	1	2.9
	<u>1</u>	<u>100.0</u>	<u>35</u>	* <u>100 +</u>

*The percentage figures are rounded off

If there had been any doubt of the widespread origins of Louisbourg men a glance at Tables 28 and 29 would surely eliminate them. There were very few provinces of 18th century France that did not lose eligible men to Ile Royale (Table 28, Figs. 23, 24). There were also some minor contributions from neighbouring countries (Table 29). Normandie (20 per cent), Bretagne (19 per cent) and Guyenne-Gascogne (17 per cent) are the three provinces from which most of the men had emigrated during the first occupation. Fishing was a traditional occupation for these regions on the western sea coast, and each was notorious for its poverty. Ile de

Table 28. Origins of Men from France

	1722 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
France	5	3.1	10	4.4
Guyenne-Gascogne	28	17.2	35	15.4
Poitou	6	3.7	10	4.4
Aunis	5	3.1	4	1.8
Bretagne	31	19.0	40	17.6
Limousin	5	3.1	6	2.6
Normandie	32	19.6	29	12.8
Champagne	4	2.5	2	.9
Saint-Onge	6	3.7	11	4.8
Provence	4	2.5	8	3.5
Ile de France	11	6.7	9	4.0
Lyonnais	4	2.5	-	-
Languedoc	4	2.5	9	4.0
Anjou	3	1.8	9	4.0
Touraine	3	1.8	2	.9
Lorraine	1	.6	4	1.8
Dauphine	1	.6	2	.9
Berry	1	.6	3	1.3
Auvergne	2	1.2	2	.9
Picardie	3	1.8	4	1.8
Flandre	1	.6	3	1.3
Artois	1	.6	2	.9
Orleannais	1	.6	1	.4
Rouergue	1	.6	-	-
Franche	-	-	2	.9
Angoumois	-	-	10	4.4
Alsace	-	-	3	1.3
Bearn	-	-	3	1.3
Maine	-	-	1	.4
Bourgogne	-	-	3	1.3
	<hr/>		<hr/>	
	163	100.0	227	100.0

France, one of the most densely populated and overcrowded areas, wherein lies the capital city, Paris, was the next largest contributor (7 per cent). Men from Aunis (3 per cent), Saint-Onge (4 per cent), Poitou (4 per cent) and Limousin (3 per cent) took advantage of the opportunity to sail to North America. Provence (2.5 per cent) and Languedoc (2.5 per cent) on the Mediterranean also supplied manpower to Louisbourg.

Table 29. Origins of Men from Europe, British Isles, Africa

	1722 - 1745		1749 - 1758	
	Absolute Numbers	Percentage	Absolute Numbers	Percentage
Spain	1	14.3	4	26.7
Germany	2	28.6	2	13.3
Belgium	1	14.3	-	-
Austria	-	-	2	13.3
Switzerland	1	14.3	-	-
Ireland	2	28.6	7	46.7
England	-	-	-	-
Africa	-	-	-	-
	<u>7</u>	<u>100.0</u>	<u>15</u>	<u>100.0</u>

The pattern of emigration continues up through the centre of France; Lyonnaise (2.5 per cent), Champagne (2.5 per cent). Picardie, Anjou and Touraine (2 per cent) contributed fewer numbers, while their neighbouring provinces, Flandre, Artois, Orleanais and Berry provided even less (1 per cent). Lorraine and Dauphine fell into this category as well. Most of the other Europeans (Table 29) who settled in Louisbourg were from just the other side of France's borders.

During the second occupation, in particular, Louisbourg appealed to the Irish. Most of these men were obviously motivated more by political and economic reasons than by patriotism or religion. These motives would not change very much for those coming out during the second occupation. No doubt, for some who had been in the colony during the earlier period there was added incentive. Essentially, the same pattern is repeated with slight variation in the distribution (Table 28, Fig. 24). This time the Bretons (18 per cent) outnumber both the Basques (15 per cent), Guyenne-Gascogne and the Normands (13 per cent). The provinces touching each of the above are the next largest group to lose manpower to Louisbourg, Ile de France (4 per cent), Saint-Onge (5 per cent), Anjou (4 per cent), and Angoumois (4 per cent). The Mediterranean coastline (Languedoc, Provence) is represented as well as Anjou, Angoumois, etc. Again, the influence of the sea is revealed; both in terms of providing communications from great distances, accessibility to far away places like the colonies in North America, and a means of making a living. In the first occupation there were some 12 provinces that were unaffected by the exodus to the colonies, but only six remained so untouched in the second occupation. The origins of men are distributed more widely in the 1750s than in the earlier period, with new faces appearing from Germany, Switzerland, Spain, Ireland and even Africa (Table 29). The nine years comprising the second occupation included a greater variety of origins and a greater volume of men than emigrated in all of the 23 years studied from the first occupation. Some 58 per cent of the total number of men marrying in Louisbourg during both periods belong to the second occupation.

How did the patterns of immigration for Louisbourg compare with those of New France and Acadia? Most of New France's early immigrants originated from Northern France and the Western coastline.⁴ Many more emigrants to New France came from Normandie and Ile de France than was the case for Louisbourg. On the other hand, Frenchmen from Brittany and southern France (Gascony-Guyenne area) were not emigrating in any numbers to New France.⁵ The provincial origins in France of Acadians reveal interesting similarities to those of the Louisbourg inhabitants.

Bretagne, Normandie and Guyenne-Gascogne were the three provinces contributing the largest number of immigrants to Acadia,⁶ which was identical to the situation in Louisbourg. Canada and Acadia, however, both received considerable numbers from Picardie and Ile de France, while neither was a common birthplace for residents of Louisbourg. Also, as a percentage of the whole, Franche-Comte, Champagne and Bourgogne seem to appear more often in the statistics for Canada than at Louisbourg. Table 30 illustrates more clearly the similarities and differences between the three areas. A.H. Clark's figures for Ile de France and

Table 30. * Comparison of French Origins of Inhabitants of Acadia, Canada and Louisbourg

French Province	Acadia	Canada	Louisbourg	
			1722-45	1749-58
Bretagne	14.5%	9%	19%	19%
Normandie	13	14	20	13
Guyenne-Gascogne	13	10	17	15
Ile de France	5	5	7	3
Picardie	5	5	2	1
Bourgogne	4	5	0	1
Champagne	4	5	2.5	.5
Poitou	4	3	4	4
Franche-Comte	3	3	0	1
Other Provinces	34.5	41	28.5	42.5

* Source is A.H. Clark, Acadia, The Geography of Early Nova Scotia to 1760.

Guyenne-Gascogne do not correspond with G. Langlois or J. Mathore and figures mentioned previously for Canada would suggest a higher contribution than has been stressed. Yet, Louisbourg still had a considerably larger group than the two colonies. The close ties already forged by Acadia and Canada with Bretagne, Normandie and Guyenne-Gascogne may have influenced others to emigrate to the new French colony of Ile Royale. For whatever reason the response was enthusiastic by comparison to the older colonies.

Like Louisbourg, communities in France such as Crulai were being affected by fluctuating patterns of immigration. They were mostly experiencing a loss of adolescents and young adults, which however, was compensated usually by births and a few new arrivals to the point that the population from 1650 to 1750 was more or less stable.⁷ In contrast, Louisbourg's mobile population resulted not only from external migrations but internal as well. The outports on Ile Royale were linked to each other and Louisbourg by the sea, and the inhabitants of other parishes would often appear at a baptism or wedding in Louisbourg. The censuses and property concessions confirm that there was a good deal of travelling when weather and climate permitted. A recent article on Acadia which concentrates on Port Royal, mentions that the incidence of internal migrations amongst neighbouring settlements was very common before the English conquest in 1710. The author also made the observation that as Port Royal became increasingly parochial, there were marked increases in the number of dispensations for consanguinity, and also a rise in illiteracy.⁸ Louisbourg never had the time to produce more than three generations, however its raison d'être as a fishing and military base with the ensuing consequences, prevented intermarriage of kin from becoming a serious problem.

This knowledge of men's origins can provide considerable insight into the methods and manners adopted by the inhabitants of Louisbourg. For example, the methods of fishing and shipbuilding that were used traditionally by Normand, Breton and Basque were probably incorporated at Louisbourg. Also it is significant that for both occupations the numbers from the north of France dominated the distribution pattern of

Louisbourg immigrants. Hence, it is not surprising that the Code of Justice used at Louisbourg was that form of law, the Coutume de Paris et de La Normandie, practiced in the northern provinces. However, it is significant that 42 per cent of the male population marrying in Louisbourg were from the southern part of France where the judicial system was based on Roman law or "Droit ecrit."⁹ Moreover, this southern influence on law does appear in a few marriage contracts that have been examined involving families that originated from the south. There may also have been certain expressions in the language and accent used in Louisbourg that would have indicated the origins of the inhabitants and heightened the flavour of Louisbourg's cosmopolitanism. Louisbourg may well have been unique in its arrangement and blend of cultural forces provided by those with firsthand ties with Europe and those whose life-long experiences in the colonies had instilled its own values and philosophy.

Conclusion

The approach adapted in this report has provided the opportunity to investigate some demographical features of Louisbourg's society as a whole. The size, territorial distribution and composition of the population have been discussed in the preceding chapters because this fundamental information is required before one can completely understand the interaction and influence of the social, economic, political and geographical variables affecting that society. In the report a few correlations between the population's demographic characteristics and the socio-economic history of Louisbourg are made, but essentially it is limited to a presentation of statistical data. More insight into the history of Louisbourg will occur when a study such as this is joined with more knowledge of its way of life. In the interim, we must be content with the following tentative conclusions.

Louisbourg captured both an old world flavour and cosmopolitanism in a new setting. The sound of several dialects and accents such as Basque, Swiss, German and Breton would attest to this. The mobility and diversification of occupations defies any interpretation of Louisbourg as a staid or class-oriented community. Instead there appeared to be a fluidity that confirmed the new world as the land of opportunity. Moreover, Louisbourg was a town full of young people who would have ensured the town's continuing existence if international affairs had not intervened. The growing population seldom was hit by deep crises, with the exception of the deportation in 1745, and it was less imposed by nature because of its particular urban and colonial context. All of this assisted the Louisbourgeois to create a community with its own customs and peculiarities that never became entrenched or rigid because its history was too short.

Appendix A. Approximate Assessment Of The Military At Louisbourg During The First Occupation.¹

Date	Company Franche			Swiss			
	cie.	men	officers	detach.	men	officers	
1724	6	50	4	2	50	3	430 60*
	<hr/> total 324			<hr/> total 106			<hr/> 370
1726	6	50	4	2	50	3	430 60*
	<hr/> total 324			<hr/> total 106			<hr/> 370
1734	8	60	4	2	50	3	618 60*
	<hr/> total 512			<hr/> total 106			<hr/> 528

* Number attached to outposts

1. Gilles Proulx, Le Costume et L'Equipment Militaires à la Forteresse de Louisbourg, Mémoire de Maitrise, Université de Montréal, 1973, p. 4. (Figures are approximate - indicative of the ideal which is usually not reality).

Appendix B. Breakdown Of Urban-Suburban Population Figures

Census Year	Description	Population Totals*
1713	Louisbourg (Havre St. Louis)	160
1715	Louisbourg (Harbour)	738
1716	Louisbourg (Town)	} 321 (48%) 346 (52%)
	Fauxbourg, Barachois And North Shore	
		<u>667</u>
1717	Louisbourg (Town)	281 (50%)
	Fauxbourg	73 (13%)
	Barachois And North Shore	208 (37%)
		<u>562</u>
1719	Louisbourg (Harbour)	633
1720	Louisbourg (Town)	325 (50%)
	Fauxbourg	138 (21%)
	Barachois And North Shore	184 (29%)
		<u>647</u>
1723	Louisbourg (Harbour)	793
1724	Louisbourg (Town)	542 (370 military - 912) [†]
	Fauxbourg, Barachois And North Shore	348 (348 of 890 - 39%) (348 of 1260 - 28%)
		<u>890 + 370 = 1260</u>

Appendix B. (continued)

Census Year	Description	Population Totals*
1726	Louisbourg (Town)	634 (370 military) [†]
	Fauxbourg And Barachois	198 (of 951-21%) (of 1321-15%)
	North Shore	119 (of 951-13%) (of 1321- 9%)
		<hr/> 951 + 370 = 1321
1734	Louisbourg (Town)	626 (528 military) [†]
	Fauxbourg And Barachois	181 (of 1116-16%) (of 1644-11%)
	North Shore	309 (of 1116-28%) (of 1644-19%)
		<hr/> 1116 + 528 = 1644
1737	Louisbourg (Harbour)	1463
1748	Louisbourg (Harbour)	45 (those who stayed 1745-49)
1752 [‡]	Louisbourg (Town)	1969 (1500 military) [†]
	Fauxbourg	31
	Barachois	438
	Fond de la Baye	52
		<hr/> 2490 + 1500 = 3990

* Source of all population totals unless otherwise indicated are census for years indicated in margin. A.N., Outre Mer, G1, Vol. 466, Nos. 50-52, 55, 59, 62, 64, 67-69, 71, 75.

† Proulx, Gilles. Le Costume Militaire de Louisbourg, Fortress of Louisbourg, May, 1971, p. 4.

‡ 1752 population figures, J.S. McLennan, Louisbourg From Its Foundation To Its Fall, 1918 edition, Appendix III, p. 372.

Appendix C Chronological List With Individual Description Of The Colony's Censuses.

1713 AFO G1 467-3A

"Recensement General de La Quantité de personne qui sont actuellement au Havre St. Louis, à La Ration du Roy, tant venues de France, que de Plaisance, Canada et LaCadie"

- Description -

- names of heads of households, some professions
- number of dependents of each
- general indication of origins

1713 G1 466, pièce 50

Copy of same.

1714, nov., 5. (DeCostebelle) Ac, E, 93, pièce 81

"Recensement des habitans de Plaisance et isles St. Pierre rendus à Louisbourg; avec leurs femmes et enfants"

- Description -

- name of household heads
- names and numbers of dependents not mentioned
- place established for fishing
- number of boats

25, 4, 1714 C11B, Vol. 1

"Mémoire des Habitans de L'ACADIE qui sont venus voir les terres de l'île Royale."

- Description -

- place of origin
- name of family head
- count of wife, child, relative present
- date arrived, left
- boat, crew indicated when applicable

Document continues

"Extrait de ceux a qui jay donné permission d'establir dans l'Isle Royale sous le Bon plaisir du Roy ..."

- Description -
- where settled
- name of inhabitant
- place of origin
- (number dependents mentioned)

4 jan. 1715 AFO G1 467 pt. 3B, p. 584-592

"Recensement des habitans établis dans le havre de Louisbourg suivant le rang de leurs habitations à prendre de puis la point au sud-ouest en suivant le long de la Baye."

- Description -
- name of inhabitant
- occupation
- presence indicated of wife, son, daughter
- fishermen journeymen

1715 jan., G1 466 pièce 51

"a la lettre de Mde SOUBRAS, Ord.eur du 11 janv. 1715"

"Recensement des habitants établis dans le havre de Louisbourg suivant le rang de leur habitations a prendre depuis la pointe su douest en suivant le long de la baye, avec le nombre de leur enfans, de leur pecheure et domestiques, fait le quatrieme janvier 1715"

(some question of exact date - at the end of document written "fait à Louisbourg 14 janvier 1715, Soubras)

- Description -
- head of household named
- former place of residence
- occupation
- relation, wife, children, dependents, employees counted
- sometimes childrens agé indicated

1716 AFO G1 467 pt. 3B p. 595-98

"A Louisbourg à La Grande Grave"

- inhabitants name
- occasionally, last place of residence

- ☞ presence indicated of dependents, e.e. wife, children, relative
- number per household journeymen fishermen

1716 G1 466 pièce 52

"Recensement du habitans avec leur familles qui restent à Louisbourg et les dependence cette année 1716 avec l'ensemble de pecheurs, et garçons qui ..."

... à Louisbourg a la grande grave"

- heads of households
- count of wife, sons, daughters, journeymen

Also census for Scatarie (repeated)

Baleine

1716 G1 466 pièce 53

"Recensement des habitans avec leurs familles qui Restent à Louisbourg a ses dependences cette année 1716 avec le nombre de Pecheurs et Garçons qu'il hivernent"

This census is not identical to the above. It has more detail i.e.

- origin (if Plaisance or Acadia)
- occasional occupation

Census for Baleine follows.

1716 G1 466 No. 54

"Isle Royale Recensement"

Recapitulation of "Louisbourg, La Baleine, Petite Lorembec, Scatary, L'Indienne, Port Dauphin, dans une ance aux Isles Madame, Isle Madame, Port Toulouze, Anse au St. Esprit, Gabory"

Total residents; wives, boys over and under 15; girls over and under 15; fishermen and domestics; boats.

"Navires en pesche à la Coste"

number of fishing boats, number of crew, boats for Louisbourg, Baleine, Anse au Canneset Menendou, Miganiche, Merichaque, Gabory, Scatary.

1717 AFO G1 467 pt. 3B, p. 605-07

"Recensement des Habitants qui résident à Louisbourg"

- name of resident head of household
- enumerated wives, boys, girls, crews

1717 G1 466 pièce 55

"Recensement des habitants qui residents à Louisbourg, La balleine, Scatarie, avec leur familles domestiques ou equipages qu'ils hivernent"

- Description -
- name of head of household
- count of wives, boys, girls, crew
- north shore residents are distinguished from town, fauxbourg, inclusive
- Baleine and Scatarie organized as Louisbourg
- document ends Recapitulation of 3 areas

1717 G1 466 pièce 56

Recensement of Port Dauphin

1717 G1 466 pièce 57

Recensement des Habitants de L'Acadie établis dans l'isle Royale des quelles il est fourny des vivres un an a la ration ordonnée par 6 contiel.

Recensement des habitans acadiens et autres resident au Port Toulouse.

1718 dec. 17 C11B Vol. 3 f. 206-08 attached to letter of St. Ovide

"Liste des Habitans faisant peche a L'Isle Royale ensemble, le nombre de leurs chaloupes.

- surnames
- number of chaloupes per person
- Louisbourg, La Baleine, Scatary, Petit de Grat, Canseau, Niganiche, Barachoux du St. Esprit.
- document concludes with size of catch.

1719 G1 466 pièce 60

Etat du nombre de familles par compdient L'établissement du Port Dauphin.

1720 AFO G1 467 part 3A pp. 323-30

"Reassencement des habitans residents avec leurs familles et domestiques à Louisbourg"

- head of household's name
- number of boats
- wives, children, domestics counted.

Note following list: "Puisque cette partie est suivre des habitants de Louisbourg du côté du NORD, il o'agit ici des gens de la ville et du Faubourg"

1720 G1 466 pièce 62

"Recensement des habitans resident avec leurs familles et domestique à l'Isle Royale"

- head of household named
- count of fishing boats, wives, children, domestics (includes fishermen-journeymen)
- north shore residents distinguished
- Besides Louisbourg - Baleine, Scatarie, Barachoix du St. Esprit, Port Toulouze, Port Dauphin organized the same.
- Recapitulation of communities total number of Household heads, wives, children and "men".

1722 dec. 2 G1 466 pièce 64

"Famille des Acadiens Etablis au Port Toulouge"

- name of head of household
- number of persons in each of the above
- "fais à Louisbourg 2 Xbre 1722".

1723 G1 466 pièce 65

"Nombre d'habitans, femmes, enfans, chaloupes, et hommes, qu'il y a dans l'isle Royale 1723"

pièce 66 repetition

Recapitulation of totals of above for Louisbourg, Laurembec, La Baleine, Scatary, Lindienne, Niganiche, Port Dauphin, Port Toulouge, Petit de Grat, Havre St. Esprit.

1724 20 nov. AFO G1 467 pt. 3A, pp. 349-58

"Recensement général des habitans établis à Louisbourg"

- name head of household
- place of birth
- occupation
- count of wives
- sons over, under 15
- daughters
- journeymen fishermen
- total persons per household
- number of boats

1724 Gl 466 pièce 67

"Recensement general des habitants Etablis a Lisle Royale fait en lannée 1724"

- census taken in this order: Petit Lorembec, La Baleine, Scatary, Lindienne, La Petite brador, Niganiche, Port Dauphin, Port Toulouze, Petit de grad, Nerichac, barachoix, St. Esprit, Louisbourg.

given - name of head of household

- place of birth
- occupation
- count of wife, son over/under 15, daughters, servants, journeymen, fishermen, total per household.
- 2 separate columns for various types of boats.

1726 Gl 466 pièce 68

"Recensement general des habitans Etablis à Lisle Royale fait en lannée 1726"

'ci joint à la lettre des St. Ovide et de Mesy ler Xbre 1726'

- communities in order: Petit Lorembec, La Baleine, Scatary, Lindienne, La petit brador, Niganiche, Le Port Dauphin, Le Port Toulouze, Le petit de grad, Nerichac, Le Barachoix du St. Esprit, Louisbourg
- information given
- name of head of household
- place of birth, occupation
- count of wife, sons over/under 15, daughters, domestics/servants, sailors/fishermen/beach workers
- total number per household
- fishing boats of various kinds - 3 columns
- Recapitulation concludes document.

1734 20 oct. Gl 466 pièce 69

"Recensement de Lisle Royale 1734"

- communities in order: Niganiche, Port Dauphin, Petite Brador, Lindienne, Scatary, La Baleine, Petit Lorembec, Grand Lorembec, Louisbourg, barachoix et Riviere de Mire, Barachoix de Fourchu, St. Esprit, Isles Michaux, Port Toulouze, Petit de Grad, Nerichac.
- name head of household

- place of birth, occupation
- count of wife, son over/under 15, daughter
- servants/other domestics, sailors/fishermen
- total number of persons in household
- 2 column boats
- Recapitulation concludes.

1735 G1 466 no. 71

"Recensement de Sauvages"

Data on "Miquemaq"

- total number men carrying arms/women and children inclusive for Isle Royale and Antigonich
- amount of ammunition and location distributed
- recollet missionaries and parishes

1737 G1 466 no. 71 suite

"Denombrement de L'Isle Royale"

Ports - Louisbourg, Lorembec, La Baleine, Scatary, Niganiche, Havre St. Esprit, Havre du Petit Du Grat, Pt. Toulouze, Port Dauphin, Le Brador.
Count of local residents, women, children, domestics, fishermen.

1744 20 dec. AN C11B Vol. 26

"Etat de la recu des vivres dans le magasin du Roy de Louisbourg depuis premier octobre, 1744 jusqu au Le vingt duembre de la dite année"

- list of names of "les particuliers"
- place of residence i.e. Lsbg., Menadou, etc.
- occupation occasionally noted
- rations listed - flour, lard, vegetables, butter, molasses, biscuit, beef
- names of people "pour faize la pesche ..." and their location
- names of "les atteliers" (king's workers)
- Recapitulation concludes.

1748 G1 466 pièce 75

"Liste des familles qui ont resté a l'isle Royale depuis 1745 jusqu'au mois septembre 1748"

- name head of household
- locations - Louisbourg, Scatary, Mira, Petit de Grad, St. Esprit.

- occupation
- count of wife and children
- made a Rochefort 9 janvier 1749.

1749 G1 466 pièce 76

"Denombrement General des familles officiers et habitans existan dans la colonie de l'isle Royale La presente année 1749"

- dates family received rations
- names given for head of household, wife, sons/daughters, servants/ domestics
- occupation, consanguinity, age of children (occasionally)

By far the most detailed census.

1749 (Archives Série IR, Vd 47 Maritime, Pt. de Rochefort)

"Etat des familles d'habitans de L'Isle Royale Residente a Rochefort le 17 aout 1749"

- name of family head, occupations, wife's name, and children's
- street address
- everyone's age
- total number/household
- sometimes notes in margin re family
- involves 21 people only.

1751 (Bib. Génie, Carton 1, no. 25)

"Etat General des havres habités Le Long de La Coste du Nord de cette Isle, de leur situation de leur Proprieté de leur Etat particuliers et du nombre des Personnes qui president..."

- gives physical description of port, indicates count of heads of households, men, women, boys, girls, domestics, journey/fishermen
- communities Lorembec, Baleine, L'Indienne, L'Espagnole, Petite Brador, Grande Brador, Port Dauphin, Nigueniche.
- concludes Recapitulation of each port, number of boats, beef, cows calves, pigs.

1751 (C11C Vol. 9, ff. 149)

Memoire of Franquet's voyage throughout the colony 1751.

- contains descriptions of various communities and counts of their residents
- Louisbourg excluded.

1752-1753 (G1 466 no. 81-82)

"Recensement par Sr. De LaRoque, Arpenteur du Roi, des habitants de tour des Ports, havres, anse, Riviere de L'Ile Royale commencé le fer 1752 et Ile Saint Jean"

Louisbourg not included.

1752 Papiers de SurLaville Archives Seminaire de Quebec Prem. Carton, Poly 55-49.

"Recensement numérique de Louisbourg par rues et totaux Généraux des populations humaines et animales ..."

- street names indicated horizontally
- vertical columns show number of household heads, women, boys, girls, servants/domestics, fishermen, cows, pigs, sheep, horses.
- totals given for Barachois and fond de la Baye.

1757 Archives Comite Technique du Genie No. 210, Isle Royale

"Itineraire du voyage ... par M. de Poilly ..."

- Louisbourg not included.

1759 C11B Vol. 38, ff. 265-86v., (Also Série F1, F2 has list)

"Lisle General des familles des officiers, majors, d'épee, des plumes, et de justice, négociants principaux habitans, et auther, ouvriers, navigateurs, soldat et particulier de la colonie de L'isle Royale de barquée à la Rochelle, tant existant aud.t lieux que partir avec permission pour les differents endroits du Royaume"

- name of head of household, his occupation
- wife's first and maiden name not given
- children's names sometimes indicated with activities
- names of servants, valets, etc. given.

Appendix D. List Of Reconstituted Families In Louisbourg 1722-45,
1749-58.

1. Abraham, Jean[@]
2. Adam de Neuilly, Louis[#]
3. Adelen dit St. Brieue, Jean[@]
4. Agron, Jean[@]
5. Augez dit Grandchamp, Julien Pierre^{*}
6. Ailleboust D', Charles Joseph[#]
7. Ailleboust de St. Vilmé, Pierre Hector[#]
8. Alain, Charles^{*}
9. Alard de St. Marie, Philippe Joseph[#]
10. Alexis de Verteuil, Jacques[@]
11. Allenet, Jean Elie[@]
12. Amiot, Noel^{*}
13. Amolot, Yves[@]
14. Andlauer, Jean Michel[@]
15. André dit La Guerre, Pierre[#]
16. Angers, Pierre[#]
17. Anot (jehannot), Jean Baptiste^{*}
18. Anquetil, George[#]
19. Anquetil, Jean[@]
20. Archediquin, Jacque (James)[@]
21. Armand, Joseph Marie[@]
22. Arnaud, Jean[@]
23. Arnoux, Michel^{*}
24. Arrot, Claude^{*}
25. Aubert dit Provencal, Etienne^{*}
26. Augier, Daniel[@]

Present in both Occupations

* Present First Occupation

@ Present Second Occupation

27. Auris, Charles[@]
28. Avignon, D', Pierre^{*}
29. Anonyme, Jacques^{*}
30. Anonyme (Indien), François^{*}
31. Anonyme (Indien), Michel^{*}
32. Baguenard, François[@]
33. Bahuaud, François[@]
34. Baiselievre, Pierre[@]
35. Ballay, André^{*}
36. Ballé, Thomas^{*}
37. Ballois de La Boudrie, Jean[@]
38. Balmani, Ignace[@]
39. Banne, Antoine^{*}
40. Baraut (Barreau), Pierre^{*}
41. Barbereau, Pierre[@]
42. Baron Lupien, Nicolas[#]
43. Baron Lupien, Pierre[#]
44. Barree, Jean[#]
45. Barriere dit LePurgy, Martial[@]
46. De Barsac dit La Riviere, Vincent[#]
47. Basquesse, Estienne^{*}
48. Bauchiron, Claude[@]
49. Baudry, François[#]
50. Baudry, Jean[#]
51. Baudry, Jean[@]
52. Baudry, Toussaint[#]
53. Baurice, Jean^{*}
54. Beaulieu, Jacques^{*}
55. Beaulieu, Jean[@]
56. Bechederique, Jean^{*}
57. Beguin, Julien[@]
58. Bellair, de Pierre[#]
59. Benard, Jean[@]
60. Benoist, Claude[@]

61. Benoit, Martin[#]
62. Benoit, Pierre[#]
63. Berbudeau, Gabriel[#]
64. Berge, Pierre[@]
65. Bernard dit Sans Quartier, Jean^{*}
66. Bernard, Pierre^{*}
67. Berrier, Jean[@]
68. Bertin, Louis[#]
69. Bertrand, Denis[@]
70. Berqueli, Antgierg^{*}
71. Bette, Josse[@]
72. Bienvenu, Julien^{*}
73. Bignon, Jean^{*}
74. Billon, Jean[@]
75. Binot, Louis[@]
76. Biret, Pierre[@]
77. Birolle de Cazole, Bertrand[#]
78. Biron dit Lagelee, Gabriel^{*}
79. Bisaut, Jean[@]
80. Bistort, Jacques[@]
81. Blain, Jacques[@]
82. Blain, Jean François[@]
83. Blanchard, Anselme[@]
84. Blanchard, Toussaint^{*}
85. Blanchet, François^{*}
86. Blez, Jean Baptiste[@]
87. Blondin dit Bienfait, Jean[@]
88. Blouet, Jean[@]
89. Bodry, Etienne[@]
90. Boisberthelot de Beaucour, du George François^{*}
91. Boisneuf de La Valliere, Joseph Alexandre[@]
92. Boisseaux, Pierre[#]
93. Boisseaux de La Galernerie Lauberlerie, Louis[@]
94. Boitier dit Berichon, Nicholas^{*}

95. Boitier dit Berichon, (fils) Nicholas*
96. Bonnau, Rolland*
97. Bonnet, Pierre[@]
98. Bonnier, Bertrand[#]
99. Bonsans, André[#]
100. Bouard, Jacque[@]
101. Boucher, Bernard[#]
102. Boucher, Pierre-Jerome[#]
103. Boudro, Jean Baptiste[@]
104. Boudron, Pierre[@]
105. Bouilly, Thomas*
106. Boullot, Pierre[@]
107. Bourdon Dombourg, Jean François[@]
108. Boureau, Blaize*
109. Bourgeois, Jean
110. Bourneuf, Julien[@]
111. Bourguignon dit Bergerac, Jean[#]
112. Boutain, Paul[@]
113. Boutin, Jean Baptiste[@]
114. Boutin, Jean Baptiste[@]
115. Boutin, Jean François[@]
116. Boutin, Joseph[@]
117. Borda, Etienne[@]
118. Brehier, François[@]
119. Brenan, Thomas[@]
120. Branet dit Ducas, Bernard[@]
121. Bretelle, Ysaac*
122. Brevon, Martin*
123. Briand, Joseph[@]
124. Briau dit Vat de Bon Coeur, Clement*
125. Brisset, Mathurin*
126. Brisson, Etienne[@]
127. Brisson, Joseph[#]
128. Brisson, Pierre*
129. Broutin, Pierre François[@]

130. Brunet, Jean Jacque[@]
 131. Bunel, Yves[@]
 132. Bussard, Michel[@]
 133. Caboufy, Joseph[@]
 134. Cailly, François Joseph^{*}
 135. Came de St. Agne, Amable Jean Joseph[@]
 136. Camus, Jean François[@]
 137. Cardinal, Joseph Jean[@]
 138. Caresmeantrand, Claude[#]
 139. Carré dit Jasmin, Barthelemy^{*}
 140. Carrerot, Philippe^{*}
 141. Carrerot, Pierre^{*}
 142. Carrerot, Pierre André^{*}
 143. Cartier, Michel[@]
 144. Casenave, Bernard[@]
 145. Cassagne dit Languedoc, Louis[@]
 146. Cassaignolles, Blaise[#]
 147. Cassaignolles, Nicolas[@]
 148. Cassenove, Guillaume^{*}
 149. Cassenove, Martin[#]
 150. Castaing, Jean[@]
 151. Castaing, Pierre Antoine[#]
 152. Catalogne de Gédion^{*}
 153. Catalogne de Joseph^{*}
 154. Caumon, Jean^{*}
 155. Cazeaux, Jean[@]
 156. Celin, Jean[@]
 157. Chalois, Gilles^{*}
 158. Chambaud, Jean Pierre[@]
 159. Chantrel, Jacque François^{*}
 160. Chapeau, Etienne[@]
 161. Chapelard, Gregoire[@]
 162. Chapin, Jean^{*}
 163. Charle, Jean^{*}
 164. Charpentier dit La Rose Pascal[#]

165. Chartier, Joseph *
166. Chassard, Antoine *
167. Chassin de Thierry, François Nicholas #
168. Chauvelin de, François Marie @
169. Chauvin, Jean @
170. Chavaux, Barthelemie *
171. Chenais, Joseph Felix @
172. Cheron dit Lavictoire, Jean Baptiste #
173. Chevalier, François *
174. Chevalier, Jean @
175. Chevalier de Grandchamps, Henri @
176. Chite, George @
177. Cholet, Jean *
178. Chollet, Jean François @
179. Chouquet, Pierre #
180. Chouquet dit La Volonié, Pierre
181. Chouteau, Pierre *
182. Chritanne, Michel *
183. Chyanck, Jean @
184. Cireaud, Léonard @
185. Claparede, Jacques @
186. Claverie, Jean @
187. Claparede, Jean #
188. Clement dit L'Intrepide, François @
189. Clermont, François (fils) @
190. Clermont dit La Rose, (pere), François *
191. Clori, Jean Baptiste @
192. Clousquinet, Louis *
193. Cocheret, Mathurin @
194. Coeuret, Claude #
195. Coindo dit La Rose, Emery *
196. Coinon, Alexandre @
197. Colb, André @
198. Colin dit Graviers, Pierre @

199. Collongues, Cominique*
200. Coman, Jean*
201. Combes, Jean[@]
202. Commere, Louis[@]
203. Commere, Servan[@]
204. Commere, Thomas[@]
205. Consolin, Pierre François*
206. Convenance, Jacques[@]
207. Coret, Pierre[@]
208. Cariot, Jean Baptiste Nicolas[@]
209. Cormier, Louis[@]
210. Corporon, Jean Baptiste*
211. Corporon (fils), Jean Baptiste*
212. Corporon, Jean Baptiste[@]
213. Couagne, de Jean Baptiste*
214. Couagne, de Michel[#]
215. Courthiau, Mathieu[@]
216. Cousard, Michel*
217. Coustard, Louis[@]
218. Covignac de, Etienne[#]
219. Cressonet dit Beausejour, Jean François*
220. Crochet, Yves[@]
221. Croniér, Jacques*
222. Crory, Jean[@]
223. Cruchon de La Tour, Jean René*
224. Cuist, Denis[@]
225. Cunel, Yves[@]
226. Cupidon dit, Jean Baptiste[@]
227. Daccarette, Michel*
228. Daccarette, (fils) Michel[#]
229. Daccarrette, Jean*
230. Daguerre, Joannis*
231. Daguerre, Baptiste (Jean)[#]
232. Dauillard dit Villeneuf, Charles*

233. Dahy, Louis Alexandre *
234. Dallebourg, Jean Marie @
235. Damestoy de, Pierre @
236. Dangeac, Gabriel *
237. Dangeac, Gabriel François @
238. Dangeac de Merville, Michel @
239. Danglade, Bertrand @
240. Danjou, Jean *
241. Dardy dit Chauffournier, François *
242. Darlars, Bertrand @
243. Darriau, Jean @
244. Dastaris, Joannis *
245. Daugan, François #
246. David, Jacque @
247. David, Sebastien @
248. David dit St. Michel, Jean Pierre #
249. Debled, Joseph Marie @
250. Debon, Charles @
251. Debroize, Jean Baptiste @
252. Dechartes, Jean (Joannis) *
253. Decoux, Louis @
254. Degoutin, François Marie *
255. Degoutin, Mathieu *
256. Delfour, Jean *
257. DeLongrais, Louis *
258. Delort, Guillaume *
259. Delort, Louis #
260. Delpierre, Joseph @
261. Demaneau, Pierre Joseph @
262. Demié, Nicolas *
263. Denis de Bonnaventure, Claude @
264. Denis de La Ronde, Charles @
265. Denohic, Louis @
266. Denoux, Eloi @

267. Derieux, Pierre[#]
268. Derlein, François^{*}
269. Deschamps, Nicolas^{*}
270. Despielles, Arnault[@]
271. Des Rochers, François^{*}
272. Des Roches, George[@]
273. Desalhay, Jean[@]
274. Despres, Pierre^{*}
275. D'Estimauville de Beaumouchet, Jean Baptiste Philippe[@]
276. Dessaudrais Lossieux, René^{*}
277. Detchevery, Bertrand[@]
278. Detchevery, Dominique^{*}
279. Detchevery, Jean[@]
280. Detchevery, Jean[@]
281. Detchevery dit Guichou, Joannis[@]
282. Detchegary dit Achavo, Martin^{*}
283. Detchevery, Pierre (Petrico)^{*}
284. Devaucene, Georges Thomas[@]
285. Dharmes, Philippe Nicholas[@]
286. Didion, Antoine[@]
287. Diturbide, Pierre[@]
288. Dohen, Mathurin[@]
289. Dominique, Jean Baptiste^{*}
290. Donald, Terry^{*}
291. Dornois, Jean[@]
292. Doucet, Jean^{*}
293. Douilie, Jacque[@]
294. Douon, Amant Theodore[@]
295. Drouet, Jean[@]
296. Drouet, Louis[@]
297. Drouillet, Simon^{*}
298. DuBardier, Jean[@]
299. Dubois, Antoine[@]
300. Dubois, François[@]

301. Dubois, Jean[@]
 302. Dubois, Robert[@]
 303. Dubrecq, Antoine Florent Joseph[@]
 304. Dugas, Joseph^{*}
 305. Dugue, François[#]
 306. Dumaine, Sebastien[@]
 307. Dumas, Jean Baptiste Pierre[@]
 308. Dumas dit Vat De Boin Coeur, Pierre^{*}
 309. Dumast, François[@]
 310. Domoncel dit La Sabatiere, Michel[#]
 311. Duneau, Etienne^{*}
 312. Dupont Duchambon, Jean Baptiste Ange[@]
 313. Dupont Duchambon, François[@]
 314. Dupont Duchambon, Louis^{*}
 315. Dupont Duvivier, François^{*}
 316. Dupont Duvivier, Joseph[@]
 317. Dupont de Gourville, Michel^{*}
 318. Dupont Duvivier de Vane de Medilliac, François[@]
 319. Duport, Pierre[@]
 320. Durand, Charles^{*}
 321. Durand, Jean Baptiste[#]
 322. Durassier, Pierre[@]
 323. Duronea, Martin[@]
 324. Dutraque, Jean Baptiste[@]
 325. Dutraque, Jean^{*}
 326. Duval, Antoine^{*}
 327. Duval, Antoine[@]
 328. Duval, Samson[@]
 329. Duval dit Sans Chargrin, François[@]
 330. Ebarhard de l'Esperance, Charles Leopold^{*}
 331. D'Espiet de Pensens de La Plaigne, Pierre Paul^{*}
 332. Etourneaux, Pierre[@]
 333. Eurry de La Perreue, Jean-François^{*}
 334. Faucheux dit Langevin, Mathurin^{*}

336. Faveau, Jean[@]
 337. Feret dit Brise Barrier, Louis[@]
 338. Fillipot, Basille[@]
 339. Fizel, Julien[#]
 340. Fleury, Jean[@]
 341. Floret, François^{*}
 342. Fontaine, Pierre[@]
 343. Forest, Julien[@]
 344. Forte, Jean^{*}
 345. Fougre, Pierre^{*}
 346. Foulon, Jean[#]
 347. Foure, Julien[@]
 348. Fournel, Jacques[@]
 349. Francis, Simon[@]
 350. Francois, Henry Joseph[@]
 351. Fretel, François[#]
 352. Friquant, Jacque^{*}
 353. Friquant, Jacques-Martin[@]
 354. Friquant, Louis[#]
 355. Fusillier, Nicolas[@]
 356. Gabanou dit Belair, Mathieu[@]
 357. Gabillet, Pierre[@]
 358. Gadiou, Pierre[@]
 359. Gaillard, François[@]
 360. Gallion dit Preville, Jean^{*}
 361. Galoudet, Louis[@]
 362. Gannes de Falaise, Michel[#]
 363. Gannon, Guillaume[@]
 364. Garange, Jean[@]
 365. Garray, François[@]
 366. Gassot, Louis[@]
 367. Gaudichon, Jean[@]
 368. Gaudin, Nicolas[#]
 369. Gautier, Pierre[@]
 370. Gaultier, Pierre[@]

371. Gaultier dit Ciceron, Pierre[@]
 372. Gelosse, Jean[#]
 373. Gerard, Yves^{*}
 374. Germain, Jacque[@]
 375. Germin, Mathurin^{*}
 376. Giboire dit La Motte, Martin^{*}
 377. Gilbert, Louis[#]
 378. Giraud, René[@]
 379. Girardin, Pierre[@]
 380. Gode, François[@]
 381. Golfroy de Colzy, Joseph Art. Ferdinand[@]
 382. Gommerien, Julien[@]
 383. Gomerien, Louis[@]
 384. Gosselin, Robert Julien[#]
 385. Goubert dit Pontarli, François^{*}
 386. Goubey, Nicolas Charles[@]
 387. Goudelin, François[@]
 388. Cougrant dit Delage, Jean[@]
 389. Goulevin, Henry^{*}
 390. Gourdé, Laurent^{*}
 391. Gourdon, Antoine^{*}
 392. Gourdon, Mathieu[@]
 393. Gousaume, Jean[@]
 394. Gouy, Claude[@]
 395. Grabecil, François[@]
 396. Grangeau, François^{*}
 397. Grant, Maurice[@]
 398. Grasset, Gabriel[@]
 399. Greffin, Louis[@]
 400. Gregoire de, Jean Pierre[@]
 401. Grenard dit Belair, Jean^{*}
 402. Grenard dit Belaire, Nicolas[@]
 403. Grenet, Jacques Servan^{*}
 404. Grepin, Gille[@]

405. Griffon, Timothy[@]
 406. Grimaud, François[#]
 407. Grimillet, Nicholas Henry[@]
 408. Gros, Amaud[@]
 409. Gueret, Claude[#]
 410. Guibert dit La Rosée, Mathieu^{*}
 411. Guichon, Jean[@]
 412. Guichon, Pierre[@]
 413. Guillaume, Julien[@]
 414. Guillet, Jacque Mathieu[#]
 415. Guilton dit La Roche, Jean^{*}
 416. Guilleton dit La Roche, Jean[@]
 417. Guiloton, Jean[@]
 418. Guilloleau, Henry Jean[@]
 419. Guillory, Jean[#]
 420. Guion, Jean^{*}
 421. Guyon, Jean Baptiste[#]
 422. Guyon, Jean François[@]
 423. Guyon, Pierre[@]
 424. Halbaut, Guillaume[#]
 425. Hamon, Jean[#]
 426. Harbonne, Joseph[@]
 427. Harnois, Jean^{*}
 428. Hauteville, François^{*}
 429. Hebert, Ambroise[@]
 430. Hébert, Guillaume[@]
 431. Hebert, Michel^{*}
 432. Hector dit Joseph[@]
 433. Hemerle, Jean^{*}
 434. Heningre, Sixte-François^{*}
 435. Henry, Charles[@]
 436. Heron, Martin[@]
 437. Herpe, François[@]
 438. Herpin, Pierre[#]
 439. Herpin dit La Ramée, Charles[#]

440. Herpin dit La Ramee, René*
 441. Heslouin, François[@]
 442. Hertel de Cournoyer, Michel*
 443. Hertel de Rouville, Louis Antoine[@]
 444. Hill (Hiele), Thomas*
 445. Hiriard (fils), Jean[#]
 446. Hornsby, Thomas[@]
 447. Houry, Charles[@]
 448. Hudon, Louis[@]
 449. Huisse, Antoine[@]
 450. Iam, Jean[@]
 451. Iger, Jacques[#]
 452. Imbert, Bertrand[@]
 453. Jacau, Thomas*
 454. Jacquemain dit Lorain, Pierre*
 455. Jean Jacques[@]
 456. Jegado dit Deschamps, Mathurin[#]
 457. Joseph, Mathurin[#]
 458. Joubert, Pierre*
 459. Joubert, Simon*
 460. Jouet, Louis[#]
 461. Jouin dit La Joye, Pierre René[#]
 462. Jouilin, Jean[@]
 463. Jourdan, Julien[#]
 464. Joyeux, François[@]
 465. Jusse, Antoine[@]
 466. Klem, Jean Adam*
 467. Koch dit Belaire, André*
 468. Koll, André[@]
 469. Koller, Jodochus*
 470. La Barre, Antoine*
 471. La Borde, Jean-Baptiste[#]
 472. LaBour, François Marie[@]
 473. La Brouche, Pierre[#]

474. La Butte Frerot, Guillaume*
 475. Laby, Jean (Joannis)[@]
 476. La Chaume, Louis*
 477. La Chaume, Joseph#
 478. La Choux, de Jean*
 479. La Fitte, Bernard[@]
 480. La Forest, de Marc Antoine*
 481. La Forest (fils), Marc Antoine[@]
 482. LaFourcade, Jerome[@]
 483. Lagoanire, Blaise#
 484. Lagoanere, Cyprien#
 485. Lagrange, Jean Baptiste Martin*
 486. La Groix, Louis[@]
 487. La Liege, Denis[@]
 488. Lamare, Yves[@]
 489. Lambert, Olivier[@]
 490. Lambert, Pierre*
 491. La Montaigne, Charles Etienne[@]
 492. Lanau, François*
 493. Landay, Maurice#
 494. Langevin, Jean[@]
 495. Langlois, François*
 496. Langlois, Noel*
 497. Langot, Nicolas*
 498. Laniere, Pierre*
 499. Lannelongue, Jean Baptiste#
 500. Lannelongue, Pierre[@]
 501. Laralde, Jean*
 502. Laralde, Pierre[@]
 503. Larieux, Pierre[@]
 504. La Roque, Jean[@]
 505. Lartigue, Guillaume*
 506. Lartigue, Joseph François*
 507. Lartigue, Joseph#

508. Lascorette, Jean Baptiste *
509. Lasserre, Pierre @
510. Latapy dit La Fleur, Timothé *
511. La Tour Desjardins, Jean Charles *
512. Laurent, Jean Pierre @
513. Laurent, Jean François *
514. Laurent, Pierre #
515. LaValle, Jean @
516. Lavigne, Pierre @
517. Le Balle, Jean Baptiste *
518. Le Bezot, Jean *
519. Le Blanc, Nicholas @
520. Le Blanc, Pierre #
521. Le Boguais Boussiere, Jacques Cecile @
522. Le Breton, François @
523. Le Breton, François Michel *
524. Le Breton, Laurent-François @
525. Le Brun, René @
526. Le Caudé, Yves @
527. Le Clair, Simon @
528. Le Cler, Jean Baptiste @
529. Le Coutre de Bourville, François *
530. Le Craig, Guillaume #
531. L'Ecuyer dit Le Senecat, Louis #
532. L'Ecuyer, Thomas *
533. Le Desdet, Michel Auguste *
534. Le Dest, Pierre Philippe *
535. Le Droit, Louis @
536. Le Fevre, Pierre #
537. Le Fevre, Thomas *
538. Le Forestier, René @
539. Le Gaine, Jean @
540. Le Grand, François @
541. Le Gros, Pierre @

542. Le Gros, René[#]
 543. Le Jeune, Alexis[@]
 544. Le Jeune, Eustache[@]
 545. Le Jeune, Jean Gilles[@]
 546. Le Jeune, Joseph[@]
 547. Le Jeune, Joseph[@]
 548. Le Large, Jean François^{*}
 549. Le Large, Pierre^{*}
 550. Le Lievre, François[@]
 551. Le Lievre, Quantin^{*}
 552. Le Metayer, Lucas[@]
 553. Le Metayer, Thomas[#]
 554. Le Mine, François[@]
 555. LeMoine, Gilles^{*}
 556. Le Moine, Jean Jacques^{*}
 557. Le Mordant, Joseph^{*}
 558. Le Noul, Pierre[#]
 559. Le Neuf de La Valuere, Louis[#]
 560. Le Neuf de La Valliere, Michel^{*}
 561. Le Neuf de La Valliere de Beaubassin, Philippe[#]
 562. Le Poupet de La Boularderie, Antoine[#]
 563. Le Prieur, Jean^{*}
 564. Le Roy, Jean[@]
 565. Le Roy, Louis[@]
 566. Le Roy, Noel[@]
 567. Le Roy, Pierre[@]
 568. Le Roy, Pierre[@]
 569. Le Roy Desmarest, Claude Joseph^{*}
 570. Lessenne dit Francoeur, François[#]
 571. Lessenne dit Francoeur, Jean[#]
 572. L'Estiboudois, Guillaume Nicholas^{*}
 573. L'Etrange, Antoine^{*}
 574. Letiec, François[@]
 575. Le Troue, Joachim Pierre[@]

576. Le Vasseur, Louis^{*}
 577. L'Hermitte, Léonard[#]
 578. L'Hotellier, Joseph^{*}
 579. L'Hotellier, Pierre^{*}
 580. Liam, Jean[@]
 581. Liard, Louis[@]
 582. Limouzin, Jean[@]
 583. Lis, Isaac^{*}
 584. Lolas, Nicolas[@]
 585. Loppinot, Jean Chrisostome[#]
 586. Loppinot de La Fresilliere, Louis^{*}
 587. Loustalet, Jean[@]
 588. Lucadou, Jacques^{*}
 589. Lucas dit Saint Onge, Jean^{*}
 590. MacDaniel, Roger^{*}
 591. Macé, Etienne^{*}
 592. Macé, Robert^{*}
 593. Magdalen, Roger[@]
 594. Magne, Pierre[@]
 595. Mahau, Jean François Joseph[@]
 596. Mahieu, René^{*}
 597. Maillet, Charles^{*}
 598. Mairouf, Benoist[@]
 599. Maitre, Antoine[@]
 600. Malfait, Jean[@]
 601. Mallet, François[@]
 602. Manet, Augustin^{*}
 603. Manseau, Jean^{*}
 604. Mansel, Pierre^{*}
 605. Mancel, Robert[@]
 606. Marchand, Joseph[@]
 607. Marchand, Julien[@]
 608. Marguerie, Jean[@]
 609. Margueree, Jean[@]

610. Marguerite dit Vat de Bon Coeur, Jean *
611. Marie dit St. Germain, Jean *
612. Marie, Simon @
613. Marquedet, Jean Baptiste @
614. Marquedet, Jean Baptiste @
615. Marsan, Jean *
616. Marteaux, François @
617. Martin, Jacques *
618. Martin, Jean *
619. Martin, Louis @
620. Martin, François @
621. Martin, Pierre @
622. Martin Pierre *
623. Martissans, Pierre #
624. Masse, Florent *
625. Masson, François #
626. Masson, François @
627. Masson, François @
628. Menard, Jacque *
629. Menard, Jean @
630. Merard dit Le Brun, François @
631. Mercure de, Joseph @
632. Merle, Pierre @
633. Merlin, Jean Baptiste *
634. Mervain, Guillaume @
635. Mesnel, Antoine Joseph *
636. Metzker dit Boucher, Bernard @
637. Meyracq, Dominge de Laurent @
638. Michau, Michel *
639. Michel, Jean @
640. Mien, Aime @
641. Migon dit Saint Aman, Laurent @
642. Milet, Louis @
643. Milion, François @

644. Million, Louis*
645. Milly de La Croix, François*
646. Milly de La Croix, François Marie[@]
647. Milly, Gaspard[#]
648. Milly de La Croix, Jean*
649. Milly de La Croix, Michel[@]
650. Milly de La Croix, Thomas*
651. Milly de La Croix, Thomas[@]
652. Minaud, Jean[@]
653. Moisel, François[@]
654. Monboussaint, François[@]
655. Monet, Antoine[@]
656. Monet, Nicholas Martin[@]
657. Moinier dit Surgere, André*
658. Monpessa, Jean[@]
659. Mons dit La Montage, François Pierre[@]
660. Mons dit La Montaigne, Pierre*
661. Montalambert de Cers, Pierre[@]
662. Morel, Jean Baptiste*
663. Morin dit Langevin, Antoine[#]
664. Morin dit Langevin, Claude[#]
665. Morin, Jean*
666. Morin dit Langevin, Jean Baptiste[@]
667. Morin, Pierre Jacque*
668. Motin, François Gille*
669. Mouchard, François[@]
670. Muller, Pierre[@]
671. Mulot, Claude[#]
672. Mullot, Jacques[@]
673. Mulot, Robert[@]
674. Muret dit La Roque, Pierre[@]
675. Nadau dit La Chapelle, Pierre Henry*
676. Neel, Michel[@]
677. Neveux, Pierre[@]

678. Nicolas, Guillaume[@]
 679. Nicolas, de Villeneuve, René^{*}
 680. Noel, Jean[@]
 681. Ollivier, Jean[@]
 682. Ollivier, Nicolas Martin[@]
 683. Omnes, Laurent[@]
 684. Oncty, Jean^{*}
 685. Opinel dit Contois, Joseph Guillaume^{*}
 686. Orioux, Pierre[#]
 687. Ouinet, Guillaume^{*}
 688. Paillard, François[@]
 689. Paire, Henry[@]
 690. Paris, Antoine^{*}
 691. Paris, Bernard[@]
 692. Paris, Thomas Pierre^{*}
 693. Pascaud, Jean[@]
 694. Passard, Bernard[@]
 695. Paulin, Mathurin Philippe^{*}
 696. Pautel, Laurent^{*}
 697. Pelchat, Julien[@]
 698. Pelissier du Gres, Donnadieu de, Louis Joseph[@]
 699. Pelletier, Pierre^{*}
 700. Pepain, Gilles[#]
 701. Peré, Antoine^{*}
 702. Peré, René[@]
 703. Perigort dit La Terreur, Pierre[#]
 704. Perin, Jacques[@]
 705. Perré, Pierre[@]
 706. Perrin, Claude[#]
 707. Petit, George[@]
 708. Petit, Jean[@]
 709. Petit dit Le Vent, Jean[@]
 710. Petitpas, François[@]
 711. Petitpas, Jacque[@]

712. Petitpas, Nicolas *
713. Peyrol, Bernard @
714. Pfaffensler, Blaise *
715. Phillippo dit La Mouline, Gabriel @
716. Pibault, André @
717. Picard dit Beaulieu, Pierre Nicolas *
718. Pichart, Claude @
719. Pichot, Felix @
720. Pichot, François @
721. Pichot dit La Forme, Pierre #
722. Pigeot, Nicolas *
723. Pillet, Jacques @
724. Pinault, Jean @
725. Pinault dit La Jeunesse, Philibert #
726. Pinet, Antoine Charles *
727. Pinet, Charles *
728. Pinet, Charles *
729. Pinet, Philippe *
730. Pinochet Duchesne, Nicolas *
731. Pinet, Jean @
732. Pitard, Jean @
733. Pitoy, Bertrand *
734. Planton, Guillaume @
735. Plasanet dit L'Epine, Tibeau *
736. Plesis, Alexis @
737. Ploch, Vincent *
738. Poiré, Antoine *
739. Poirrier dit La Meme, Martin *
740. Poinsu, François #
741. Pondevie, Jean Louis *
742. Pons, Claude @
743. Poreffet, Louis @
744. Porée, Andre #
745. Porre, Jacques @

746. Porre, Thomas[@]
 747. Potin, Andrien[@]
 748. Poulard La Bruyere, Nicolas[@]
 749. Pouille dit Favory, Jean[@]
 750. Pouilly, Jean Paul[@]
 751. Prégent, François^{*}
 752. Presis, Julien[#]
 753. Prevost, Jacques[#]
 754. Prevost, Pierre Nicolas[@]
 755. Prevot, Jean^{*}
 756. Prie, Jean[@]
 757. Prigent dit Le Breton, Nicolas^{*}
 758. Pringault, Jean Jacques^{*}
 759. Pugnant dit Detouches, Claude[@]
 760. Pugnant dit Detouche, Nicolas^{*}
 761. Putsch, Augustin[@]
 762. Quartier, Jacque^{*}
 763. Quemein, Yves[@]
 764. Rabas, Jacques^{*}
 765. Rabas La Pichardierre, Jacque^{*}
 766. Rafina, Mathurin^{*}
 767. Ragneau, Pierre[@]
 768. Rambourg, Felix[@]
 769. Raoux, Antoine[@]
 770. Rau, Pierre^{*}
 771. Rault, Estienne[@]
 772. Renaud, Jacque[@]
 773. Revol, Gabrielle[@]
 774. Richard, Jean^{*}
 775. Richard, Vidal[@]
 776. Ridole, Pierre[@]
 777. Robin, René[@]
 778. Roche, Etienne[@]
 779. Roche, Jean[@]

780. Rodrigue, Jean Baptiste *
781. Rodrigue, Antoine[@]
782. Rodrigues, Michel *
783. Rodrigue, Pierre[@]
784. Rolland, Jacque François *
785. Rollant, Allain[@]
786. Romain dit St. Antoine, Antoine *
787. Rondeau, Jacques Philippe *
788. Rondel, Charles[@]
789. Rondel, Simon *
790. Rose dit Fonatine, Jacques Christophe[@]
791. Rosee, Jacques[@]
792. Rosse, George *
793. Rosse, Noel[#]
794. Rotty, Jean Gilles Joseph[@]
795. Rourk, Daniel *
796. Rousseau de Souvigny, Pierre *
797. Rousseau de Villejouin, Gabriel *
798. Rousseau, Pierre[@]
799. Roussin, Lazare Mathieu[@]
800. Roy, François[@]
801. Roy, Jacque[@]
802. Royau, Alexandre[#]
803. Ruaux, Gilles[@]
804. Sabatier Paule de, François *
805. Sabot, Jean[@]
806. Saint Etienne De La Tour, Charles *
807. Saleuvein, Mathieu[@]
808. Salmon, François[@]
809. Salmon, Louis *
810. Sanglard, Pierre *
811. Santier, Ollivier *
812. Santier, Pierre-Maurice[#]
813. Saneuf, Laurent[#]

814. Scandalen, Nicholas[@]
 815. Seigneur dit La Riviere, Jean^{*}
 816. Semet, Richard^{*}
 817. Senat, Jean[@]
 818. Semidon, Jean Silvain[@]
 819. Severy, Guillaume[@]
 820. Silvain Dupleix, Jean Baptiste[@]
 821. Simonet dit Berry, Jean^{*}
 822. Simon dit Bon Appetit, Pierre^{*}
 823. Simon dit Boucher, Pierre^{*}
 824. Simoneau, Claude[#]
 825. Sonnier, Augustin^{*}
 826. Soudain, Jean Louis^{*}
 827. Souker, Jean[@]
 828. Stouz, Jean Laurent[@]
 829. Subtil, Georges^{*}
 830. Tachereau, Thomas Jacques^{*}
 831. Talard, Claude[@]
 832. Tardieu, Guillaume Michel[@]
 833. Tarride Duhaget, Robert (Louis)^{*}
 834. Tempedal, Joseph[@]
 835. Tessier dit I'Entre Gout, Pierre^{*}
 836. Tetard dit Paris, François^{*}
 837. Thesse, Jean[@]
 838. Thesse, Pierre[@]
 839. Thesson dit La Floury, Elie^{*}
 840. Thurin, Mathieu[@]
 841. Tolmand, Ignace[@]
 842. de Toulon, Joannis^{*}
 843. Toulon, Nicolas^{*}
 844. Touquerand, Jean Baptiste^{*}
 845. Tournais, Jean-Baptiste[@]
 846. Trahan, Olivier[@]
 847. Treguy, George[@]

848. Treguy, Jacques[@]
 849. Treguy, Pierre[@]
 850. Tréguy, René^{*}
 851. Trunet dit Francoeur, Etienne^{*}
 852. Turenne, Jean[@]
 853. Typhon, François[@]
 854. Valentin dit Micto, Michel^{*}
 855. Valle, Jacque^{*}
 856. Vallee, Charles[@]
 857. Vallée, François Magdeleine^{*}
 858. Vallée, François Magdeleine (fils)[#]
 859. Vallery, François[@]
 860. Verteuil de, Jacque Alexis[@]
 861. Vies, Jean Baptiste[@]
 862. Vignerou, François[@]
 863. Vilain, François[@]
 864. Vilfayo dit La Pierre, André^{*}
 865. Villairey, de Benjamin[@]
 866. Villedieu, Jean Baptiste^{*}
 867. Villedieu, Jean Baptiste^{*}
 868. Villedieu, Pierre Martin[@]
 869. Villedonnee, Etienne[@]
 870. Vincent, François[@]
 871. Vinet, Pierre^{*}
 872. Vinet, Pierre^{*}
 873. Vinzelle dit La Lancette, François[@]
 874. Viollet, Charles[@]
 875. Vistort, Jacque[@]
 876. Vogt, Martin^{*}
 877. Vuouils, March[@]
 878. Zaimard, Ambroise^{*}

Appendix E. List Of Reconstituted Families In The Outports 1722-45,
1749-58.

Baie De L'Espagnol

Baudouin, Pierre
 Benoist, Jean
 Benoit, Augustin
 Boutin, Eustache
 Boutin, Joseph
 Charpentier, Pierre
 Chouquet, Jean
 Cousin La Vigne, Jean
 Davon, Mathieu
 Fournier, Jean
 Galien, Guillaume
 Laguerre, Jean Baptiste
 La Rose, Jean
 Nicholas dit Dijon, Bernard
 Princhar d dit L'Harmonie, Jacques
 Roy, Alexandre
 Trahant, Benjamin
 Trahant, Honoré

Baleine

Bertrand, Jean
 Bertrand, Pierre
 Boulard, Pierre

de Capendguym Michel
Copieau dit Des Aleurs, Augustin Servan
Daccarette, Jacques
De Hiriarte, Pierre
De Jaureguyberry, Joannis
De Sala, Joannis
Desrocher, Etienne
Desroches, Jean
Du Perier, Jean Baptiste
Dupont La Barre, Pierre
Gassot, Louis
Gautier, Simon
Gosselin, Robert
Greffin, Thimothé
Guillonet, Guillaume
Hamelin, Nicholas
La Fontaine Hurel, Jean
Le Caudé, Philibert
Le Cerf, Pierre
Le Metayer, Lucas
Le Moine, Pierre
Le Tourneau d'Louvri, Jacques
Paris, André
Perré, René Pierre
Pichot, Jean
Pitt, Thomas
Poiré, André
Robidou, Pierre
Roussel, Alain
Silvain Dupleix, Jean Claude
Sorel, Jean
Tompic, Pierre
Tompie, André
Tompie, Etienne

Totin, Jacque
Voisin (Noisin), Guy

Catalogne

Le Born, Nicollas

Gabarus

Colas, Nicolas
Grossin, Jean
Layey, Daniel

Havre St. Esprit

Barbudeau, Georges
Beaulieu, Jean
Belin, Jacques
Bonain, Pierre
Clement, Jean
Desroches, Hervé
Dorcalar, Etienne
Grehain, Jean
Guiot, Pierre
Hardy, François
Horquelard, de Etienne (Stephen)
Isidore, Claude
Letournoni, Jacques
Liard, Jacque
Marchand, Le Julien
Mikdalem, Michel

Papon, Jean
Peré, Jean
Picard, Mathurin
Picart, François
Pichau, René
Poirier, Julien
Sauvagese, Jacque
Saux, Etienne

Isle De Cadray

Borny, Charles
Grand, Louis
Lile, Augustin
Thebaut, Louis

Isle Madame

Blin, Jean
Champion, Joseph
Daluan, Jean
Dingle, Jacques
Galon, François
Gripou, Antoine
Guedry, Pierre
Rondel, Charles

Isle St. Jean

Durant, Honoré
Haché, Baptiste

L'Indienne

Brun, Joseph (Josiah)
 Dauphin, François
 Grandain, Jean Baptiste
 La Guerre, Jean Baptiste
 Prioux, François

Loirebec

Alain, Pierre
 Allain, Pierre
 Bannet, Julien
 Bassot dit La Lancette, Hughues
 Baudry, François
 Caussé, Louis
 Chauvin, George
 Chenian, Mathurin
 Chouin, Georges
 Cousin, Jacque
 Desroche, Antoine
 Desroches, Antoine
 Desroches, Estienne
 Desroches, Guillaume
 Du Bordieu, Jean
 Dupond, François
 Dupont, François
 Gautier, Simon
 Gilbert, François
 Goret, François
 Joly, François
 Lavielle, Pierre
 Le Barbier Du Plesis, Jacques

Le Borgne, Toussaint
Le Chaux, Jean
Le Chaux, Jean
Le Corre, Jean
Le Monier, François
Le Prieur dit Desnoyer, Jean
Le Quement, Yves
Le Tourneur, Pierre
Marie, Louis
Mirande, Joseph
Mirande, Pierre
Peré, Thomas
Peré, Adam
Perré, Adam
Perin, Jacques
Raux, Louis
Roussel, Louis
Sole, Jean
Valet, Guillaume
Valette, Michel
Vallé, Michel
Yvon, Charles
Yvon, Charles

Main-A-Dieu

Le Houet, Christophe

Mire, Rouille, Village Des Allemands

Billard, Florent
Bourgneuf, Julien

Chemin dit La Ramée, Jacques
Chenck, Jean
Coll, André
Collin dit La Frambroise, Jean
Douin, Mathurin
Fabre, Philippe
Fautoux dit Langevin, Guillaume
Gaillard, Michel
Hasse, André
Layer, Michel
Le Gendre, François
Martin, Jacques
Mehof, Benedict
Pisleur, Florent (Laurens)
Richard dit La Guerre, François
Singlan, Jean Pierre
Souly, Laurent
Sureau, Jean
Thessenay, Pierre Luc
Toussaint dit Dubois, Pierre
Tubert, Jean
Vareine, Jean Pierre

Mordienne

Terriot, Joseph
Thomas, Yve René

Niganiche

Noel, Jean

Port Aux Basques

Bertaux, Pierre

Le Marechal, Guillaume

Malvillain de, Jean Nicolas

Ouel, François

Overque, Daniel

Scatarie

Granville, Louis

Heron, Martin

La Fond, Sabat

Lépron, Pierre

Endnotes

Introduction

- 1 Louis Henry, "Historical Demography," *Daedalus*, Spring 1968, p. 386.
- 2 Nicole Durant, Etude de la Population de Louisbourg, 1713-1745, Travail Inédit No. 49 (Fortress Louisbourg, 1970), pp. 12-13.
- 3 Archives Nationales (hereafter cited as A.N.), Archives Français d'Outre-Mer (hereafter cited as A.F.O.), G1, Vol. 466, pièce 83, L'Enrégistrement 1720-36; *ibid.*, pièce 85, L'Enrégistrement 1744; *ibid.*, pièce 84, L'Enrégistrement 1754-58; *ibid.*, Vol. 462, pièces 100-06v., (L'Arpentage), Brévet de Confirmation 1718; A.N., C11B, Vol. 15, fols. 15-50; A.F.O., G1, Vol. 466, pièce 74, Côte du Nord.
- 4 A.N., Archives des Colonies (hereafter cited as A.C.), Série F5B, List of ships' passengers returning in 1748.
- 5 Compilation of the military for 1724, 1726 and 1734 in Appendix A.

Louisbourg and Ile Royale

- 1 A.N., A.F.O., G1, Vol. 466, No. 50, 1713.
- 2 *Ibid.*, No. 51, 4 juin 1715.
- 3 All the census data included is found in: A.N., G1, Vol. 466, Nos. 50, 52, 53, 54, 57, 58, 59, 62, (14), 64, 66, 67, 68, 69 and 71. Appendix C includes a description of each. The several different figures in Table 2, per village, indicate the numerous enumerations that existed in a single year and the problem of variations in totals.
- 4 B. Pothier, "Les Acadiens à L'Isle Royale, 1713-1734," La Société Historique Acadienne, Vol. 3, No. 3, avril-juin 1969, p. 98.

- 5 A.N., A.F.O., G1, Vol. 466, pièce 81, "Recensement par Sr. De la Roque Arpenteur du Roi, des habitans de tour les Ports, havres, ances, Rivières, de ldt. Ile Royale, commencé le 1 fevrier 1752."
- 6 A.N., A.C., Dépôt des Fortifications des Colonies, Ordre No. 134, "Memoire de L'Isle Royale ou l'on Voit l'explication en détail de Tous les havres les uns l'ensuite les autres afin de ne point faire de confusion Je commenceray par le havre Louisbourg comme le premier Etably et continueray par le cote de l'Est et du Nord venant Joindre le passage ou fronsac en faisant le Tour de l'Isle," L'Hermitte, décembre 1716.
- 7 A.N., A.F.O., G1, Vol. 466, Nos. 81-82.
- 8 Louisbourg population figures are taken from civilian censuses for the years listed in Table 3. Montreal and Quebec civilian census for the city and suburbs are from Census of Canada 1665-1871, Vol. IV, (I.B. Taylor, Ottawa, 1876), 1706, p. 48; 1739, p. 60, 1754, p. 61.
- 9 Marcel Giraud, Histoire de Louisianne, Années de Transition, Vol. II, 1715-17 (Paris, Presses Universitaire de France, 1958), p. 121.
- 10 Ibid., p. 24.
- 11 Jacques Heripin, La Population Canadienne au Debut du XVIIIe siècle: Nuptialité, Fécondité, Mortalité Infantile (Presses Universitaire de France, 1954), Institut National d'Etudes Demographiques, Travaux et Documents, cahier no. 22, p. 6.
- 12 E. LaBrousse, F. Braudel, Histoire Economique et Sociale de La France, 1660-1789, p. 74.
- 13 A.N., C11B, Vol. 11, fols. 75-83, 25 mai 1717.
- 14 Ibid., Vol. 5, fols. 59-60, 20 juin 1720.
- 15 Archives Séminaire de Québec, Premier Carton, Poly 55-49, Papiers de Surlaville, 1752.
- 16 D. Harris, W. Stevens, R.B. Council, "Excavations at Louisbourg," Research Bulletin, National Historic Parks, No. 34, July 1976. See especially Council, "Excavations in Fauxbourg," p. 4.

Sex and Age Ratios in Louisbourg

- 1 Figures are from censuses for the years given. A.N., A.F.O., G1, Vol. 466, Nos. 67-69 and Gilles Proulx, Le Costume Militaire et L'Equipment Militaire à la Forteresse de Louisbourg, Manuscript Report Series No. 121 (Fortress of Louisbourg), janvier 1969.
- 2 Alan Greer, The Soldiers of Ile Royale, 1720-1745, unpublished manuscript (Fortress of Louisbourg 1976), p. 1.
- 3 Georges Langlois, Histoire de la Population de La Nouvelle France (Montreal, Levesque, 1934), p. 79.
- 4 H. Charbonneau, Y. LaVoie, J. LeCaré, "Recensement et Registres Parroissiaux de La Nouvelle France de 1665-1668," Population, janvier-fevrier 1970, No. 1, p. 104.
- 5 Ibid., p. 105.
- 6 It should be noted that figures quoted for the military (Appendix A) are ideal projections and no allowance is made for undermanned companies, deserters or those discharged.
- 7 This is the last year of the first French occupation to have a detailed census.
- 8 A.N., C11B, Vol. 1, fol. 178, Louisbourg, Soubras au Ministre, 20 octobre 1715.
- 9 A.N., A.F.O., G1, Vol. 408, 2ième Régistre, Actes de Mariage, fols. 42-45v., 2 octobre 1752.
- 10 Family reconstitution permitted the compilation of the family names occurring in Appendix D. Approximate dates of residence are specified also.
- 11 A.F.O., G1, Vol. 466, No. 54, Recensement d'Ile Royale, 1716.
- 12 G. Langlois, Histoire de la Population de La Nouvelle France (Montreal, Levesque, 1934), p. 252.
- 13 H. Charbonneau, Y. LaVoie, J. LeCaré, "Recensement et Registres ...," Population, janvier-fevrier 1970, No. 1, p. 1036.

Occupational Distribution

- 1 Gilles Proulx, Aubergiste et Cabaretier de Louisbourg, Manuscript Report Series No. 136 (Fortress Louisbourg), août 1972, p. 12.
- 2 Gilles Proulx, Le Costume Militaire et L'Équipement Militaire à la Forteresse de Louisbourg, Manuscript Report Series No. 121 (Fortress Louisbourg), janvier 1969; Alan Greer, The Soldiers of Ile Royale, 1720-1745, Unpublished manuscript, Fortress Louisbourg, 1976.
- 3 A.N., C11B, Vol. 1, fol. 178, Louisbourg, Soubras au Ministre, 20 octobre 1715.
- 4 Christopher Moore, "Merchants in the Louisbourg Community," paper presented before the Annual Meeting, Society for French Historical Studies at the University of Wisconsin, April 1975 (Fortress of Louisbourg, Manuscript Report Series, 1975), pp. 7-21. The author discusses the contextual use of the two terms in the colony more specifically.
- 5 Christopher Moore, Merchant Trade in Louisbourg, Ile Royale, M.A. thesis submitted March 1977 (University of Ottawa), p. 40.
- 6 Blaine Adams, Artisans in Louisbourg, Manuscript Report Series, No. 98, Fortress of Louisbourg, 1972, pp. 1, 4, 6.
- 7 Ibid., p. 6.

Origins

- 1 A.N., A.F.O., G1, Vol. 466, No. 5, "Recensement Générale de la Quantité de personnes qui sont actuellement au Havre St. Louis, à la ration du Roy, tant venus de France que de Plaisance Canada et L'Acadie, 1713." Table 2 is compiled from this document.
- 2 Bernard Pothier, "Les Acadiens à L'île Royale, 1713 à 1734," Revue de la Société Historique Acadienne, 1969, No. 3, p. 98.
- 3 A.N., A.C., C11B, Vol. 38, fols. 265-86, "Liste General des Familles ... de la Colonie à L'Isle Royale débarques à La Rochelle," 28 avril 1759. Unfortunately Acadian servants were not identified by name.

- 4 Georges Langlois, Histoire de La Population Canadienne Française (Montreal, Levesque, 1934), pp. 44-45.
- 5 Jules Mathorez, Les Etrangers en France Sous L'Ancien Regime, (Paris, Librairie Ancienne Edoard Champion, 1919), Vol. 2, p. 63.
- 6 A.H. Clark, Acadia, The Geography of Early Nova Scotia to 1760 (University of Wisconsin Press, Madison, 1968), p. 399.
- 7 E. Gautier, L. Henry, La Population de Crulai, Paroisse Normande Etude Historique, Cahier No. 33 (Paris, Presse Universitaire de France, 1958), pp. 197-98.
- 8 Gisa Hynes, "Some Aspects of Demography of Port Royal, 1650-1755," Acadiensis, Autumn 1973, pp. 3-17.
- 9 Yves Zoltvany, "Esquisse de La Coutume de Paris," Revue D'Histoire de L'Amerique Française, Vol. 25, No. 3, décembre 1971, pp. 365-66.

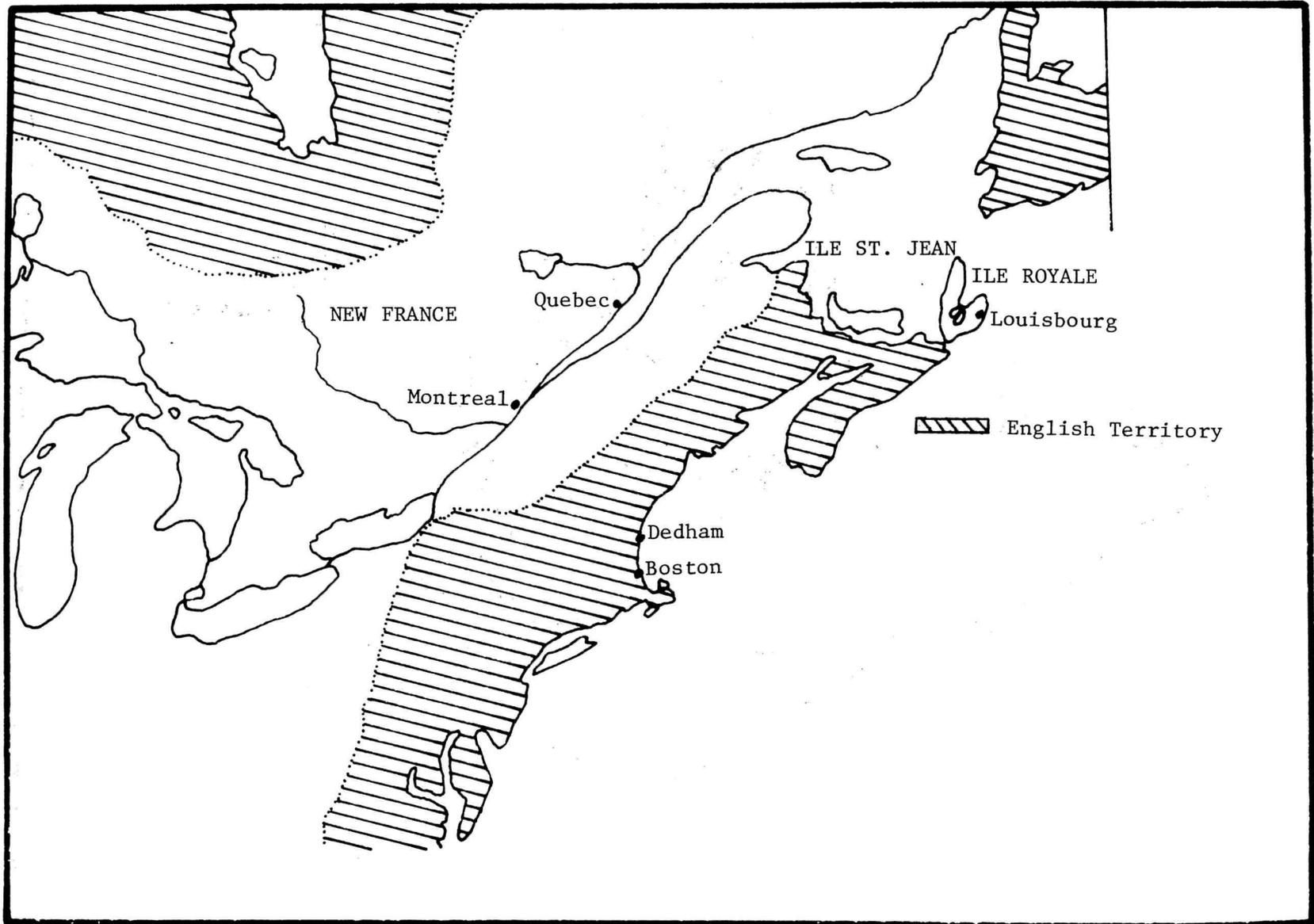


Figure 1 France and England in the New World, 1713-58 (Drawn by T.M. Smith).

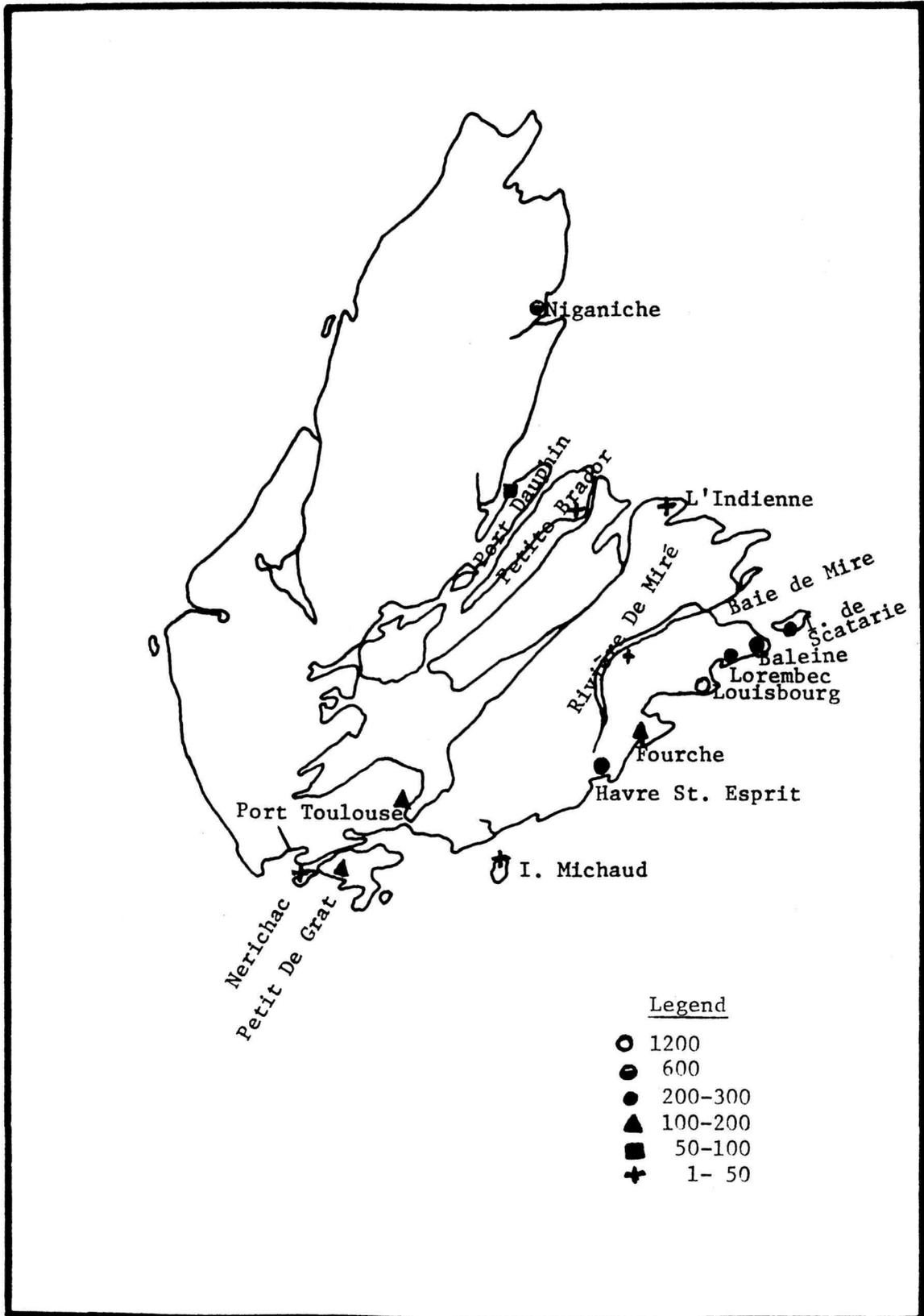


Figure 2. Distribution of Civilian Population in Ile Royale, 1734 (drawing by T.M. Smith).

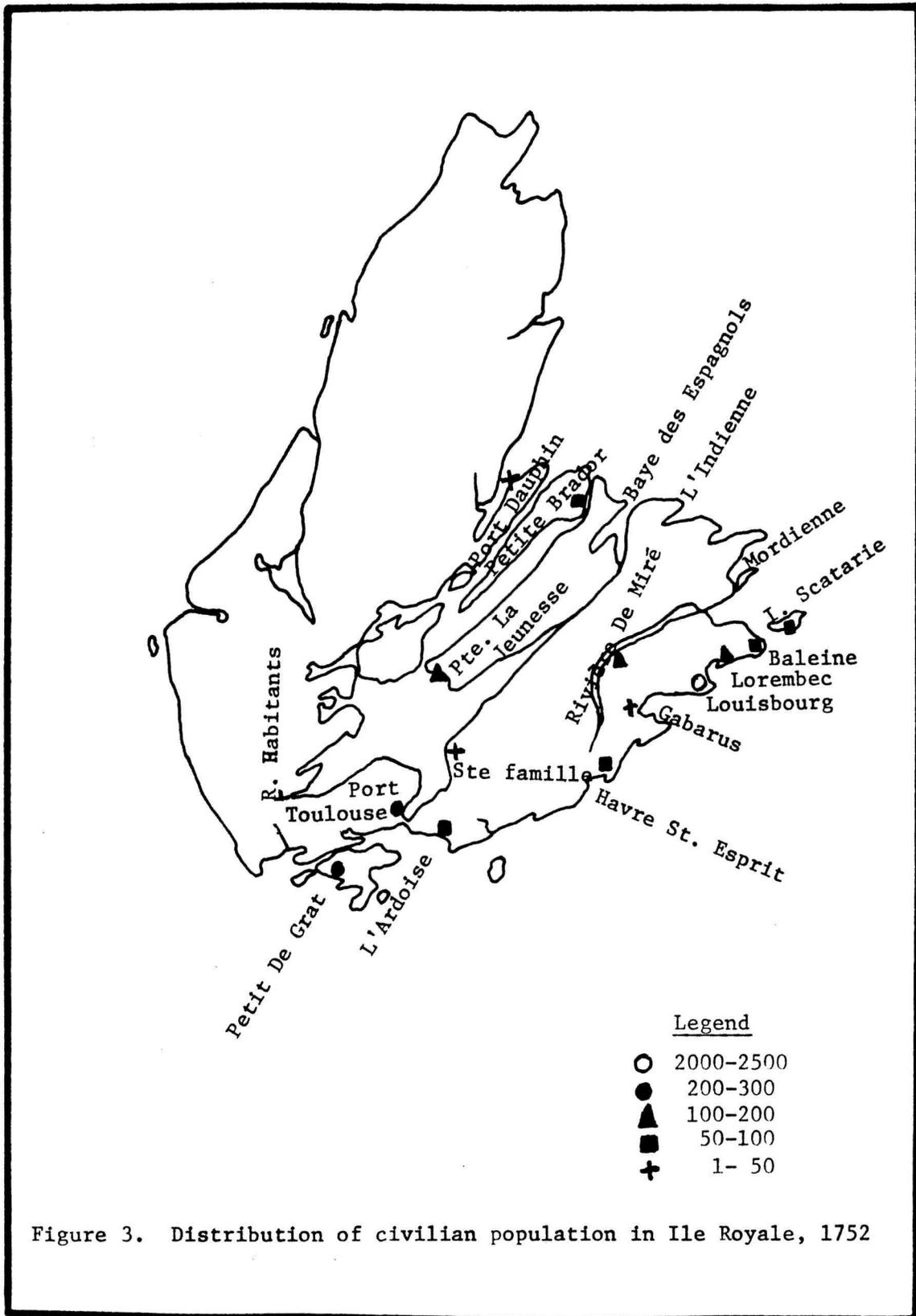


Figure 3. Distribution of civilian population in Ile Royale, 1752

Figure 3. Distribution of Civilian Population in Ile Royale, 1752 (drawing by T.M. Smith).

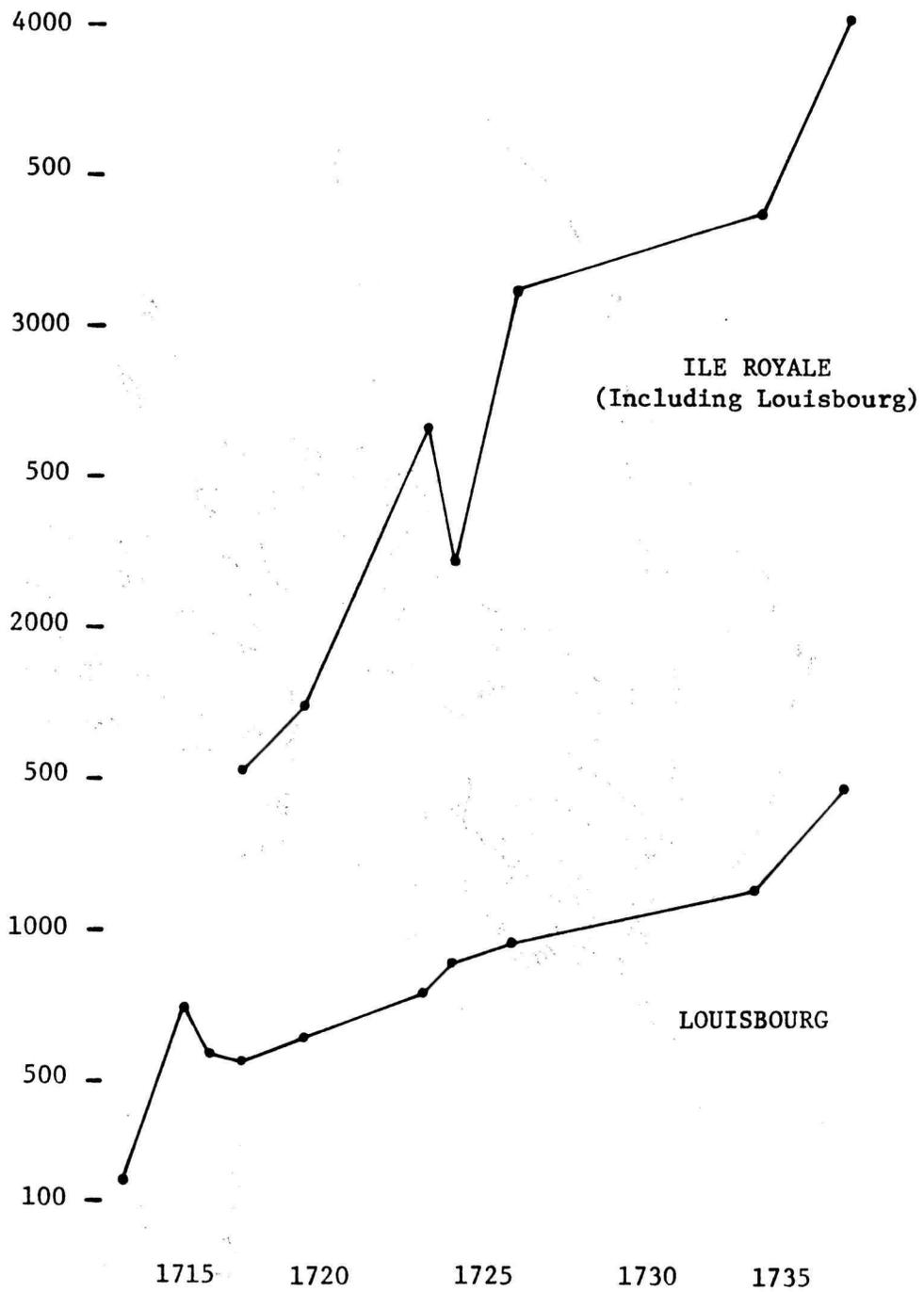


Figure 4. Tendency of growth patterns for Louisbourg and Ile Royale

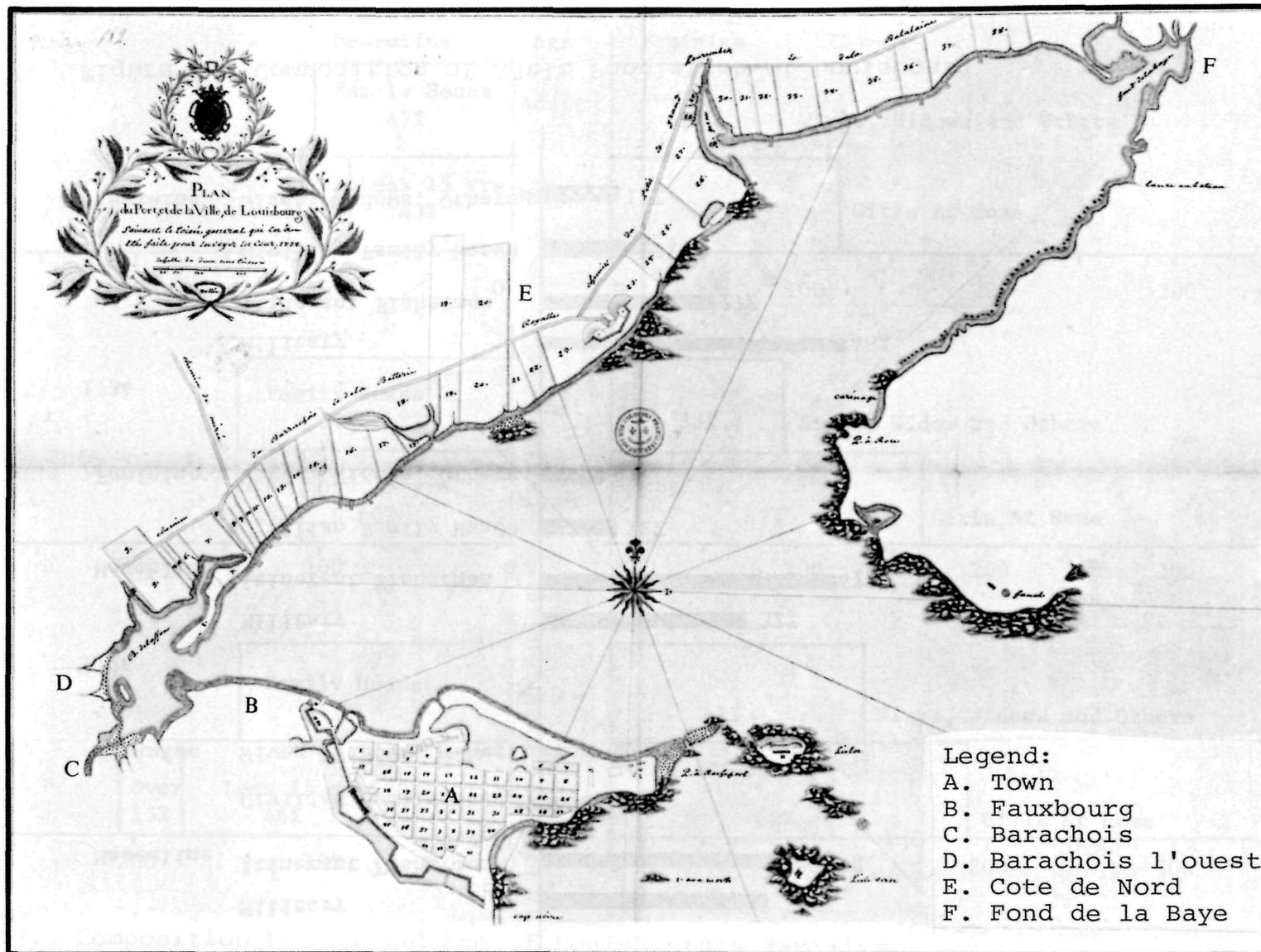


Figure 5. Plan of Port and City of Louisbourg with suburbs indicated.
 (Archives Nationales, Dépôt des Fortifications des
 Colonies, IV-182)

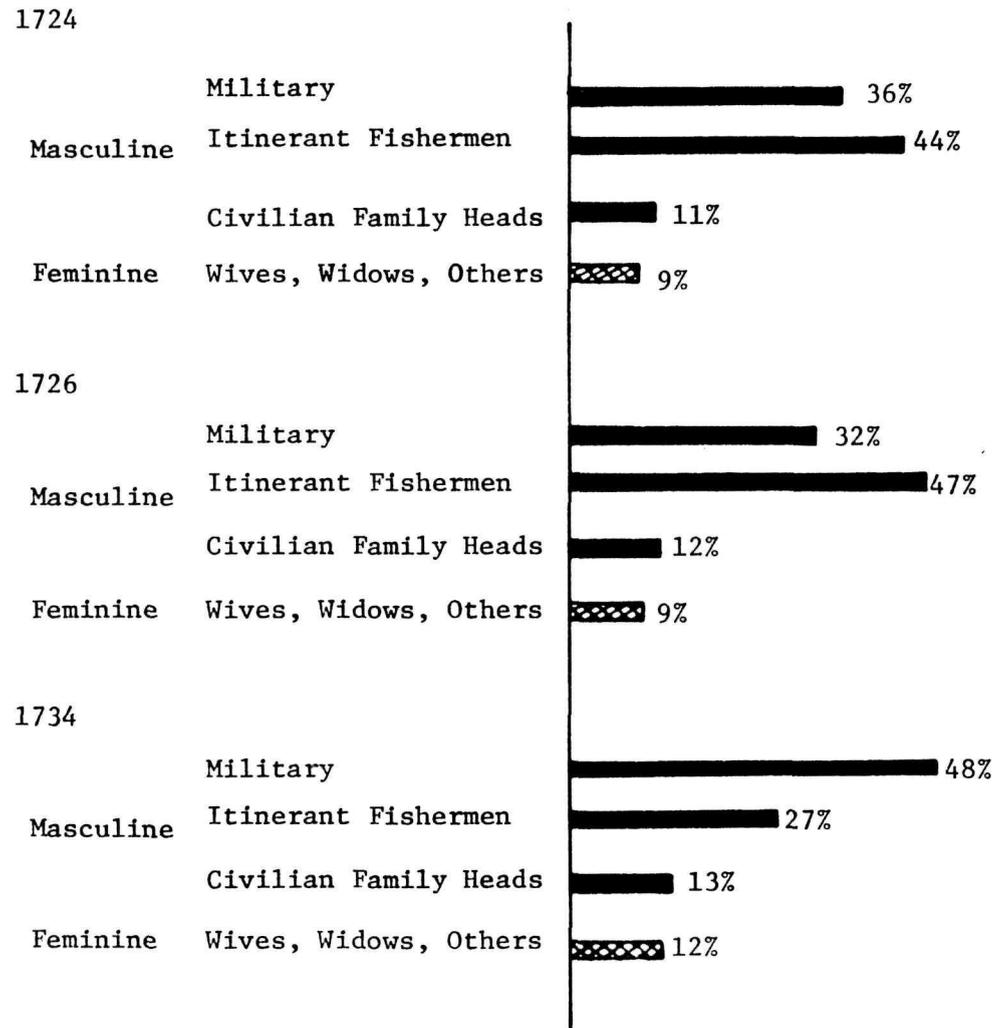


Figure 6. Composition of Adult Population of Louisbourg.

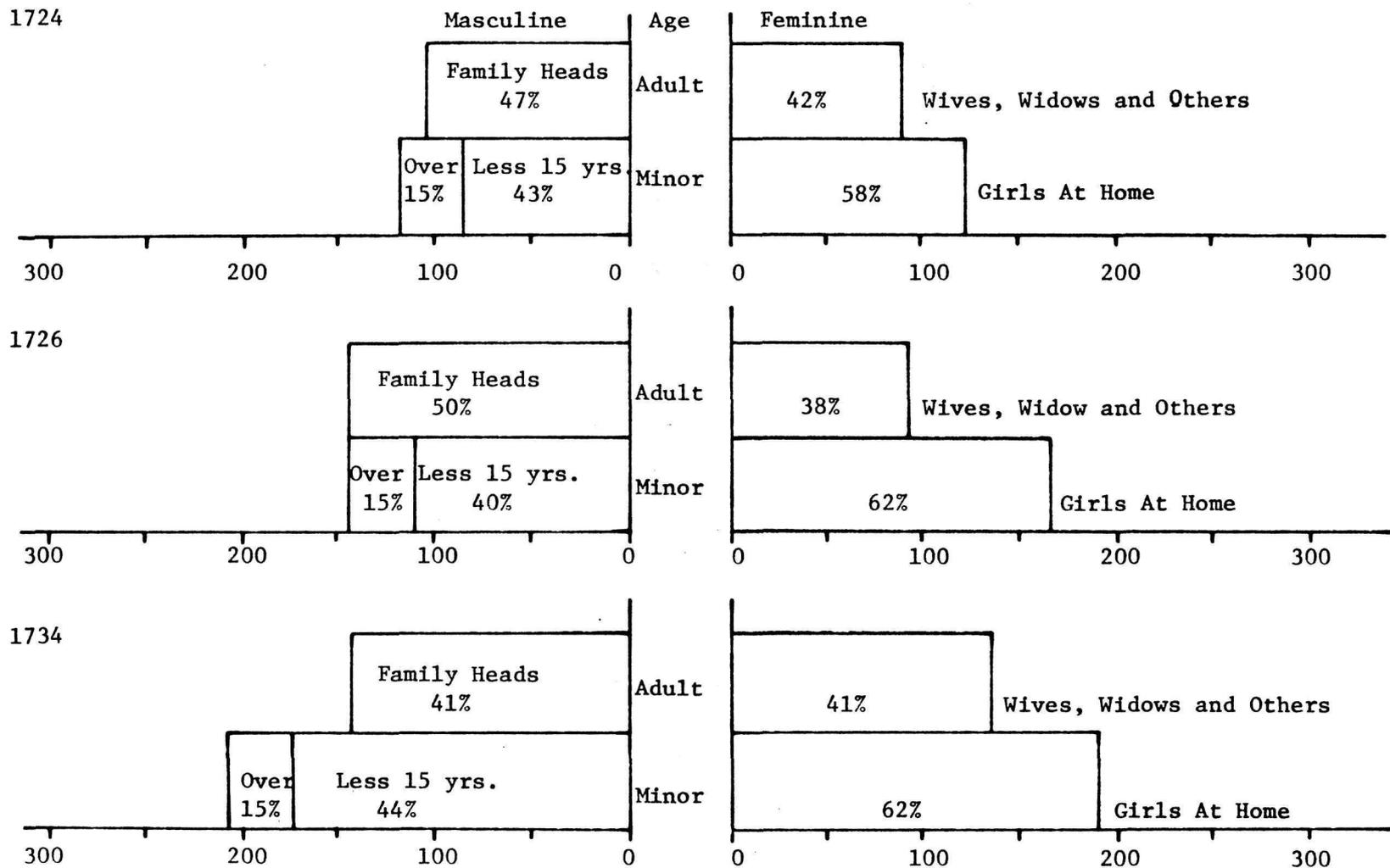


Figure 7. Composition by Sex and Age of Louisbourg's Families (Source of raw figures - censuses 1724, 1726, 1734).

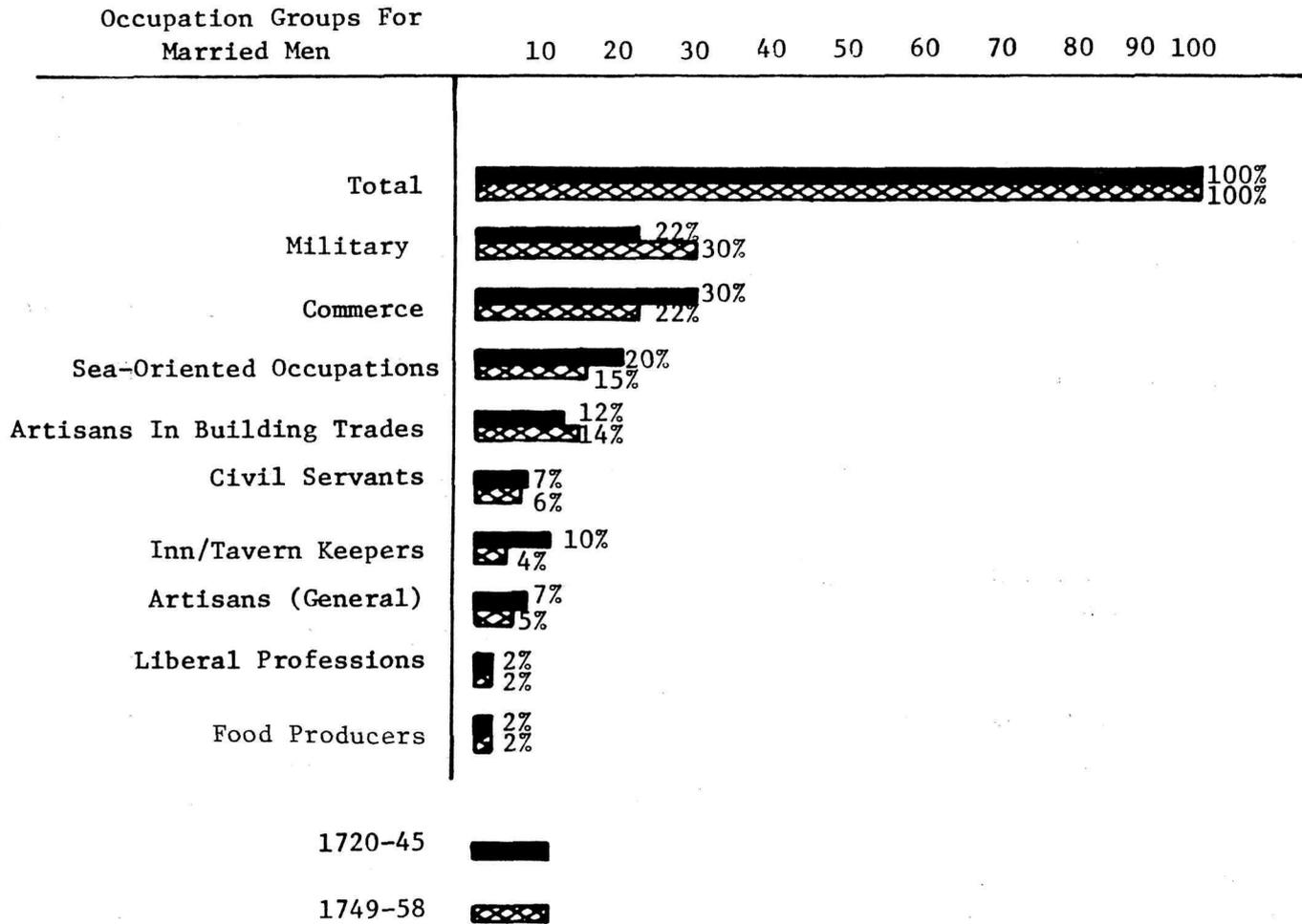


Figure 8. Comparative data of occupational groups for both French occupations.

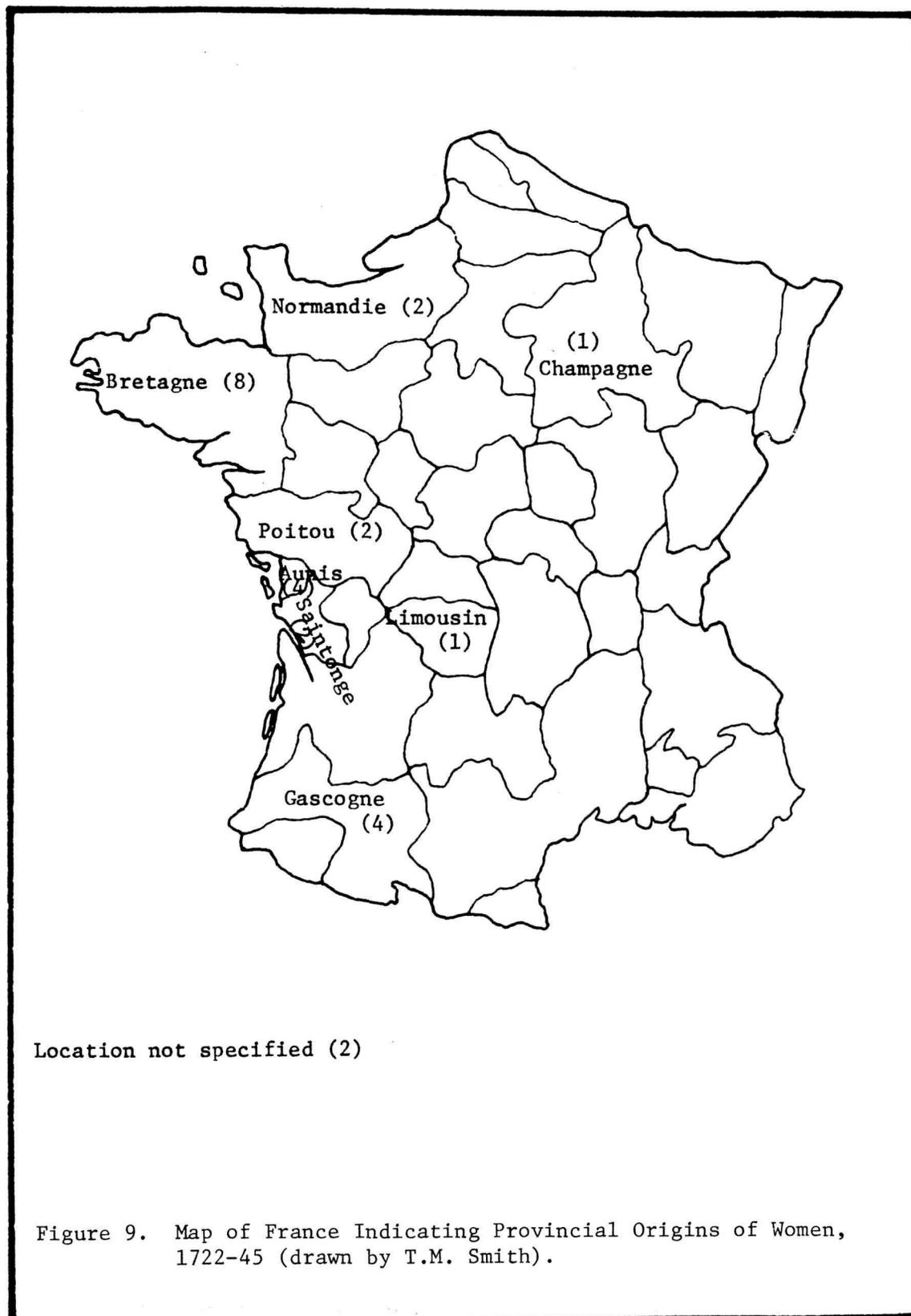
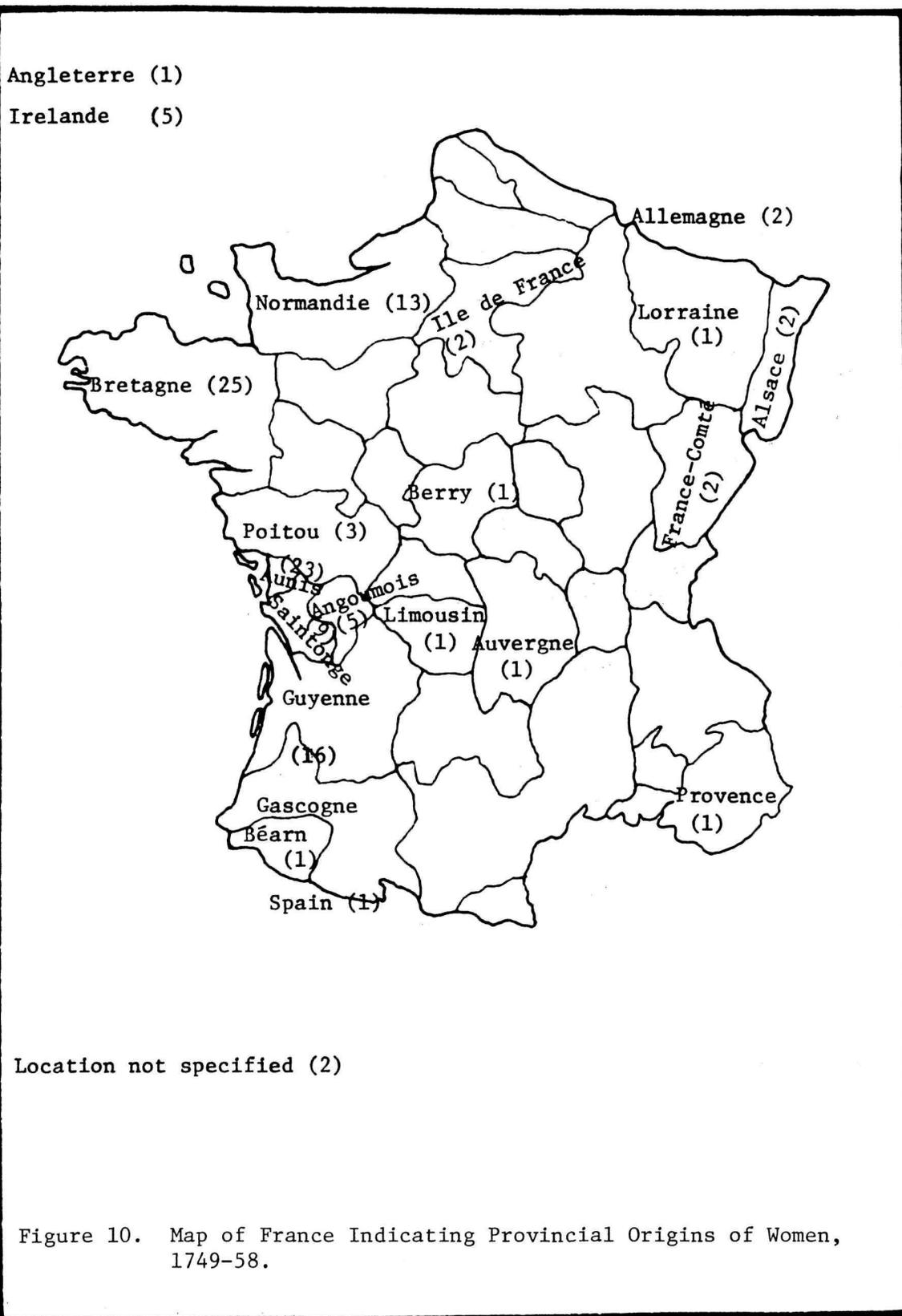


Figure 9. Map of France Indicating Provincial Origins of Women, 1722-45 (drawn by T.M. Smith).



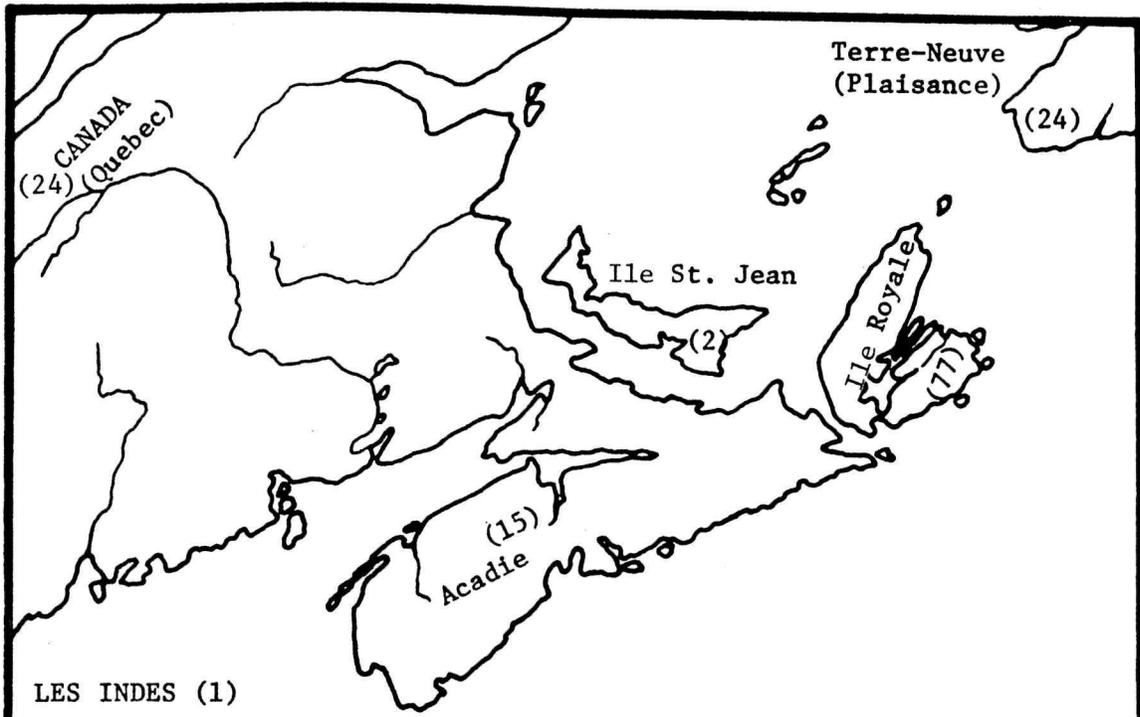


Figure 11. Regional Origins of Women in the New World, 1722-45 (drawn by T.M. Smith).

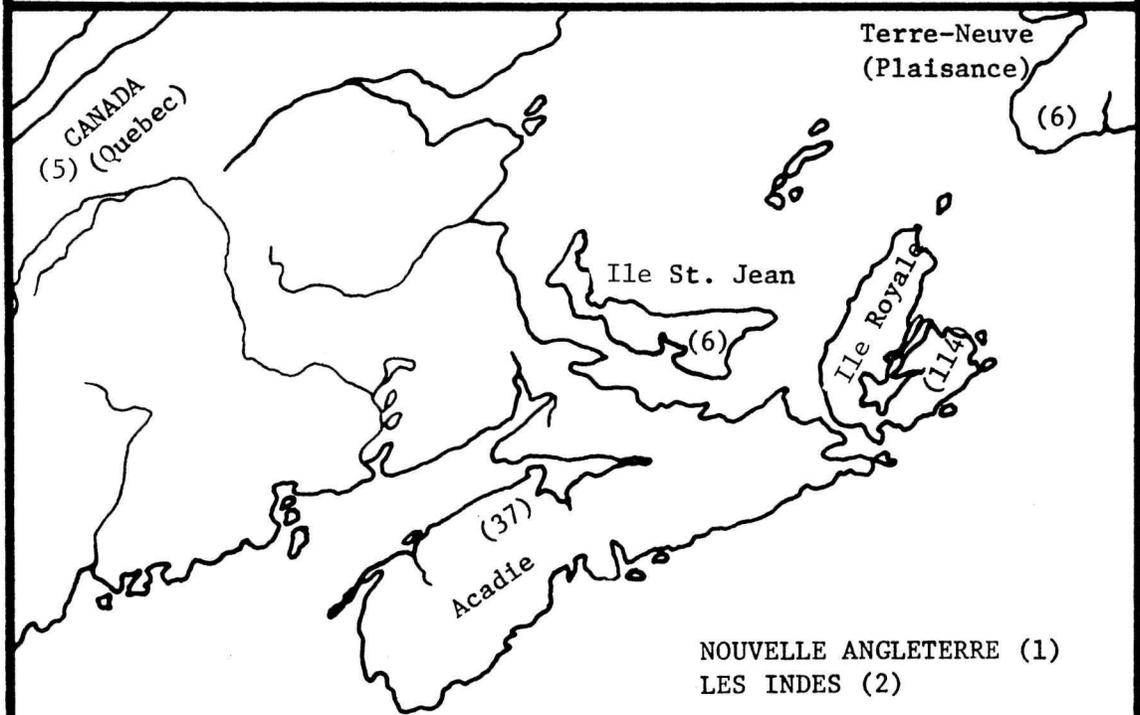


Figure 12. Regional Origins of Women in the New World, 1749-58 (drawn by T.M. Smith).

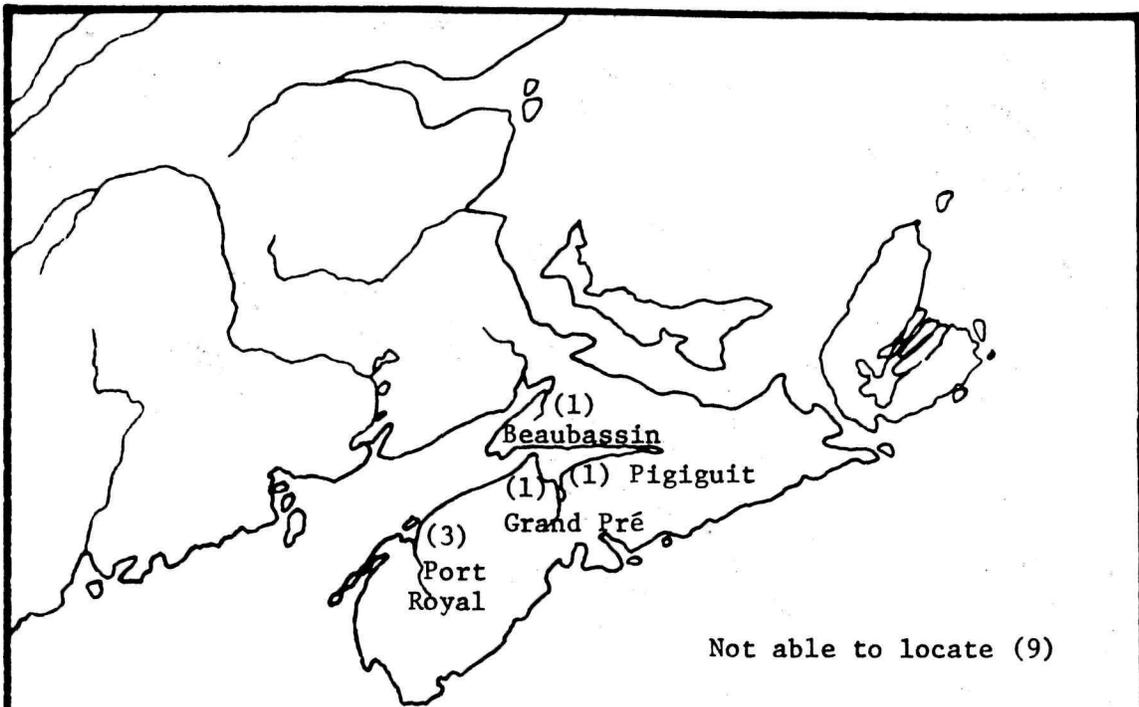


Figure 13. Map of Acadia Specifying Origins of Women Married in Louisbourg, 1722-45 (drawn by T.M. Smith).

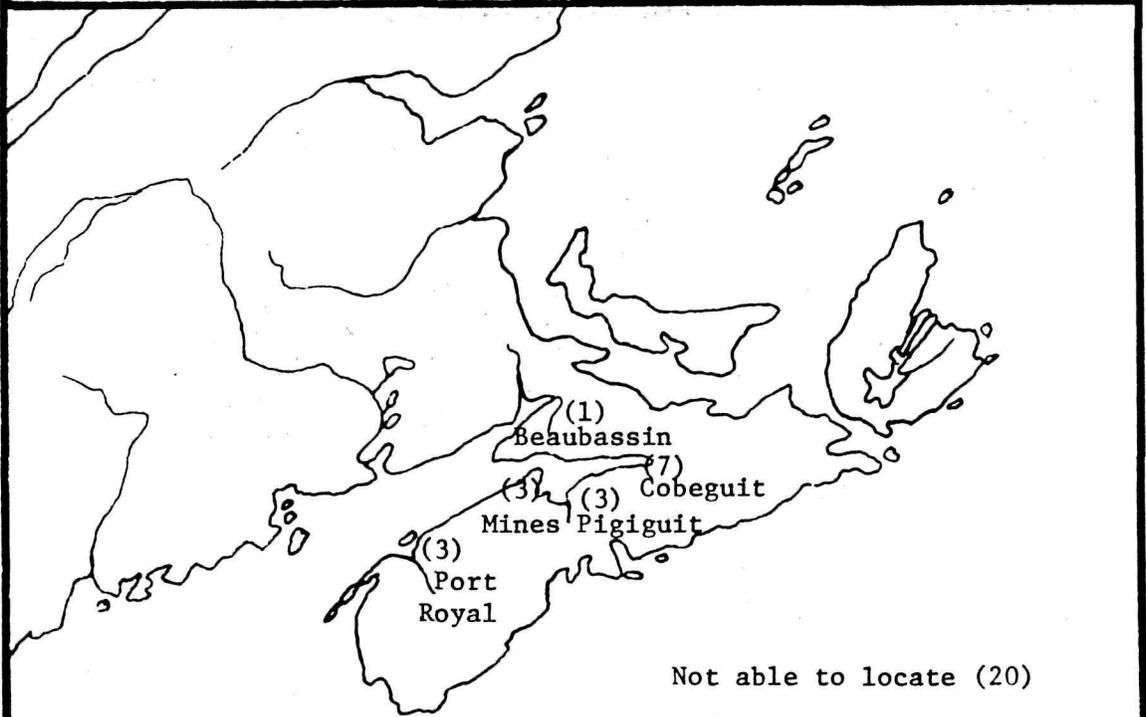


Figure 14. Map of Acadia Specifying Origins of Women Married in Louisbourg, 1749-58 (drawn by T.M. Smith).

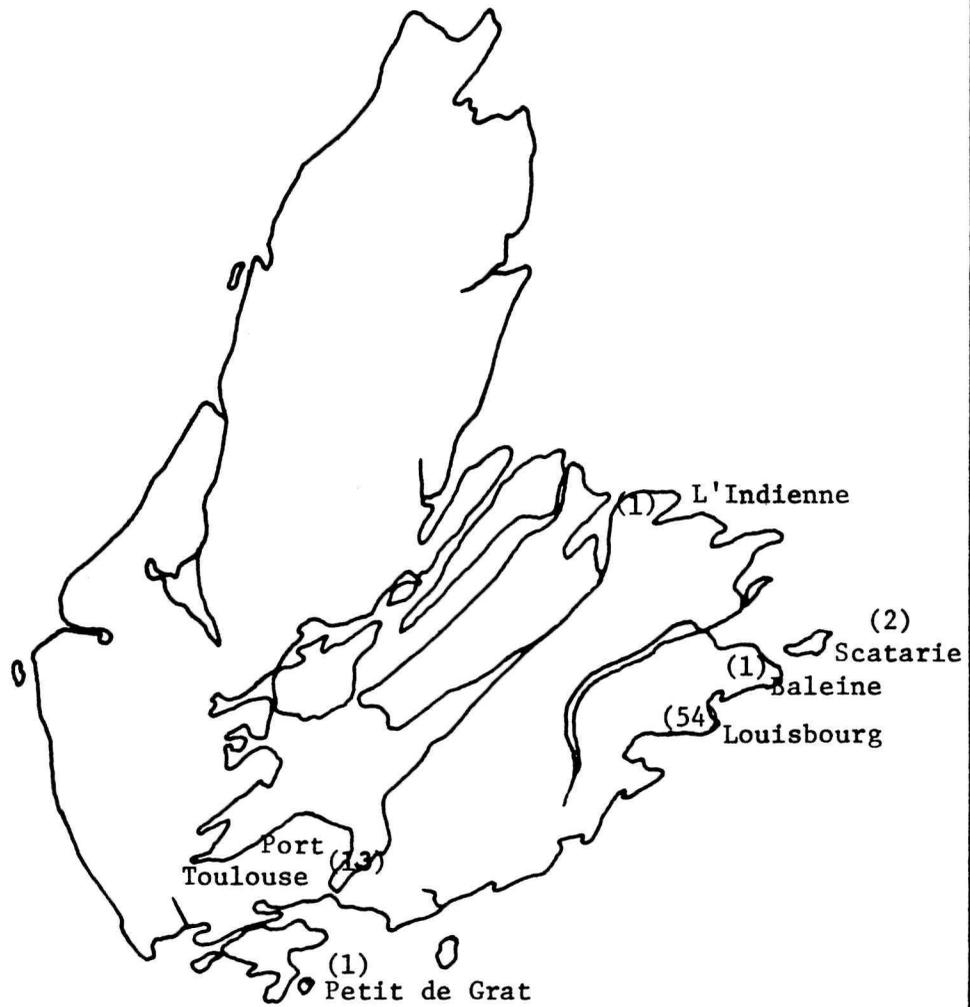


Figure 15. Origins in Ile Royale of Women Married in Louisbourg, 1722-45 (drawn by T.M. Smith).

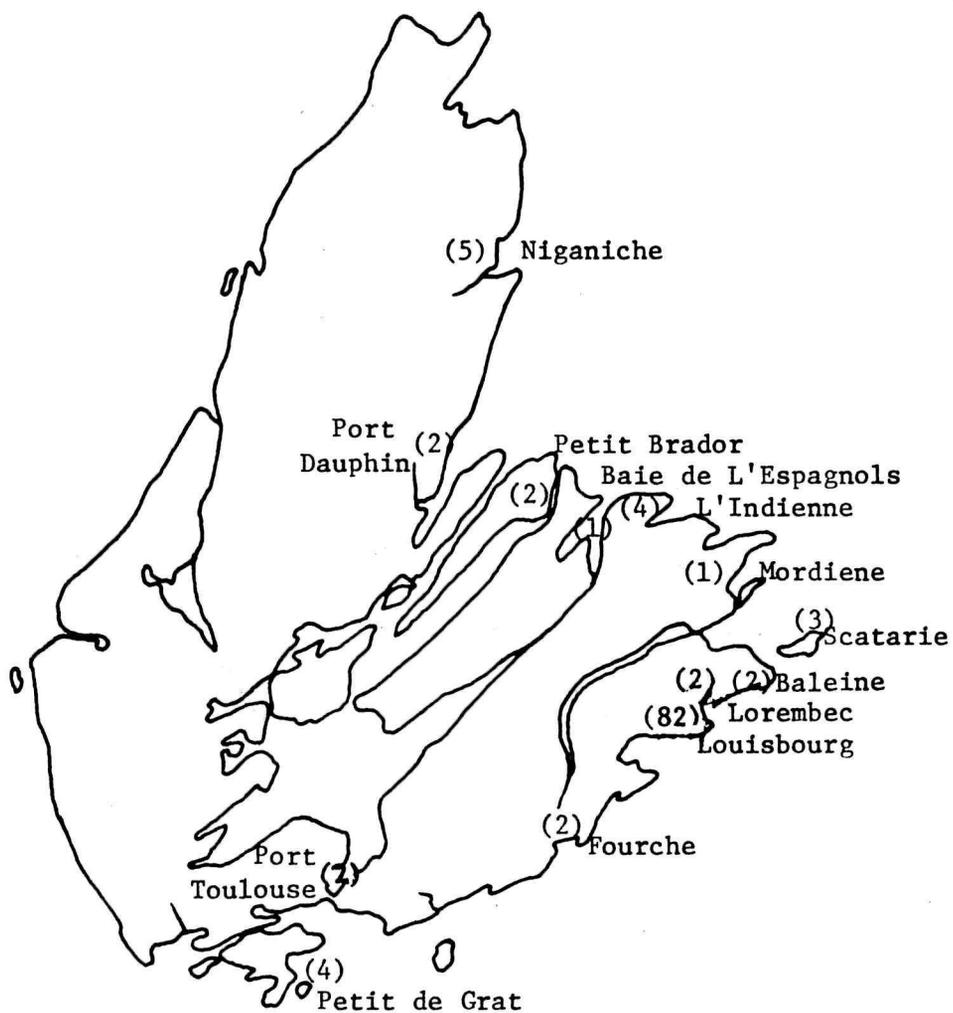


Figure 16. Origins in Ile Royale of Women Married in Louisbourg, 1749-58 (drawn by T.M. Smith).

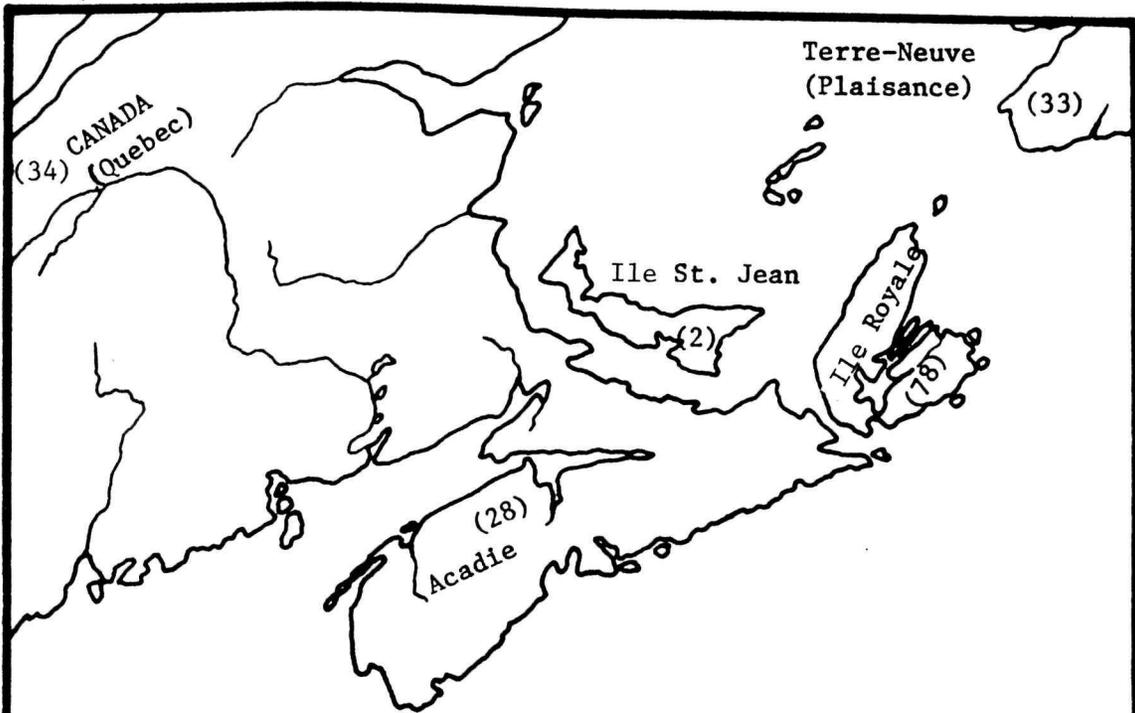


Figure 17. Origins in the New World of Men and Women Marrying in Louisbourg, 1722-45 (drawn by T.M. Smith).

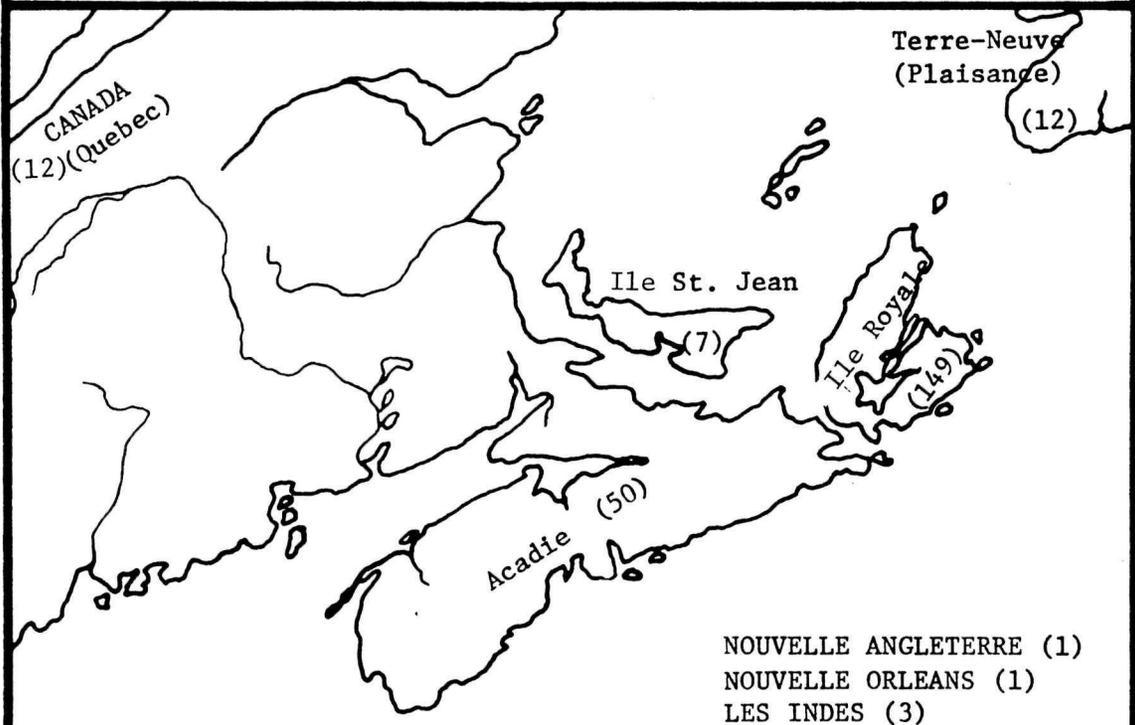
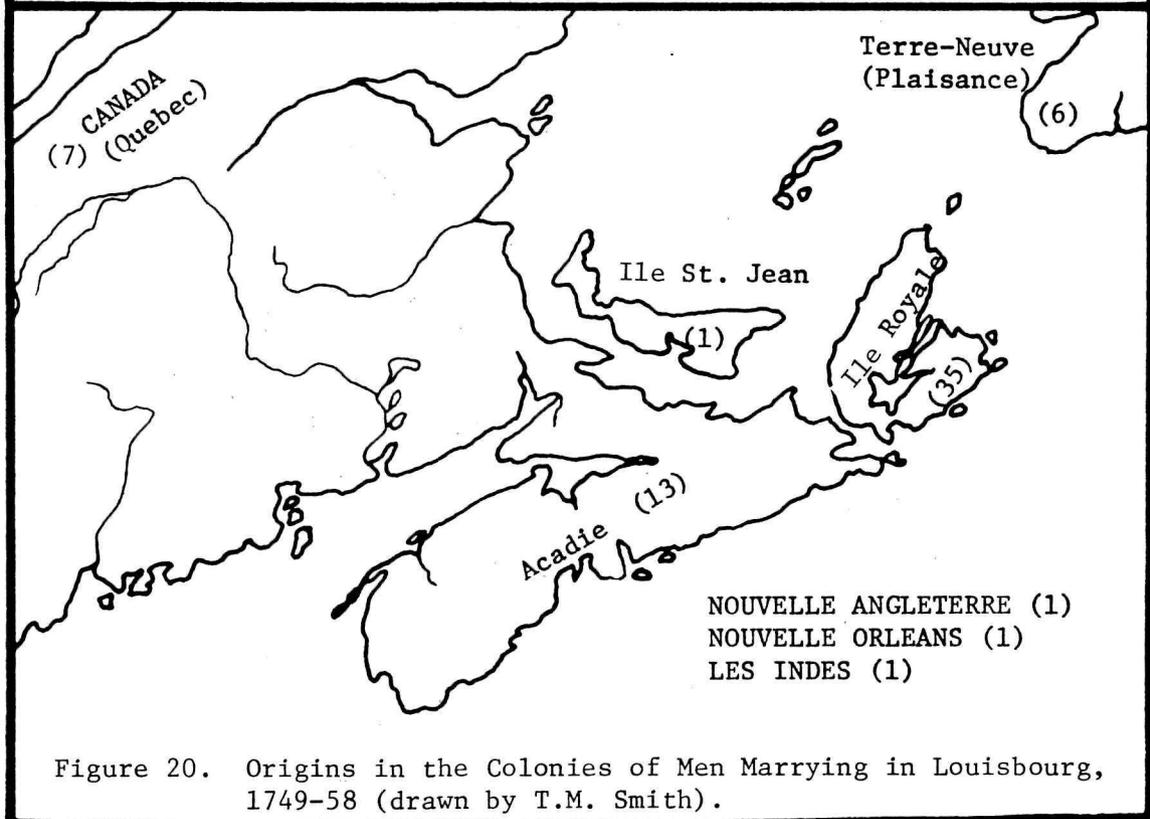
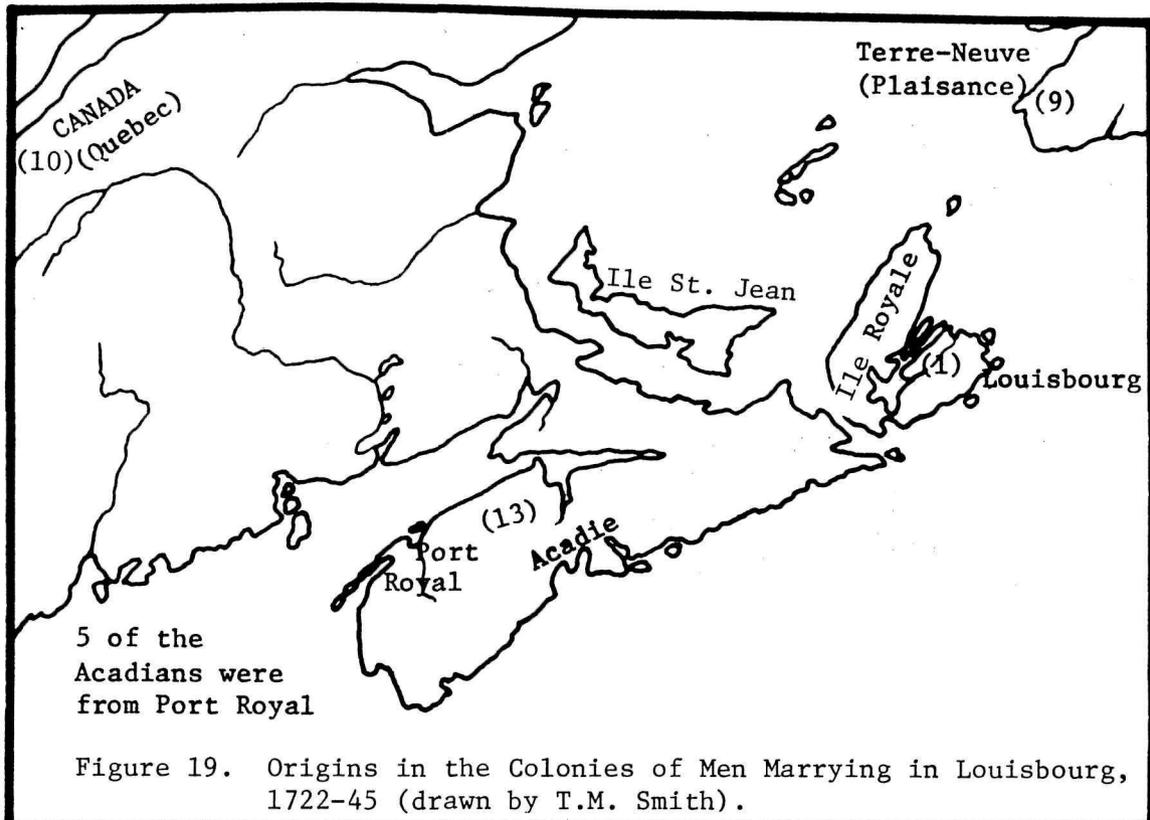
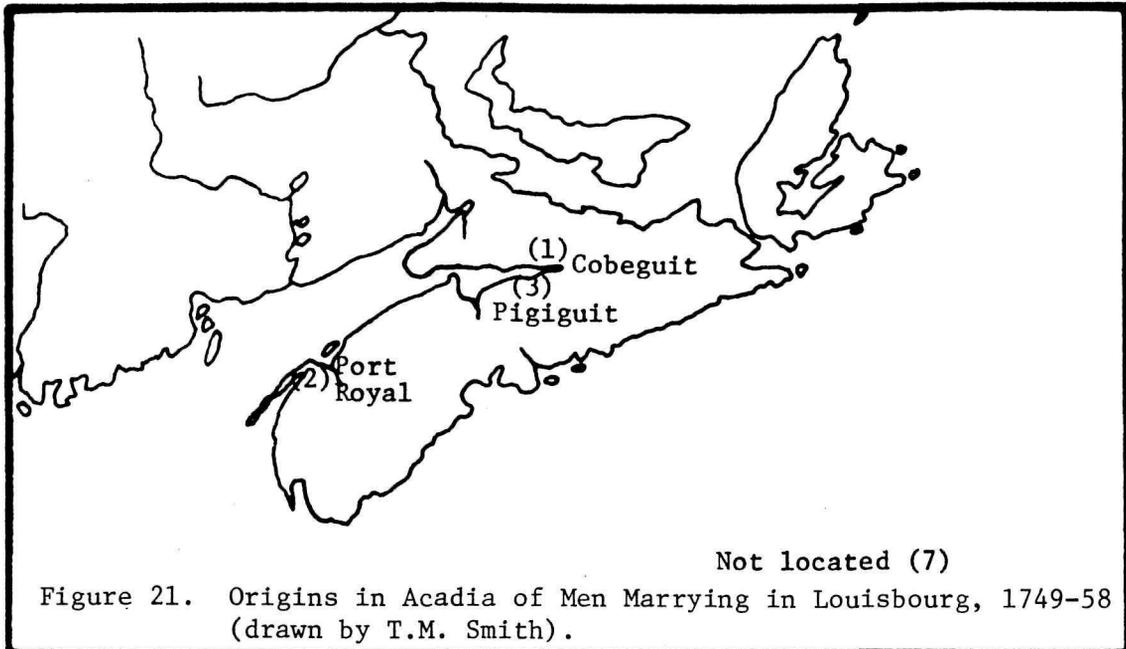
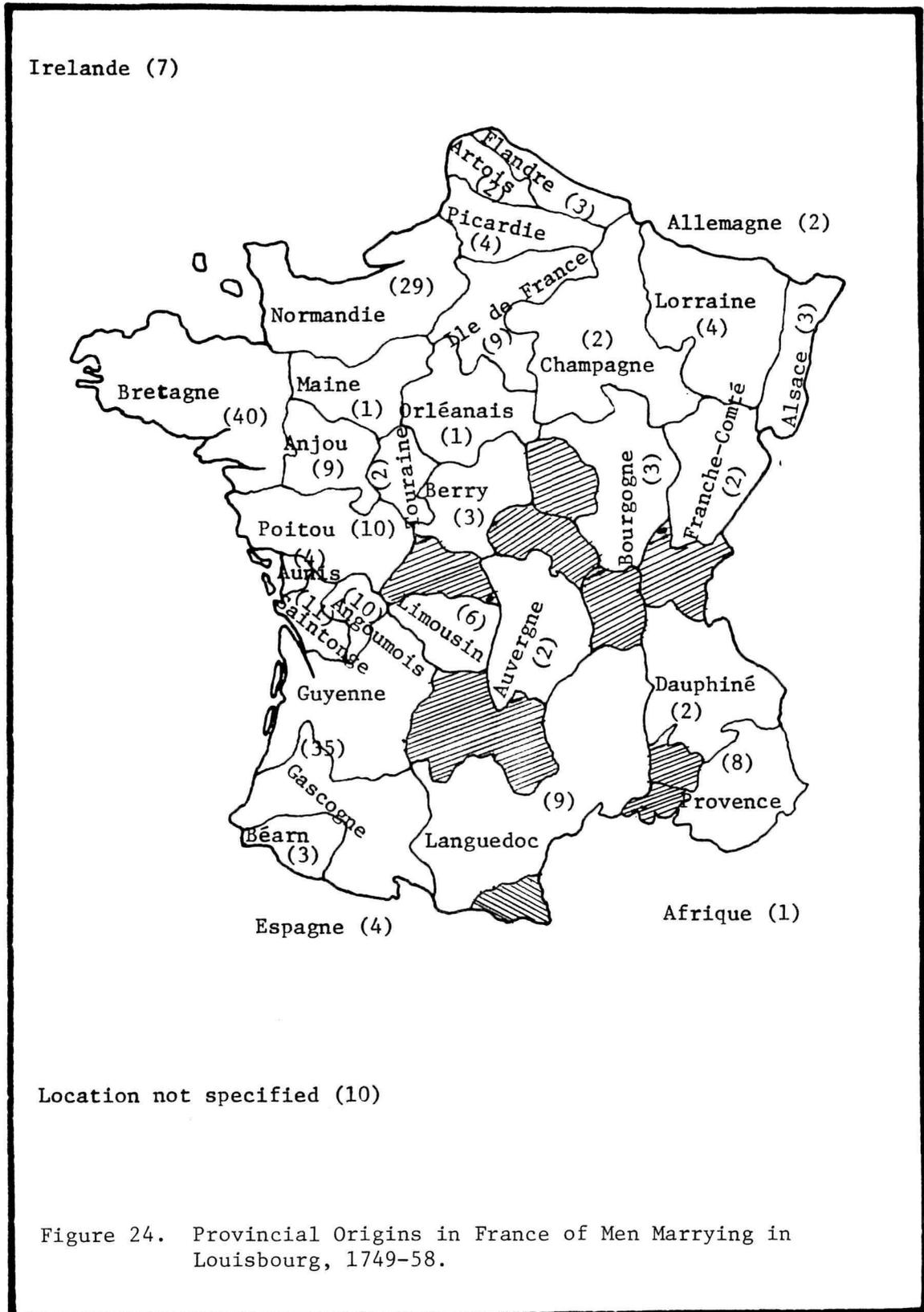


Figure 18. Origins in the New World of Men and Women Marrying in Louisbourg, 1749-58 (drawn by T.M. Smith).







Location not specified (10)

Figure 24. Provincial Origins in France of Men Marrying in Louisbourg, 1749-58.

